

Évaluation finale du projet  
«Intégration de la résilience  
climatique dans la production  
agricole et pastorale pour la sécurité  
alimentaire dans les zones rurales  
vulnérables à travers l'approche des  
champs-écoles des producteurs»

Série évaluation de projet  
05/2021

**Évaluation finale du projet  
«Intégration de la résilience climatique  
dans la production agricole et pastorale  
pour la sécurité alimentaire dans les  
zones rurales vulnérables à travers  
l'approche des champs-écoles des  
producteurs»**

**Symbole du projet: GCP/NER/043/LDF  
FEM ID: 4702**

Citer comme suit:

FAO. 2021. *Évaluation finale du projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles des producteurs»*. Série évaluation de projet, 05/2021. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie aucunement l'approbation ou la recommandation de la part de la FAO desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-134400-2

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Cet ouvrage est disponible sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO licence (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode/legalcode>).

Aux termes de cette licence, cet ouvrage peut être copié, redistribué et adapté pour des utilisations non commerciales, sous réserve que les références soient clairement mentionnées. Pour toutes les utilisations faites de cet ouvrage, il ne sera en aucun cas sous-entendu que la FAO approuve une organisation, produits ou services quels qu'ils soient. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'ouvrage est adapté, il doit être enregistré sous une licence Creative Commons Licence identique ou équivalente. En cas de traduction de cet ouvrage, l'énoncé suivant devra accompagner la citation choisie «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu et de la justesse de cette traduction. L'édition [langue] originale est celle qui fait foi.»

Les litiges survenant dans le cadre de cette licence qui ne peuvent pas trouver de solution amiable seront résolus au moyen d'une médiation ou d'un arbitrage conformément aux indications de l'article 8 de la licence sauf si une autre solution est proposée. Les règles applicables pour la médiation seront les règles de médiation de l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle <http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules> et tout arbitrage sera conduit conformément aux règles d'arbitrage de la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (UNCITRAL).

**Matériels de tiers.** Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser le matériel présent dans cet ouvrage et attribué à un tiers, comme les tableaux, figures ou images, sont responsables de déterminer si une autorisation est nécessaire pour leur réutilisation et, le cas échéant, d'obtenir l'autorisation auprès du détenteur des droits. Le risque de plainte résultant de la violation d'un élément de propriété d'un tiers présent dans l'ouvrage concerne uniquement l'utilisateur.

**Ventes, droits et autorisations.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site internet de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés en contactant [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes relatives à l'utilisation commerciale doivent être adressées au moyen du formulaire : [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions concernant les droits et les autorisations doivent être adressées à : [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org)

Crédits photographiques en couverture: ©FAO/Pius Utomi Ekpei, ©FAO/Luis Tato, ©Centre de Services en Appui aux Organisations Coopératives et Paysannes (CSAACP), ©CSAACP

## Abstrait

Le présent rapport concerne l'évaluation finale du projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles des producteurs» (GCP/NER/043/LDF) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et exécuté conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Gouvernement du Niger de 2015 à 2021. Le projet visait à renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique (ACC) des secteurs agricoles et pastoraux. L'évaluation finale a utilisé une démarche participative et systémique (analyse documentaire, entretiens avec les acteurs) pour établir les constats et informer sur la performance, les conditions de durabilité et les enseignements du projet.

Le projet a ciblé les priorités du Gouvernement, de la FAO, du FEM et des populations en matière d'ACC, a généré une expertise technique nationale sur l'approche du champ école agro-pastoral (CEAP) et ACC et a appuyé la formulation et mise en œuvre du volet CEAP-CEC (club d'écoute communautaire) du Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC). Les maîtres formateurs du projet ont renforcé les capacités des facilitateurs du projet et d'autres (PASEC, GCP/RAF/516/EC et ProDAF). Les organisations faïtières paysannes impliquées dans le projet ont délivré un travail de qualité et les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) et le Fonds Local d'Investissement pour l'Adaptation (FLIA) promus par le projet ont rencontré un grand intérêt auprès des acteurs de la chaîne de conseil agricole au Niger. Le projet a touché 21 142 bénéficiaires directs (soit 106 pour cent de la cible) dont 51 pour cent de femmes. Le genre a été bien intégré dans le projet. Cependant, le projet a connu des insuffisances aux niveaux de sa gestion (du démarrage jusqu'à mi-parcours), de son Résultat 3 (intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement) et de la mobilisation/comptabilisation du cofinancement des partenaires. Le Résultat 3 sera poursuivi dans le volet CEAP-CEC du PASEC.

L'efficacité, l'efficience et la gestion adaptative du projet sont jugés modérément satisfaisants tandis que l'intégration des préoccupations transversales est satisfaisante et la durabilité probable. La FAO doit améliorer certains mécanismes de gestion du projet et de mobilisation du cofinancement, renforcer les capacités des partenaires à partir de l'analyse des besoins, et développer un partenariat avec les organisations faïtières paysannes sur le long terme pour renforcer leurs capacités de vulgarisation et d'appui conseil.



# Table des matières

<b>Abstrait</b> .....	<b>iii</b>
<b>Encadrés, figures et tableaux</b> .....	<b>vii</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>viii</b>
<b>Sigles, abréviations et acronymes</b> .....	<b>ix</b>
<b>Résumé exécutif</b> .....	<b>x</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
1.1 Finalité de l'évaluation .....	1
1.2 Destinataires visés.....	1
1.3 Portée et objectif de l'évaluation.....	2
1.4 Méthodologie.....	2
1.4.1 Phase préparatoire.....	3
1.4.2 Phase d'enquête .....	3
1.4.3 Analyse des données et rédaction du rapport.....	4
1.5 Limites .....	5
<b>2. Antécédents et contexte du projet</b> .....	<b>7</b>
2.1 Contexte général.....	7
2.2 Vulnérabilité aux risques et changements climatiques .....	8
2.3 Nécessité d'opérationnaliser le nouveau système de conseil agricole (SNCA) .....	9
2.4 Description du projet.....	10
<b>3. Constatations</b> .....	<b>13</b>
3.1 Pertinence et cohérence: Le projet est-il pertinent et cohérent pour répondre aux priorités stratégiques du Gouvernement et de ses partenaires (FAO, FEM) et aux besoins d'adaptation du secteur agricole au changement climatique? .....	13
3.1.1 Alignement sur les priorités de développement agricole et d'adaptation aux changements climatiques au Niger .....	13
3.1.2 Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) et les cadres stratégiques de la FAO et du FEM.....	14
3.1.3 Qualité de la Théorie de changement et du Cadre de Résultats.....	16
3.2 Efficacité: <i>Dans quelle mesure les capacités des secteurs agricole et pastoral du Niger ont-elles été renforcées pour faire face au changement climatique de manière durable et les bonnes pratiques et technologies agropastorales adoptées pour accroître la production, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle?</i> .....	19
3.2.1 Création d'un environnement opérationnel favorable pour la diffusion, l'apprentissage et l'adoption des pratiques et technologies d'ACC .....	22
3.2.2 Renforcement de la résilience écologique, économique et sociale grâce à l'adoption des stratégies, pratiques et technologies améliorées d'ACC basées sur les CEAP.....	26
3.2.3 Renforcement de la capacité institutionnelle et de la coordination intersectorielle pour l'intégration des stratégies d'ACC dans les politiques et programmes et la planification des secteurs agro-sylvo-pastoraux. ....	36
3.3 Efficience: <i>Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre et gestion du projet ont-ils affecté l'efficacité du projet et la qualité des résultats?</i> .....	37
3.3.1 Stratégie d'exécution du projet.....	39
3.3.2 Implication des partenaires .....	41

3.3.3	Assistance technique de la FAO .....	41
3.3.4	Planification .....	43
3.3.5	Gestion des risques .....	45
3.3.6	Cofinancement .....	45
3.3.7	Suivi-évaluation.....	46
3.3.8	Communication.....	46
3.4	Durabilité: <i>Dans quelle mesure les conditions de durabilité et les risques financiers, socio-économiques, environnementaux, institutionnels et de gouvernance pouvant affecter la durabilité ont-ils été identifiés et gérés?</i> .....	48
3.4.1	Points d'ancrage du Renforcement des capacités .....	48
3.4.2	Conditions mises en place pour assurer la durabilité.....	49
3.4.3	Risques affectant la durabilité.....	50
3.5	Questions transversales: <i>Dans quelle mesure les préoccupations liées au genre, aux groupes vulnérables ou défavorisés et à la sauvegarde environnementale ont-elles effectivement été prises en compte pendant la mise en œuvre du projet?</i> .....	51
3.5.1	Prise en compte de l'équité du genre.....	51
3.5.2	Sauvegarde environnementale et sociale.....	52
<b>4.</b>	<b>Enseignements tirés.....</b>	<b>55</b>
<b>5.</b>	<b>Conclusions et recommandations .....</b>	<b>57</b>
5.1	Conclusions.....	57
5.2	Recommandations.....	59
	<b>Références.....</b>	<b>61</b>
	<b>Appendice 1: Personnes interviewées .....</b>	<b>63</b>
	<b>Appendice 2: Tableau de cofinancement du projet .....</b>	<b>65</b>
	<b>Appendice 3: Notes des critères d'évaluation du FEM et barèmes de notation.....</b>	<b>66</b>
	<b>Appendice 4: Matrice FEM d'évaluation de la réalisation des résultats du projet.....</b>	<b>68</b>
	<b>Appendice 5: Études de cas .....</b>	<b>72</b>
	<b>Appendice 6: Technologies, bonnes pratiques et innovations ACC les plus adoptées par les apprenants FEM-NE.....</b>	<b>81</b>
	<b>Appendice 7: Matrice d'évaluation du projet.....</b>	<b>83</b>

# Encadrés, figures et tableaux

## Encadrés

Encadré 1. Informations de base sur le projet .....	1
Encadré 2. Questions de l'évaluation.....	2

## Figures

Figure 1. Carte des zones climatiques du Niger.....	8
Figure 2. Théorie de changement du projet.....	18

## Tableaux

Tableau 1. Catégories d'acteurs interviewées .....	3
Tableau 2. Situation budgétaire au 31 octobre 2020.....	44
Tableau 3. Situation budgétaire revue en avril 2020 et proposée pour révision .....	45

## Remerciements

L'évaluation finale s'est déroulée dans un contexte marqué par une forte restriction des déplacements imposée par la persistance de la COVID-19 et la recrudescence de l'insécurité liée aux attaques terroristes au Niger. L'évaluation finale a eu recours aux entretiens virtuels et bénéficié d'un appui remarquable de l'Unité de coordination du projet (UCP) et de la Représentation de la FAO au Niger, du Bureau de l'Évaluation (OED), de l'Unité de coordination du FEM (GCU) et de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP) de la FAO à Rome. L'Évaluation s'est bien déroulée grâce à une participation très engagée des partenaires d'exécution et de mise en œuvre, et des bénéficiaires du projet.

L'équipe chargée de l'évaluation était composée de Aimé Landry DONGMO, Consultant international (Chef d'équipe), Hamidou GUERO, Consultant national (Membre d'équipe), Sara HOLST, Gestionnaire de l'évaluation à l'OED, Anne Clémence OWEN, Gestionnaire de l'évaluation à l'OED.

L'équipe d'évaluation remercie très sincèrement le personnel de l'UCP et de la FAO et les responsables des organes centraux et déconcentrés des Ministères et des institutions gouvernementales ainsi que les responsables des organisations faïtières paysannes qui ont répondu à ses sollicitations. L'équipe d'évaluation est particulièrement reconnaissante envers, les maîtres formateurs, les points focaux, les facilitateurs et les bénéficiaires du projet qui ont donné leur opinion sur l'exécution, la mise en œuvre et les résultats du projet.

## **Sigles, abréviations et acronymes**

ACC	Adaptation au changement climatique
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
CEP	Champ-école des producteurs
CEAP	Champ-école agropastoral
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FLIA	Fonds Local d'Investissement pour l'Adaptation
FTP ou LTO	Fonctionnaire Technique Principal
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OP	Organisation de coopération des producteurs
PASEC	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques
PFC	Point focal communal
PFR	Point focal régional
SNCA	Système National de Conseil Agricole
TDR	Termes de référence
UCP	Unité de coordination du projet

# Résumé exécutif

## Introduction

1. La présente évaluation finale concerne le projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles des producteurs» (Projet GCP/NER/043/LDF) financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et exécuté conjointement par la FAO et le Gouvernement du Niger de janvier 2015 à mars 2021.
2. Le projet visait à: (i) améliorer la capacité du secteur agricole et pastoral du Niger à faire face au changement climatique en intégrant les pratiques et stratégies d'adaptation au changement climatique (ACC) dans les politiques et programmes de développement agricole en cours; (ii) aider les parties prenantes à adopter un processus d'apprentissage communautaire pragmatique sur le terrain qui mène à une meilleure compréhension, adaptation et éventuellement à l'adoption à grande échelle de pratiques agro-pastorales améliorées.
3. L'évaluation finale a utilisé une approche participative et systémique pour trouver des réponses aux Questions de l'Evaluation (QE). Les résultats de l'évaluation finale visent à informer les parties prenantes sur la performance du projet, les conditions de durabilité des résultats, et les leçons tirées de l'exécution du projet.

## Principales constatations

### Le projet est très satisfaisant au niveau de sa pertinence et cohérence

4. Le projet cible bien les priorités stratégiques du Gouvernement, de la FAO et du FEM et sa stratégie est adéquate pour répondre aux besoins des populations et renforcer la capacité du secteur agricole et pastoral du Niger à faire face au changement climatique. Le projet est très bien aligné sur la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) du Niger et le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021. Il contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) 1, 2 et 13 des Nations Unies, aux objectifs stratégiques (OS) 2 et 5 de la FAO et aux produits 1.1., 2.2 et 3.2 du Cadre de Programmation Pays (CPP 2017-2020) de la FAO. Trois OS du FEM (A-CC-1; A-CC-2; A-CC-3) sont ciblés par le projet qui respecte également les politiques et exigences du FEM relatives au cofinancement, à la participation du public, à l'engagement des parties prenantes, au suivi-évaluation, à l'application du principe du coût incrémental, à l'égalité du genre, et à la sauvegarde environnementale et sociale.
5. La théorie de changement du projet (TdC) et son cadre de résultats reposent sur des processus et cibles cohérents et réalistes. Toutefois, les cibles de l'effet 3 «intégration des stratégies d'ACC dans les politiques, programmes et planification des secteurs agro-sylvo-pastoraux» sont trop ambitieuses. Sachant que les processus de prise de décision concernant les politiques agricoles et leur budgétisation requièrent un temps plus long et un plaidoyer conséquent, le projet devait, pour l'effet 3, circonscrire les sous indicateurs et cibles objectivement réalisables sur le temps imparti.
6. Le projet intervient en cohérence et synergie avec le Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC) qui est financé conjointement par la Banque mondiale et l'État du Niger pour la période 2017-2022 au bénéfice de 60 communes vulnérables au changement climatique et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder. La FAO apporte une assistance technique à

l'exécution du Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC) dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des capacités du secteur agro-sylvo-pastoral au Niger à faire face aux conséquences du changement climatique. Ses résultats attendus portent sur la mise en place d'un dispositif efficace d'animation des CEAP-CEC (Champ École AgroPastoral-Club d'Ecoute Communautaire) dans les communes cibles, la mise à disposition et la diffusion de la documentation de support de l'approche CEAP-CEC, l'intégration de l'approche CEAP dans la stratégie de l'appui-Conseil, la mise en œuvre et la supervision du volet CEAP-CEC du PASEC. Ils concernent également la formation d'experts nationaux sur l'outil EX-ACT permettant au Suivi et Evaluation (S&E) d'estimer la biomasse totale et d'en déduire le carbone total séquestré par an et par hectare, permettant aussi la préparation des sous projets par les prestataires avec la méthodologie *Rural Invest*, et la mise en place du système e-voucher.

### **L'efficacité du projet est modérément satisfaisante**

7. Le projet a rencontré plusieurs difficultés au démarrage (manque de personnel, changements fréquents de Coordinateur national du projet (CNP) et des responsables du bureau pays de la FAO, retards dans l'établissement des partenariats, etc.) qui ont occasionné des retards importants dans la réalisation des activités et produits.
8. À mi-parcours, le projet a su ajuster ses objectifs (report, modification ou suppression de certaines activités) et appliquer des mesures correctives telles que l'amélioration des RH, proactivité du projet, décentralisation de la mise en œuvre et implication plus formelle des services déconcentrés via les Points focaux régionaux (PFR) et Points focaux communaux (PFC) et des fédérations et organisations faîtières des producteurs (OP), pour redynamiser la mise en œuvre.
9. Le niveau de réalisation du Résultat 1 «Création d'un environnement opérationnel favorable pour la promotion et l'adoption des pratiques et technologies d'adaptation au changement climatique (ACC)» est modérément satisfaisant. Trois des quatre produits prévus ont été réalisés mais avec retard, et l'indicateur principal «Capacités des gestionnaires de projets et parties prenantes renforcées pour transférer les technologies et outils d'ACC testés et sélectionnés» a été réalisée de manière incomplète.
10. Le Résultat 2 «Formation sur l'approche CEAP et les outils d'ACC pour renforcer la résilience des bénéficiaires», est réalisé de manière modérément satisfaisante. Sur les six produits prévus, cinq ont été réalisés tout en y intégrant les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) non prévues au départ. Cependant, le produit 2.6 sur les microprojets du Fonds Local d'Investissement pour l'Adaptation (FLIA) connaît un important retard car au moment de l'évaluation finale, les 60 microprojets sélectionnés n'avaient pas encore reçu les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Ces ressources financières ont finalement été octroyées en décembre 2020. Au niveau des indicateurs, le projet a touché 21 142 bénéficiaires directs (soit 106 pour cent de la cible) dont 51 pour cent de femmes. Environ 72 pour cent des apprenants ayant achevé la formation CEAP entre 2016 et 2018 ont adopté (appliqué deux fois et plus dans leur champ) au moins deux technologies, bonnes pratiques ou innovations approchant ainsi la cible (100 pour cent), tandis que 19 pour cent des apprenants formés en 2019 l'ont appliqué une fois. Le projet n'a pas collecté suffisamment d'informations pour renseigner son deuxième indicateur du Résultat 2. En conséquence, la superficie occupée par les CEAP et les parcelles cultivées avec les pratiques et technologies améliorées apprises n'est pas connue avec précision. Une approximation à partir des données des CEAP d'hivernage 2019 (1 010 m<sup>2</sup> de superficie expérimentale en moyenne par CEAP), permet d'estimer à environ 77 ha, la superficie totale

améliorée par les 767 CEAP mis en place par le projet. Aussi, considérant que 72 pour cent des 19 175 apprenants des CEAP (767 CEAP x 25 participants) ont chacun adopté et appliqué les technologies, bonnes pratiques ou innovations sur ¼ ha au minimum de leur exploitation, on peut estimer à 3 452 ha, la surface minimale qui est passée en gestion durable grâce au projet.

11. Le Résultat 3 relatif à l'intégration des stratégies d'ACC dans les politiques, les programmes et la planification des secteurs agro-sylvo-pastoraux, est réalisé de manière modérément insatisfaisante. Le Produit 3.1 sur l'élaboration de notes d'orientation et le Produit 3.3 sur l'intégration de l'approche CEAP et ACC dans les programmes et politiques, ont été transférés au projet PASEC mais ne sont pas encore réalisés. Le Produit 3.2 «renforcement des capacités institutionnelles pour l'intégration de l'ACC dans les programmes et politiques basés sur l'approche CEAP» ainsi que l'indicateur du Résultat 3 «15 municipalités ciblées, quatre ministères gouvernementaux et un institut de recherche ont augmenté leur capacité d'adaptation ...» ne sont réalisés que très insuffisamment à travers des ateliers de formation. L'évaluation n'a constaté aucune activité de renforcement des capacités des responsables de la mise en place de politiques et stratégies pour une meilleure intégration de l'ACC dans les politiques sectorielles et intersectorielles ni les propositions formulées pour cette intégration au niveau national et municipal.
12. Toutefois les insuffisances constatées sont partiellement compensées par plusieurs résultats induits ou non prévus du projet qui font que **l'efficacité est jugée modérément satisfaisante**. Le projet a permis au Gouvernement du Niger d'évaluer concrètement la valeur ajoutée de l'approche CEAP, ce qui a permis d'intégrer un volet CEAP dans le PASEC, élargissant ainsi le cadre d'application et de promotion de cette approche. L'assistance technique du volet CEAP-CEC du PASEC confiée à la FAO en mai 2018, offre une continuité à la dynamique d'innovation initiée par le projet. Le projet a généré une expertise technique nationale dans la mise en œuvre de l'approche CEAP et l'ACC sur toute la chaîne d'appui conseil agricole. Les maîtres formateurs (MF) ont reçu une formation de qualité dont les acquis ont été bien valorisés pour renforcer les capacités de facilitateurs du projet et d'autres projets comme le PASEC, le programme «Renforcer la résilience des populations pastorales et agropastorales transfrontalières dans les zones prioritaires du Sahel» (GCP/RAF/516/EC), le Projet d'Assistance au pastoralisme dans le Sahel à travers des actions de développement intégrées et le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF).

**Le projet est modérément insatisfaisant en ce qui concerne l'efficience et la gestion adaptative.**

13. La gestion du projet, défailante au début a été améliorée à mi-parcours, mais sans pouvoir rattraper le retard ni améliorer l'efficacité et la qualité des résultats. Les mécanismes d'exécution et de mise en œuvre du projet n'ont pas fonctionné comme prévu. Le projet a démarré avec une équipe technique réduite et a connu trois CNP. L'Unité de coordination du projet (UCP) a été peu diligente et défailante sur plusieurs aspects de gestion (recrutement des experts et RH, formalisation des partenariats), avant de connaître une nette amélioration mais sans pouvoir juguler les difficultés liées à la lenteur administrative impliquant le bureau pays (élaboration et validation des termes de référence (TDR) des missions des Points Focaux (PF), suivi des processus financiers et d'achats, etc.).
14. Le projet n'a pas été en mesure de mobiliser les fonds de cofinancement auprès des partenaires, et n'a pas su comptabiliser certaines activités menées dans le cadre du PASEC. Egalement, des défaillances ont existé dans la supervision et la mise en œuvre des activités

par la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et une amélioration n'est arrivée qu'avec la décentralisation de la mise en œuvre et l'implication des Points Focaux (PF) et OP. En effet, la DGA n'a pas réussi à mobiliser les démembrements du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et ses autres partenaires (ONG, OP) aux niveaux des régions et communes, ce qui s'est traduit par de faibles taux de réalisation des activités et d'exécution budgétaire. Aussi, la signature du protocole d'accord avec la FAO et la mise à disposition des ressources n'ont été effectifs qu'en juillet 2016 alors que la période idéale se situe en avril – mai. En conséquence, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage n'a installé que 22 CEP sur les 75 prévus. Pour corriger ces insuffisances, les recommandations du comité de pilotage du projet de juillet 2017 et 2018, ont été mises en application à travers la nomination d'un Point focal national du projet, de cinq PFR et 15 PFC du projet en juillet 2017 et la signature des protocoles d'accord avec cinq OP initiés en 2018 et poursuivis en 2019 et 2020 pour l'installation des CEAP et l'animation des AVEC dans les cinq régions. Cette stratégie d'intervention a permis d'améliorer significativement le taux d'exécution du projet et de pallier les difficultés rencontrées dans le suivi et la mise en œuvre de l'approche CEAP.

15. La planification du projet s'est appuyée sur les PTBA régulièrement préparés, discutés, approuvés, mis en œuvre et évalués. Cependant, l'absence d'un expert en suivi-évaluation jusqu'en octobre 2018 et le retard dans l'établissement des partenariats n'ont pas favorisé l'utilisation du cadre de résultats du projet pour véritablement guider sa gestion. Malgré un plan de suivi-évaluation pertinent et réaliste, le système de suivi-évaluation du projet n'a pas bien fonctionné pour des raisons précises détaillées dans le rapport.
16. Le projet a régulièrement élaboré les différents rapports semestriels et annuels qui ont permis de rendre compte de la mise en œuvre et de guider les décisions des instances de supervision en ce qui concerne les orientations à donner au projet. Cependant, des insuffisances ont existé dans l'analyse du niveau de la réalisation des indicateurs et de leur communication. Les indicateurs publiés incluent une tendance au double comptage, voire à l'exagération des résultats effectivement réalisées, et la narration n'informe que rarement sur leurs qualités. Les leçons tirées du projet ont servi à la mise en œuvre du PASEC, mais les leçons et bonnes pratiques générées par le projet sont peu capitalisées et communiquées. La principale forme de capitalisation des bonnes pratiques du projet s'est faite à travers la formation des facilitateurs à l'approche CEAP et l'auto encadrement dans les CEAP. En outre les documents portant cartographie des projets et programmes intervenant dans l'ACC au Niger et les inventaires des savoir-faire endogènes en matière d'ACC dans cinq communes d'intervention du projet sont en cours d'impression en vue du partage.
17. Le projet est géré conformément aux règles et procédures de la FAO en vertu de la modalité d'exécution directe. Il a bénéficié d'un appui continu de l'unité technique (NSP), de l'unité de coordination du FEM (GCU) et du Bureau Pays. Cependant, le bureau pays, pour cause de contraintes internes (changements de Représentants, RH limitées), a souvent manqué de flexibilité et de diligence pour rehausser son appui et mitiger les insuffisances et difficultés du projet.
18. La crise sécuritaire et la pandémie de la COVID-19 ont empêché la mise en œuvre de certaines activités prévues en 2020. De plus, les risques de mise en œuvre régulièrement rencontrés dans des projets similaires se sont manifestés et ont affecté la performance du projet (démarrage tardif du projet; faible engagement de certains partenaires de cofinancement; faible intérêt de certaines parties prenantes; pour n'en citer que trois). Faute d'un protocole d'accord engageant leurs structures dans la mise en œuvre du projet,

les responsables des Directions et Services régionaux, départementaux et communaux des trois domaines concernés par le projet (agriculture, élevage, et environnement) n'ont pas suffisamment de marge de manœuvre pour mobiliser des ressources et du personnel supplémentaire sur le projet, et à l'exception des PF, les autres agents ne se sentent pas véritablement concernés par le projet.

**La durabilité des résultats est jugée probable (L). Le projet a mis en place un ensemble de conditions à même de prévenir et d'atténuer les risques et assurer sa durabilité.**

19. Le projet a mis à la disposition du Gouvernement une l'expertise qui a aidé à la formulation et mise en œuvre du volet CEAP-CD (Club Dimitra) du PASEC. Les outils CEAP, AVEC et microprojets Fonds Local d'Investissement pour l'Adaptation (FLIA) promus par le projet ont rencontré un grand intérêt auprès des parties prenantes et bénéficiaires finaux de la chaîne de conseil agricole au Niger.
20. Le projet a contribué à la révision du Guide national de mise en œuvre des CEAP, qui constitue une étape vers l'institutionnalisation de l'approche CEAP prévue dans le Livrable 4 du PASEC. L'objectif à long terme est de positionner l'approche CEAP comme un outil phare de vulgarisation au Niger.

**L'intégration des préoccupations transversales dans la mise en œuvre est satisfaisante**

21. Le genre a été intégré dans la mise en œuvre du projet, à travers l'introduction des activités et technologies répondant aux préoccupations des femmes, la mise en place des mécanismes incitatifs pour encourager leur participation et la réalisation plus ou moins satisfaisante des cibles genre. En effet 51 pour cent des 21 142 apprenants des CEAP sont des femmes, de même que 62 pour cent des bénéficiaires du FLIA au niveau des AVEC (921 femmes contre 570 hommes). Cependant, quelques insuffisances ont existé et méritent d'être corrigées lors de futurs projets. La forte représentativité des femmes parmi les membres des OP devait suggérer au projet, une revue à la hausse de leur quota de participation dans les CEAP. De même, on ne trouve qu'une (1) seule femme parmi les 15 PF, ce qui est très insuffisant et interpelle le Gouvernement sur la nécessité d'améliorer la promotion des femmes à des postes d'encadrement par des actions à court terme (nominations) et à long terme (encourager la formation d'un plus grand nombre de femmes dans le domaine afin d'améliorer leurs chances d'occuper des postes de responsabilités). De même, la faible présence de facilitatrices dans le projet a pu réduire la participation active des productrices aux discussions/animations des CEAP, limitant ainsi les bénéfices qu'elles pouvaient en tirer.
22. Le projet a renforcé les capacités des décideurs et agents de la chaîne de conseil agricole au Niger sur l'approche CEAP et Champs de diversité, et des producteurs sur les Bonnes pratiques et technologies améliorées d'ACC, ce qui est susceptible d'améliorer la résilience des populations vulnérables et des systèmes agro-écologiques face aux effets du changement climatique et de la dégradation des ressources naturelles. L'intégration des mesures d'ACC dans les plans et programmes nationaux et municipaux, avec les ressources adéquates reste un défi à relever pour améliorer les bénéfices du projet sur l'environnement. D'autres préoccupations transversales sont également intégrées et portent sur la santé, la nutrition, et le travail des enfants dans l'agriculture.

**Enseignements**

La notion de cofinancement appliquée aux projets du FEM reste mal comprise ou traitée par plusieurs projets, et mérite d'être bien explicitée et expliquée à toutes les parties prenantes, y

compris au Gouvernement et aux autres projets partenaires pour éviter toute interprétation erronée qui limite ou freine l'atteinte des objectifs.

Les OP ont délivré dans l'ensemble un travail de qualité. Il est nécessaire de les appuyer sur le long terme et de construire leurs capacités de vulgarisation et d'appui conseil. Le projet démontre que dans le contexte nigérien, travailler avec les OP est plus efficace que de sous-traiter les CEAP au ministère.

## **Conclusions**

### **Conclusion 1. Le projet répond bien aux priorités stratégiques du Gouvernement, de la FAO et du FEM, et aux besoins des populations en matière d'adaptation du secteur agricole au changement climatique.**

Tous les acteurs ont confirmé le bienfondé du problème ciblé, des objectifs visés et de la démarche utilisée. Aussi, le PASEC a été développé pour répliquer le modèle d'accompagnement de l'innovation initié par le projet, le renforcer à travers les enseignements et acquis obtenus du projet et in fine inscrire l'approche CEAP et ACC comme l'outil phare de vulgarisation et de conseil agricole au Niger. Pendant sa mise en œuvre, le projet a intégré avec justesse l'activité AVEC qui a permis de redynamiser les CEAP et qui constitue un facteur de durabilité du projet. Pour accroître son efficacité et générer plus d'effets sur les bénéficiaires finaux, le projet aurait pu dans sa conception, intégrer des indicateurs susceptibles d'encourager une adoption plus large de l'approche CEAP par d'autres projets et organisations d'appui-conseil et des indicateurs permettant d'encourager la mise en œuvre des microprojets FLIA, de manière à en mesurer les premiers effets sur les bénéficiaires finaux avant la clôture du projet.

### **Conclusion 2. Le projet a renforcé les capacités des acteurs du conseil agricole au Niger et doté les bénéficiaires finaux de connaissances et outils nécessaires pour renforcer leur résilience face au changement climatique et améliorer la production, les revenus et la sécurité alimentaire de leur ménage.**

Le projet a généré une expertise technique nationale dans la mise en œuvre de l'approche CEAP et l'ACC sur toute la chaîne d'appui conseil agricole, et a permis au Gouvernement du Niger de s'approprier l'approche CEAP pour renforcer les capacités d'ACC du secteur agro-sylvo-pastoral, la sécurité alimentaire et la résilience des populations. Le Gouvernement a intégré dans le PASEC un volet CEAP dont l'assistance technique a été confiée à la FAO. Les maîtres formateurs (MF) formés par le projet ont accompagné d'autres projets. Les facilitateurs locaux formés par le projet ont démontré de bonnes capacités de travail et constituent une ressource de qualité pour améliorer le nombre et la qualité des agents de conseil et de vulgarisation au niveau local. Grâce au projet les producteurs ont adopté les outils de renforcement de la résilience basés sur les AVEC, l'adoption des pratiques, technologies et innovations d'ACC et les microprojets FLIA. Ainsi, le projet a contribué au renforcement de la cohésion sociale grâce à des rencontres régulières qui ont favorisé le partage d'informations et de connaissances, la prise de décisions consensuelles, le rapprochement et le soutien mutuel. Les producteurs ont appliqué ou adopté les Bonnes pratiques ou les nouvelles technologies basées sur les semences productives et précoces, le démariage à trois plants du mil, la régénération naturelle assistée des sols (RNA), le compostage et l'épandage localisé de la fumure organique et minérale, la préparation et l'application des bio pesticides et des extraits aqueux, etc. Le projet a contribué à la révision du Guide champ-école des producteurs au Niger pour y intégrer l'approche CEAP. Les effets pouvaient être meilleurs et plus visibles n'eussent été les contraintes et insuffisances rencontrées par le projet: on peut citer par exemple la qualité médiocre de certains CEAP (dispositifs expérimentaux mal conçus faute de supervision adéquate, retard dans l'installation des expérimentations avec des effets négatifs sur la production et la

productivité et sur l'interprétation des résultats des essais), et le retard dans la mise en place des microprojets sélectionnés qui étaient censés générer des revenus pour les bénéficiaires et inciter à une plus grande adoption des technologies testées et proposées. De plus, l'adoption de certaines technologies nécessitent des moyens financiers conséquents pour acquérir les intrants et équipements.

**Conclusion 3. La gestion du projet a été défailante sur plusieurs points et les ajustements apportés à mi-parcours n'ont pu redresser totalement la barre.**

Les défaillances concernaient surtout l'absence de diligence et de proactivité pour anticiper et résoudre les problèmes et difficultés liés au retard dans le recrutement des experts et autres RH, la formalisation et gestion des partenariats, le suivi-évaluation des activités et des indicateurs du projet, la mobilisation du cofinancement, et les processus de financements et d'achats. En plus, les responsables ont fréquemment changé au niveau de la FAO et du projet, entraînant une discontinuité dans le leadership, la négociation et le suivi des dossiers et de certaines activités. Le projet a été incapable de mobiliser les fonds de cofinancement. Les Points focaux régionaux (PFR) n'ont pas réalisé la plupart des missions de supervision planifiées, faute d'approbation de leurs TDR par la FAO à temps.

**Conclusion 4. Le projet a obtenu des résultats correspondant aux besoins des bénéficiaires, et mis en place les conditions nécessaires pour les consolider, pérenniser et favoriser la réalisation des impacts, malgré les risques sécuritaires et les retards qui ont affecté la réalisation de certaines activités (CEAP, microprojets FLIA, institutionnalisation de l'approche CEAP, etc.).**

Les outils CEAP, AVEC et microprojets FLIA promus par le projet ont rencontré un grand intérêt auprès des parties prenantes de la chaîne de conseil agricole au Niger et des producteurs. Une bonne collaboration a existé entre les PFC, les superviseurs des OP et les facilitateurs locaux. Le projet a contribué à l'élaboration du volet CEAP-CD du PASEC et en assure l'assistance technique. Le projet a contribué à la révision du Guide national de mise en œuvre des CEAP, ce qui constitue un progrès vers l'institutionnalisation de l'approche CEAP prévue dans le Livrable 4 du PASEC. Le projet a impliqué les services techniques régionaux et communaux du Gouvernement et les organisations paysannes dans la mise en œuvre des activités, et les facilitateurs locaux ont démontré de bonnes capacités d'animation qui constituent des piliers de durabilité.

**Conclusion 5. Le projet a bien pris en charge les préoccupations liées à l'équité du genre et la sauvegarde environnementale et atteint ses objectifs en la matière.**

Le projet a bien intégré et réalisé les activités pour générer des produits répondant bien aux préoccupations des femmes et des populations vulnérables et contribuant à la sauvegarde environnementale; il a mis en place des mécanismes incitatifs pour encourager leur participation au projet. Ainsi, les AVEC, le démariage du mil à trois plants par poquet, le compostage et la fertilisation organique, la culture de la courge, la fabrication des extraits aqueux à base des produits locaux (neem, piment, tabac), la fabrication des blocs multi nutritionnels, l'allaitement maternel exclusif de zéro à six mois ont connu une forte adhésion des femmes. Quoique les montants cotisés restent encore modestes, les AVEC ont permis de constituer un fonds d'épargne, de crédit et de solidarité, et de soumettre 89 dossiers de microprojets dont 60 ont été sélectionnés pour bénéficier chacun d'un financement. Le budget moyen de chacun des 60 microprojets financés était de 953 808 Fcfa dont 19 pour cent d'apport propre de l'AVEC et 81 pour cent de la subvention du FEM. Ces AVEC disposent d'une bonne marge de progrès concernant l'autofinancement et l'attraction de nouveaux partenaires pour développer de futurs microprojets et des activités génératrices de revenus (AGR).

## Recommandations

**Recommandation 1. La conception des projets de recherche-action-pilotage et de support aux politiques d'adaptation au changement climatique (ACC) doit intégrer des conditions suffisamment incitatives pour favoriser la génération des effets et impacts et la mise à l'échelle.**

Plus généralement, les évaluations récentes de OED montrent que le chaînon manquant dans les initiatives visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition concerne souvent l'appui dans la mise en œuvre des politiques et dans leur évaluation. Cependant, le besoin de nouvelles politiques n'est pas toujours justifié, par exemple dans un environnement où les politiques existantes ne sont pas mises en œuvre faute de moyen ou de priorité. Dans cette perspective, les préoccupations sont d'ordre institutionnel et concernent, au-delà des textes adoptés, la qualité et la performance du système de vulgarisation du pays et ses besoins de renforcement pour porter des messages liés à l'ACC.

Pour le cas spécifique de ce projet, il s'agissait de démontrer une approche et de favoriser son passage à l'échelle. Dans cette optique, les projets exécutés par la FAO, doivent dès leur conception, assurer un meilleur équilibre entre les indicateurs quantitatifs (qui constituent souvent la priorité des projets de développement) et la qualité des résultats. En effet, il est plus pertinent de cibler un nombre raisonnable de bénéficiaires et de mettre en place l'ensemble des conditions suffisantes pour générer les effets et changements visibles sur les producteurs et assurer ainsi la mise à échelle. Également, pour stimuler la recherche de l'efficacité pendant la mise en œuvre, la FAO doit intégrer dans ses projets de résilience et d'ACC, un indicateur spécifique pour véritablement stimuler l'adoption plus large de l'approche par d'autres projets et organisations d'appui-conseil. Un tel indicateur a manqué dans ce projet. L'indicateur sur les microprojets FLIA mérite également d'être reformulé et recentré sur l'effet. Dans le projet, l'indicateur sur le FLIA est formulé comme suit: «Fonds local d'investissement pour l'adaptation mis en place et opérationnel dans chaque région (5)». Sous sa forme actuelle, l'indicateur et sa cible n'incitent pas suffisamment les gestionnaires du projet à accompagner la mise en œuvre des microprojets jusqu'à l'obtention des effets ou impact sur les bénéficiaires finaux. Or les microprojets FLIA constituent un moyen d'application à grande échelle des technologies améliorées et de génération des revenus améliorant ainsi les revenus et les capacités de résiliences des bénéficiaires finaux.

**Recommandation 2. La FAO Niger doit intégrer dans son mécanisme de planification et de mise en œuvre des projets des mesures adéquates pour anticiper et corriger avec diligence et ponctualité les faiblesses en capacités et les contraintes rencontrées aux niveaux des ressources humaines, des partenariats et de l'environnement porteur du projet.**

Une meilleure planification, un choix plus approprié des partenaires et une meilleure gestion des risques et des mécanismes de mise en œuvre sont nécessaires pour soutenir l'exécution des activités, la réalisation des produits et l'obtention des résultats attendus. Si le projet avait suffisamment anticipé et trouvé des solutions aux difficultés inhérentes au recrutement et conservation des ressources humaines de qualité, à la mobilisation et responsabilisation des partenaires et aux spécificités du contexte organisationnel et institutionnel, alors les CEAP, AVEC et microprojets auraient été installés à temps, et favoriseraient ainsi une plus large adoption de l'approche et des PTI avant la fin du projet. De même le projet aurait suffisamment de recul pour corriger ses propres faiblesses et consolider ses résultats.

**Recommandation 3. La FAO doit améliorer ses mécanismes de gestion du projet et de mobilisation du cofinancement, et renforcer les capacités des parties prenantes en la matière, tenant compte des contraintes et besoins liés au contexte.**

L'organisation pourrait, pendant la conception du projet, intégrer dans le cadre de résultats un indicateur spécifique sur la mobilisation du cofinancement, et, pendant la mise en œuvre, renforcer les capacités des gestionnaires et des partenaires du projet sur les principes et mécanismes de mobilisation du cofinancement, et la gestion axée sur les résultats. La FAO doit également faire fonctionner la Task Force du projet pour assurer la continuité du leadership dans le projet et améliorer sa réponse aux contraintes administratives rencontrées par le projet au cours de sa mise en œuvre.

**Recommandation 4. La FAO doit favoriser et renforcer la capitalisation et l'appropriation des acquis du projet par le PASEC et d'autres projets d'appui à la résilience.**

Les expériences techniques et méthodologiques qui ont bien fonctionné doivent être recueillies dans une boîte à outils et transférées au projet PASEC et à d'autres projets d'appui à la résilience. Ce transfert doit comprendre au moins la base des données CEAP, le document sur les sujets spéciaux CEAP, une description du système de mise en place des CEAP à travers les OP, les outils de suivi et évaluation des CEAP (le journal, etc.), une description du système de supervision et reportage à travers la structure basée sur les points focaux régionaux et communaux.

**Recommandation 5. Afin de mieux générer les effets et impacts et assurer leur durabilité, la FAO doit développer un partenariat avec les Organisations faitières paysannes (OP) sur le long terme, et intégrer dans la conception des futurs projets d'ACC plusieurs éléments, dont des activités, incitatifs pour véritablement renforcer les capacités des partenaires et des bénéficiaires et les responsabiliser.**

Dans la continuité du projet, il semble logique de combiner approche institutionnelle (ministère, etc.) et approche privée/organisationnelle en appuyant les OP à développer leur propre fonction d'appui conseil en parallèle des services publics de vulgarisation. Il faudrait dépasser l'approche projet avec une liste de CEAP à délivrer chaque année, et s'orienter davantage vers un support technique qualitatif des OP et de leurs CEAP. Le développement d'un partenariat avec les OP sur le long terme doit viser prioritairement à les renforcer et à les responsabiliser véritablement dans le renforcement des capacités de leurs associations membres sur l'approche CEAP-ACC, et dans l'organisation, la mise en place et le suivi des CEAP. En effet, ces OP et leurs associations membres sont des vecteurs potentiels de vulgarisation et d'adaptation au changement climatique, pouvant pallier les insuffisances opérationnelles du secteur public.

En plus du renforcement des capacités et de la responsabilisation des OP sur l'approche CEAP, la gestion transparente, l'inclusion du genre, la mise à disposition du triptyque CEAP-AVEC-Microprojets et d'autres outils de mobilisation sociale comme les Club d'Ecoute Communautaire (CEC) allant dans le sens de la constitution des caisses de résilience de la FAO sont parmi les facteurs incitatifs que la FAO doit intégrer dans ses projets pour dynamiser les CEAP et générer les effets positifs concrets sur les bénéficiaires. Les CEAP sont le lieu d'apprentissage des Technologies et pratiques améliorées dont l'adoption par les producteurs nécessitent de disposer un minimum de ressources pour leur mise en œuvre. Les AVEC offrent un cadre d'épargne et d'entraide entre les membres et des possibilités de financement des AGR. Les microprojets FLIA peuvent constituer une première étape pilote à la mise en œuvre des AGR de plus grande ampleur et devenir un facteur de pérennisation de l'approche.

**Tableau de notation des critères du FEM**

Critères et sous-critères du FEM	Notation <sup>1</sup>	Commentaires <sup>2</sup>
<b>A. Pertinence stratégique</b>		
A1. Alignement sur les priorités stratégiques du FEM et de la FAO	HS	Voir 3.1.2.
A2. Pertinence par rapport aux priorités nationales, régionales et mondiales	HS	Voir 3.1.1.
A3. Complémentarité avec les interventions existantes	HS	Voir 3.1.1.
A4. Pertinence stratégique globale	HS	<p><b>1. Voir 3.</b></p> <p>Pertinence et cohérence: Le projet est-il pertinent et cohérent pour répondre aux priorités stratégiques du Gouvernement et de ses partenaires (FAO, FEM) et aux besoins d'adaptation du secteur agricole au changement climatique?</p>
<b>B. Efficacité</b>		
B1. Évaluation globale des résultats du projet	MS	Voir 3.2.
B1.1 Livraison des produits	MS	Parmi les 13 produits attendus, sept ont été quasi-totalement réalisés, deux partiellement réalisés, deux reportés et un annulé.
B1.2 Progrès vers les résultats et les objectifs du projet	MS	Le projet a réalisé les Résultats 1 et 2 de manière satisfaisante et le Résultat 3 de manière modérément insatisfaisante.
B1.3 Probabilité d'impact	ML	Les retards accusés dans la mise en place des CEAP et d'autres facteurs sont susceptibles d'empêcher la réalisation de l'impact.
<b>C. Efficience</b>		
C1. Efficience <sup>3</sup>	MU	Voir 3.3. Le projet a été défaillant sur plusieurs aspects de sa gestion.
<b>D. Durabilité des résultats du projet</b>		
D1. Probabilité globale de durabilité	L	Voir 3.4.
D2. Durabilité par rapport aux risques financiers	ML	Voir 3.4.3.
D3. Durabilité par rapport aux risques socioéconomiques	L	Voir 3.4.3.
D4. Durabilité par rapport aux risques institutionnels et de gouvernance	L	Voir 3.4.3.
D5. Durabilité par rapport aux risques environnementaux	L	Voir 3.4.3.
D6. Catalyse et réplification	L	Voir 3.4.3.
<b>E. Facteurs affectant la performance</b>		
E1. Conception et préparation du projet <sup>4</sup>	S	Voir 3.1.3.
E2. Qualité de mise en œuvre du projet	S	Voir 3.3.1.
E2.1 Supervision du projet (FAO, Comité de pilotage)	S	Voir 3.3.1.3. Voir 3.3.3.

<sup>1</sup> Voir le système de notation à la fin du document.

<sup>2</sup> Comprend les références aux sections pertinentes du document.

<sup>3</sup> Comprend la rentabilité et la rapidité.

<sup>4</sup> Fait référence aux facteurs affectant la capacité du projet à démarrer comme prévu, tels que la présence d'une capacité suffisante parmi les partenaires d'exécution au lancement du projet.

E3. Qualité d'exécution du projet	S	Voir 3.3.3. Voir 3.3.4. Voir 3.3.5.
E3.1 Modalités de gestion et exécution du projet (UCP, Gestion financière, etc.)	S	Voir 3.3.1.
E4. Cofinancement	U	Voir 3.3.6.
E5. Partenariats de projet et implication des parties prenantes	S	Voir 3.3.2.
E6. Communication et gestion des connaissances	MS	Voir 3.3.8.
E7. Qualité globale du suivi et de l'évaluation (S&E)	MS	Voir 3.3.7.
E7.1 Conception de S&E	S	Voir 3.3.7.
E7.2 Mise en œuvre du plan de S&E (y compris les ressources financières et humaines)	MS	Voir 3.3.7.
E8. Évaluation globale des facteurs affectant les performances	MU	Voir 3.3.
<b>F. Préoccupations transversales</b>		
F1. Genre et autres dimensions de l'équité	S	Voir 3.5
F2. Questions relatives aux droits de l'homme	HS	Voir 3.5
F3. Sauvegardes environnementales et sociales	HS	Voir 3.5.
<b>Évaluation globale du projet</b>	<b>MS</b>	

---

## 2. Introduction

### 2.1 Finalité de l'évaluation

1. La présente évaluation finale concerne le projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles des producteurs» (Projet GCP/NER/043/LDF). Le projet a été financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), exécuté conjointement par la FAO et le Gouvernement du Niger de janvier 2015 à mars 2021 (voir encadré 1).

#### Encadré 1. Informations de base sur le projet

**FEM ID du projet: 4702**  
**Pays bénéficiaire: Niger**  
**Agence d'exécution: FAO**  
**Budget: USD 17 758 871**  
**(USD 3 800 000 du FPMA du FEM et USD 13 958 871 de cofinancement)**  
**Domaine focal du FEM: Adaptation au changement climatique (ACC)**  
**Objectifs Stratégiques de FEM: SCCF: ACC-1, ACC-2, ACC-3**  
**Date d'approbation par le PDG (FEM): 28/07/2014**  
**Date de démarrage prévue: 15/01/2015**  
**Date de démarrage effective: 14-15 juin 2015**  
**Date de clôture prévue: mai 2018**  
**Date de clôture révisée: 30/06/2020; puis prolongée suite au COVID-19 jusqu'au 31/03/2021**  
**Date de la revue à mi-parcours: 14/04/2018**

2. L'évaluation finale est requise par le FEM pour déterminer la performance du projet, les conditions de durabilité des résultats, et les enseignements à considérer pour la conception et l'exécution des interventions futures. La finalité de l'évaluation finale est d'informer le Gouvernement du Niger, le FEM, la FAO, les partenaires de cofinancement, le comité de pilotage, l'Unité de coordination du projet (UCP), les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les autres parties intéressées, sur les résultats du projet, les conditions à mettre en place pour les consolider et favoriser leur durabilité et l'impact.

### 2.2 Destinataires visés

3. Les résultats de l'évaluation finale sont destinés au FEM, à la FAO et au Gouvernement du Niger pour apprécier la performance du projet, tirer les enseignements de l'exécution du projet et orienter leurs interventions futures. Ils permettront au FEM d'apprécier la performance du projet et d'orienter les appuis, et à la FAO d'apprécier sa performance et d'assurer l'amélioration continue de sa performance dans l'exécution de projets subventionnés par le FEM. Le Gouvernement du Niger s'en servira pour apprécier la performance des organisations gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans l'exécution, le cofinancement et la mise en œuvre du projet, pour établir la valeur ajoutée de l'approche «champ-école agropastoral (CEAP) et adaptation au changement climatique (ACC)» et déterminer les efforts à poursuivre pour consolider les acquis et favoriser la mise à l'échelle. Les résultats de l'évaluation finale sont aussi destinés aux structures gouvernementales et non gouvernementales aux niveaux déconcentrés (région, département, commune), aux partenaires de mise en œuvre au niveau local et aux organisations d'appui-conseil et d'encadrement du secteur agricole afin qu'ils apprécient

leur contribution au projet et identifient les rôles qu'ils doivent continuer à jouer pour renforcer les capacités d'ACC et la résilience des producteurs et de leurs organisations et faîtières.

## 2.3 Portée et objectif de l'évaluation

4. L'évaluation finale couvre la période de mise en œuvre du projet (29 octobre 2015 – 31 mars 2021) et s'intéresse à l'ensemble des composantes, zones d'intervention et parties prenantes du projet. L'évaluation finale vise à identifier et apprécier les résultats obtenus par le projet, les effets et changements (potentiellement) générés sur les bénéficiaires, et les questions cruciales ainsi que les leçons qui méritent d'être considérées après la fin du projet et pendant la conception et la mise en œuvre des futurs projets. La démarche de l'évaluation finale consiste à répondre aux Questions de l'Évaluation (QE) préalablement formulées (voir encadré 2) et explicitées dans la matrice d'évaluation (voir Appendice 7).
5. Les QE s'appuient sur les critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE (OCDE, 2019) (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, viabilité/durabilité), et intègrent les questions transversales (genre, sauvegarde environnementale, cofinancement, implication des parties prenantes), et les préoccupations des partenaires. En accord avec le nouveau cycle de projet de la FAO et du FEM, l'évaluation finale vérifie également le respect des principes communs de programmation par pays des Nations Unies, à savoir: approches fondées sur les droits de l'homme (HRBA), le droit à l'alimentation et le droit à un travail décent; l'intégration du genre; la durabilité (financière, socio-politique, institutionnelle et environnementale); le renforcement des capacités et la gestion axée sur les résultats.

### Encadré 2. Questions de l'évaluation

- 1) Le projet est-il pertinent et cohérent pour répondre aux priorités stratégiques du Gouvernement du Niger et de ses partenaires (FAO et FEM) et aux besoins d'adaptation du secteur agricole au changement climatique?
- 2) Dans quelle mesure les capacités des secteurs agricole et pastoral du Niger ont-elles été renforcées pour faire face au changement climatique de manière durable et les bonnes pratiques et technologies agropastorales adoptées pour accroître la production, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle?
- 3) Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre et de gestion du projet y compris la planification des activités, le financement et le cofinancement, le suivi et l'évaluation, la participation des parties prenantes, et la communication, ont-ils affecté l'efficacité du projet et la qualité des résultats?
- 4) Le projet a-t-il mis en place les conditions nécessaires pour assurer la durabilité des réalisations et des résultats obtenus?
- 5) Les préoccupations liées au genre, aux groupes vulnérables ou marginalisés et à la sauvegarde environnementale ont-elles été intégrées dans la mise en œuvre du projet?

## 2.4 Méthodologie

6. Le processus de l'évaluation finale a respecté les normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG), les termes de référence (TDR) et les mesures édictées par le Gouvernement du Niger et le plan de contingence du Système des

Nations Unis face à la COVID-19 et à la situation sécuritaire instable au Niger. L'évaluation finale a adopté une approche systémique et participative.

### 2.4.1 Phase préparatoire

7. La phase préparatoire de l'évaluation finale s'est déroulée en septembre 2020 et a permis, via les réunions virtuelles entre l'équipe chargée de l'Évaluation, les responsables de supervision du projet à la FAO à Niamey et Rome et l'équipe de l'UCP, de préciser les objectifs de l'évaluation, recueillir la documentation, discuter de la méthodologie et planifier la phase d'enquête. Au cours de cette phase, les documents suivants ont été analysés: le Document du Projet (Prodoc); documents de stratégies du Niger, du FEM et de la FAO; rapports d'activités de l'UCP et des partenaires; rapports du comité de pilotage du projet (Copil); rapports d'avancement du projet (PPR); rapport d'évaluation à mi-parcours; et rapports internes d'examen de la mise en œuvre (PIR). Également, l'équipe d'évaluation a reconstitué la théorie de changement<sup>5</sup> du projet et élaboré la matrice d'évaluation<sup>6</sup> précisant les Questions de l'Évaluation (QE), les sous questions et les indicateurs.

### 2.4.2 Phase d'enquête

8. Les personnes ressources et responsables du projet dans les structures partenaires d'exécution et de mise en œuvre et les bénéficiaires directs du projet ont été interviewés (tableau 1). Ces acteurs ont été choisis de manière raisonnée par l'équipe d'évaluation à partir d'une base de données d'acteurs fournie par l'UCP. Chaque séance d'entretien a duré une à deux heures et a mobilisé un à plusieurs acteurs de la même organisation ou du même service (voir liste des personnes interviewées dans l'Appendice 1).

**Tableau 1. Catégories d'acteurs interviewés**

Parties prenantes	Organisations et Acteurs concernés
Acteurs d'exécution	<u>FAO</u> : Fonctionnaire Technique Principal (LTO); Agent de liaison pour le financement (FLO); Chargée de programme à l'unité de coordination du FEM (GCU); Représentant Adjoint; Chargé de programme du Bureau pays. <u>Ministère de l'agriculture et de l'élevage</u> : Directeur National de la Vulgarisation et du transfert des technologies (DVTT), Point focal national (PFN) du projet.
UCP	Coordinateur national du projet (CNP) et Assistants Agronome, Élevage, Financier et Achats, Suivi-Évaluation.
Partenaires de mise en œuvre	<u>Institutions gouvernementales</u> : Un conseiller du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (CNEDD); deux responsables de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN). <u>Directions et services techniques déconcentrés</u> : Directeur régional (DR) de l'agriculture de Tillabéry, Points focaux régionaux (Tahoua et Dosso), Directeur départemental de l'agriculture de Ouallam; Points focaux communaux et chefs de service communal d'élevage et de l'environnement de Tébaram et Abalak (Tahoua), Tondikiwindi, Say et Simiri (Tillabéri), Djiratawa (Maradi), Sakorbé et Falwel (Dosso), Kantché (Zinder) <u>Organisations faitières paysannes</u> : Responsables et superviseurs de la Fédération SA'A (Maradi), du CSA/OCP (Zinder), de la FRUPOAM/ANFO (Tillabéri).
Partenaires de cofinancement	Projets et programmes partenaires: Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC);Projet IESA
Bénéficiaires	<u>Intermédiaires</u> : Un Maître formateur et deux PFR; 12 PFC et chefs de services communaux de l'agriculture, l'élevage et l'environnement; 17 facilitateurs

<sup>5</sup> La théorie de changement du projet élaborée par l'équipe d'évaluation est présentée dans la figure 2 et sera discutée avec les acteurs clés

<sup>6</sup> La matrice d'évaluation du projet est présentée dans l'Appendice 7.

Finiaux: 15 responsables et membres des groupes CEAP et AVEC

### **2.4.3 Analyse des données et rédaction du rapport**

9. L'analyse s'est appuyée sur cinq critères de l'évaluation: i) pertinence et cohérence, ii) efficacité; iii) efficacité et gestion; iv) questions transversales; et v) durabilité.
10. L'analyse de la pertinence et cohérence s'est focalisée sur l'examen de la qualité de la conception afin d'établir le bien fondé du problème ciblé, le réalisme des hypothèses de base et l'alignement du projet sur les priorités du pays. La qualité du cadre des résultats et de la théorie de changement (TdC) a été évaluée en questionnant la pertinence et le réalisme des activités prévues, la qualité et le rôle des acteurs impliqués, des processus décisionnels et opérationnels, et des indicateurs et cibles.
11. L'analyse de l'efficacité s'est faite par confrontation des résultats attendus et obtenus. L'attribution de la note de réalisation des résultats s'est appuyée sur l'échelle de notation du FEM (Appendice 3): très satisfaisant (HS), satisfaisant (S), modérément satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MU), insatisfaisant (U) et très insatisfaisant (HU). L'appréciation de la réalisation des cibles des indicateurs s'est appuyée sur le principe des «feux tricolore»: vert (réalisé), jaune (en voie de réalisation), rouge (pas en voie de réalisation). Les facteurs susceptibles d'affecter la consolidation des résultats et le progrès vers la réalisation des impacts après la fin du projet ont été identifiés.
12. La qualité de la gestion et mise en œuvre du projet a été analysée en appréciant l'efficacité des mécanismes de financement, cofinancement, supervision, gestion, planification, participation des parties prenantes, suivi et évaluation, et communication interne et externe. L'analyse de la supervision a porté sur la qualité des appuis fournis au projet par la FAO et le Comité de Pilotage.
13. L'analyse des questions transversales a porté sur la qualité et l'effectivité de la prise en charge des préoccupations liées au genre, aux groupes vulnérables et à la sauvegarde environnementale dans la mise en œuvre du projet, avec comme cadre de référence les politiques de la FAO et du FEM.
14. L'analyse de la durabilité s'est focalisée sur l'examen des conditions de durabilité mises en place par le projet et le niveau d'identification et de maîtrise des risques financiers, socio-économiques, environnementaux, institutionnels et de gouvernance qui étaient susceptibles de menacer la consolidation et la pérennisation des résultats du projet. Egalement les mesures mises en place par le projet pour prévenir ou atténuer ces risques ont été analysées. Une échelle à quatre niveaux a été utilisée pour qualifier cette durabilité (voir Appendice 3): Probable (L), Assez probable (ML), Assez improbable (MU), et Improbable (U).
15. Le rapport de l'évaluation finale a été élaboré sur la base des informations recueillies, triangulées et analysées. Il présente les résultats du projet, les points forts et points faibles de son exécution, les conclusions et les recommandations à l'intention des parties prenantes ainsi que les leçons à considérer dans la conception et l'exécution des futurs projets du FEM et de la FAO.
16. L'équipe d'évaluation était composée de deux consultants dont un consultant international (CI) spécialisé en évaluation des projets et en recherche-développement sur les systèmes intégrés agriculture-élevage-environnement en Afrique, et un consultant national (CN) expérimenté en appui et évaluation du développement local au Niger. L'équipe

d'évaluation était supervisée par la gestionnaire de cette évaluation finale au Bureau de l'Evaluation de la FAO (OED).

## **2.5 Limites**

17. L'évaluation finale a été perturbée par la pandémie du COVID-19, et la recrudescence des risques sécuritaires au Niger qui n'ont pas permis de réaliser les visites de terrain. Pour atténuer cette limite de l'étude, l'évaluation finale a réalisé un grand nombre d'interviews par téléphone au cours desquelles les discussions avec les personnes ressources clés des régions/sites d'intervention du projet ont été approfondies.



---

## 3. Antécédents et contexte du projet

### 3.1 Contexte général

18. Le Niger est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest qui couvre 1 267 000 km<sup>2</sup> dont les trois quarts sont occupés par des déserts (République du Niger, 2016a) (figure 1). Sa population en 2019 était estimée à 23 310 715 habitants avec un taux de croissance démographique de 3,8 pour cent. Le taux d'alphabétisation est de 28,40 pour cent (2017) (Population Data, 2018) et le pays est classé dernier (189<sup>ème</sup>) selon l'Indice de Développement Humain (IDH 2018: 0,377) (PNUD, 2019). Malgré les progrès réalisés au cours de la dernière décennie pour réduire la pauvreté, le niveau d'extrême pauvreté reste très élevé (41,4 pour cent en 2019), touchant plus de 9,5 millions de personnes (Banque mondiale, 2021a).
19. Après une période de faible croissance (1,2 pour cent en moyenne par an entre 1960 et 2004) insuffisante pour améliorer le niveau de vie des nigériens (République du Niger, 2017a), l'économie du Niger se porte mieux depuis quelques années (croissance du produit intérieur brut (PIB) de +11,8 pour cent en 2012, redescendue autour de +5 pour cent par an depuis), dopée par les investissements industriels en provenance de l'étranger et ceux consentis par les pouvoirs publics (Population Data, 2018). Entre 2004 et 2018, le PIB (USD constant 2010) est passé de USD 4,253 milliards à USD 9,055 milliards et le PIB par habitant de USD 324 à USD 403 (Banque mondiale, 2021a). Le Niger a maintenu en 2019 une bonne croissance économique (6,3 pour cent selon la Banque mondiale) tirée par l'agriculture, grâce aux conditions météorologiques favorables et aux investissements réalisés pour améliorer la productivité agricole.
20. Le secteur agricole représente 43 pour cent du PIB et emploie 83 pour cent de la population (République du Niger, 2016b). Avec plus de dix millions d'Unités de Bétail Tropical (UBT), le pays a le plus important cheptel de la région sahélienne. Les sols sont en général pauvres et les 15 millions d'hectares (Direction de la Météorologie Nationale, 2005) potentiellement cultivables représentent moins de 12 pour cent de la superficie du pays. Ces sols en majorité dunaires sont peu productifs et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne. Le potentiel en terre irrigable est estimé à 270 000 ha, dont 140 000 ha dans la vallée du fleuve Niger (GIEC, 1997), tandis que la superficie réellement irriguée (en maîtrise totale de l'eau) est estimée à 10 580 ha en 2011, essentiellement au bord du fleuve Niger (régions de Niamey et Tillabéry) et dans les régions de Maradi, Diffa, Tahoua.
21. La part du secteur industriel (hors pétrole et extraction minière) a peu évolué au cours des 20 dernières années et représente 10 pour cent du PIB. La part de l'extraction pétrolière et minière a quant à elle connu un déclin régulier, passant de 4 pour cent du PIB en 1995 à moins de 2 pour cent en 2008, avant d'augmenter à partir de 2009 jusqu'à atteindre 6 pour cent du PIB en 2012, suite à l'exploitation pétrolière.
22. Le développement du Niger est menacé par des risques et dangers parmi lesquels le changement climatique, la baisse des prix de pétrole, les fluctuations des prix internationaux des produits de base non pétroliers, les attaques terroristes et des groupes armés<sup>7</sup> et depuis 2020 la pandémie du COVID-19. Ces menaces accroissent les dépenses

---

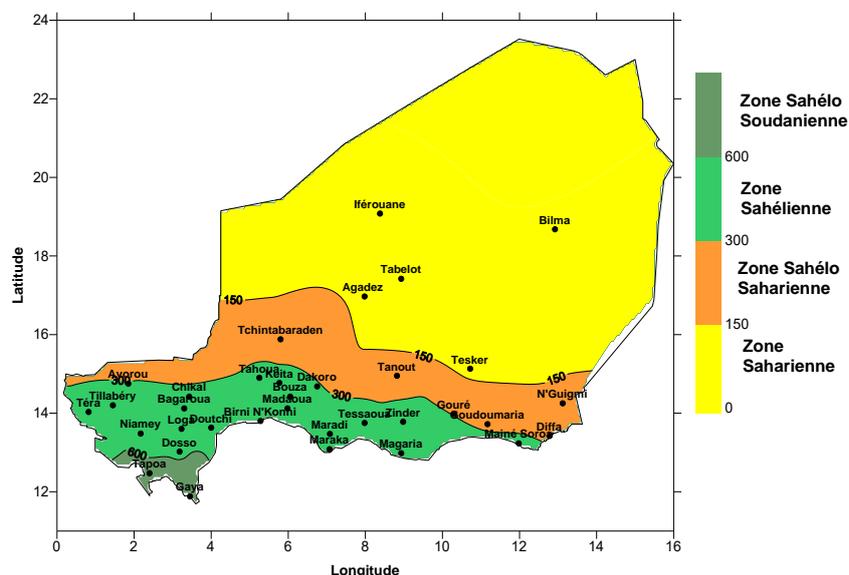
<sup>7</sup> Le Niger est membre du G5-Sahel créé en 2014 par cinq États du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad).

du Gouvernement pour les uns, et réduisent les ressources de l'État et sa capacité à renforcer les moyens d'existence des populations pour les autres.

### 3.2 Vulnérabilité aux risques et changements climatiques

23. Le climat du Niger est de type tropical semi-aride à deux saisons (Sarr B. et HOUNGNIPO M., 2015) caractérisé par une saison sèche qui s'étend d'octobre à mai et une saison pluvieuse qui s'étend de juin à septembre (régime pluviométrique unimodal) avec un maximum de précipitations survenant autour du mois d'août.
24. Le pays est divisé en quatre zones climatiques (figure 1). La zone sahélo soudanienne (1 pour cent de la superficie, 600 à 800 mm de pluie par an) est propice à l'agriculture et l'élevage. La zone sahélienne (10 pour cent du territoire; 300 à 600 mm) est adaptée à l'agro pastoralisme. La zone sahélo saharienne (12 pour cent de la superficie, 150 mm à 300 mm) est le domaine de l'élevage transhumant. Enfin, la zone saharienne (77 pour cent du territoire, 150 mm de pluie par an) qui est désertique, se prête aux cultures irriguées.

**Figure 1. Carte des zones climatiques du Niger**



Source: Direction de la Météorologie Nationale du Niger 2003, modifié pour se conformer à UN. 2020. [Map of Niger \[online\]](#)

25. La majeure partie de la population est concentrée dans le sud du pays, région favorable à la culture des céréales de base telles que le mil et le sorgho, ainsi que les cultures maraîchères irriguées et diverses cultures de rente (FEWS NET, 2019). Le secteur agricole est dominé par les exploitations de petite taille (1 ha au maximum) qui pratiquent l'agriculture et l'élevage extensifs dont la réussite dépend étroitement des conditions climatiques et édaphiques (Abdoul Habou, Z., Boubacar, M. k., et Adam, t., 2016) et particulièrement de la régularité des pluies et des crues et décrues du fleuve Niger et du niveau de fertilité des sols. L'irrigation est appliquée surtout en riziculture (d'hivernage, de crue et de décrue) et en production maraîchère (d'hivernage et/ou de contre-saison). La performance des systèmes de production est généralement faible et irrégulière à cause des précipitations irrégulières, des sécheresses récurrentes, de la baisse progressive de la fertilité des sols et d'une pénurie de terres dans les zones les plus productives qui limite la mise en jachère des terres et entraîne la mise en culture des terres marginales. Les habitants

des régions septentrionales qui jouxtent et comprennent le désert du Sahara pratiquent comme principal moyen d'existence un élevage transhumant.

26. L'agriculture est le secteur le plus affecté par les risques et changements climatiques au Niger. Les sécheresses sont fortement corrélées avec certains déprédateurs, nuisibles et maladies des végétaux et des animaux qui réduisent la production et la productivité. Presque un tiers des pertes au cours de la crise alimentaire de 2004 et 2005 était dû aux criquets. Le striga (*Striga hermonthica*) et divers champignons pathogènes sont un problème chronique pour la plupart des cultures. Plus sérieuses sont les pertes de céréales causées par les oiseaux granivores (*Quelea quelea*) et les foreurs de tiges du mil (*Coniesta ignefusalis*). Parmi les risques supplémentaires figurent les feux de brousse dans les zones pastorales et les tempêtes de vent qui endommagent les jeunes végétaux.
27. Les principaux effets néfastes liés aux risques et changements climatiques sont: la baisse de la production agricole; le déficit fourrager; l'insuffisance des points d'eau; la baisse de la nappe phréatique; la réduction des superficies des formations forestières; la diminution de la production piscicole; la diminution de la diversité biologique (disparition de certaines espèces, dégradation des habitats de la faune); l'augmentation de la prévalence de certaines maladies climato-sensibles (rougeole, méningite, paludisme et maladies respiratoires); la formation des dunes de sable; etc. Ces effets néfastes ont un impact direct sur la réduction de la sécurité alimentaire, la réduction des moyens d'existence des populations et l'accélération de la dégradation de l'environnement.

### **3.3 Nécessité d'opérationnaliser le nouveau système de conseil agricole (SNCA)**

28. Afin de juguler les déficits des productions vivrières qui persistent et soumettent les populations nigériennes à l'insécurité alimentaire d'année en année, les autorités du Niger ont décidé de mettre en œuvre l'Initiative 3N «les Nigériens Nourrissent les Nigériens» (République du Niger, 2012b). L'objectif principal de ce cadre stratégique adopté en 2012, est de «contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus». Son objectif spécifique est de «renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes».
29. Le bilan en 2015 de la mise en œuvre de l'initiative 3N a établi que le conseil agricole était un des maillons faibles. Le Niger manque d'un véritable Système National de Conseil Agricole, qui fait que la plupart des fonctions transversales concourant au Conseil Agricole ne sont actuellement pas remplies ou ne le sont que très peu (République du Niger, 2017b). En effet une pluralité et diversité de dispositifs de conseil sur le terrain ont émergé dans le milieu de la profession Agricole et en périphérie de certains projets, qui fournissent, par endroit, des services de conseils de qualité et qui disposent d'un fort potentiel de développement. Mais, ces derniers sont très peu coordonnés entre eux et restent très cloisonnés. Aussi, bien qu'en progression avec une implication croissante des OP, le ratio conseiller/producteurs estimé à environ un conseiller pour 1 000 ménages Agricoles (en 2016) vise à atteindre environ un conseiller pour 250 producteurs selon les recommandations de la FAO.
30. Egalement, l'offre de conseil n'est pas conforme aux besoins. Le conseil technique reste dominant et les réflexions économiques au niveau de la parcelle, du troupeau et encore

plus de l'exploitation agricole sont peu ou pas prises en compte. Des besoins spécifiques, comme ceux des pasteurs nomades, sont aussi moins bien pris en compte. Les dispositifs de conseil dépendent pour l'essentiel de financements extérieurs, à l'exception de quelques cas comme par exemple les Centres de Prestations de Service (CPS) ou les Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP).

31. Pour pallier les insuffisances, un nouveau Système National de Conseil Agricole (SNCA) de type pluriel et intégré, valorisant les dispositifs particuliers des différents acteurs (État, Profession Agricole et privés) a été adopté par Décret le 2 août 2017. Il confère à l'État un rôle de création des conditions pour que ces dispositifs pluriels puissent prendre de l'ampleur, avec comme perspective, et un recentrage définitif du rôle de l'État sur le pilotage et le contrôle. Le développement d'un système de financement vertueux et durable est au cœur de ce SNCA.
32. Les principes et modèles institutionnels du SNCA reposent sur la pluralité des acteurs et dispositifs, une approche concertée intersectorielle, le co-pilotage (État, profession agricole), une coordination légère assurée par une institution spécialisée et autonome qui n'interviendra que sur les fonctions transversales du Conseil Agricole et ne disposera pas de ses propres agents de conseil. Ils incluent également la progressivité basée sur le renforcement des dispositifs professionnels et privés, le développement des fonctions transversales et à terme, un retrait progressif et planifié de l'État du conseil opérationnel de terrain, et un recentrage sur ses fonctions régaliennes et transversales. Un autre facteur institutionnel du SNCA est la régionalisation pour s'adapter aux spécificités locales, et la prise en compte de la décentralisation suivant le transfert des compétences aux Collectivités territoriales. L'équité est aussi prévue pour l'ensemble des catégories de producteurs et productrices, et devra pallier l'absence du secteur privé dans certaines zones ou auprès de certaines catégories de producteurs afin de garantir cette équité d'accès au conseil à l'échelle du pays.
33. Les principes et modèles techniques du SNCA privilégient une offre de conseil complète et diversifiée articulant le conseil aux producteurs et le conseil à leurs organisations; une complémentarité articulant le Conseil Agricole aux autres services aux producteurs; une innovation basée sur une nouvelle approche de la gestion des connaissances. Il accorde une importance au paysan relais ou animateurs endogènes dont l'existence contribue à améliorer le taux de couverture du conseil, dans le sens où ils démultiplient les actions réalisées par les conseillers salariés des OP. Selon le SNCA, augmenter significativement le nombre de paysans relais semble le moyen le plus efficace de répondre à des besoins de conseil de base, et constitue aussi un gage de proximité des producteurs et de durabilité des dispositifs de conseil.
34. La réalisation des objectifs du SNCA est un des défis prioritaires à relever par le Gouvernement du Niger et ses partenaires pour favoriser les processus d'adoption et mise à l'échelle des bonnes pratiques et technologies (PT).

### **3.4 Description du projet**

35. Le projet visait un double objectif: (i) améliorer la capacité du secteur agricole et pastoral du Niger à faire face au changement climatique en intégrant les pratiques et stratégies d'ACC aux politiques et programmes de développement agricole en cours; (ii) aider les parties prenantes à adopter un processus d'apprentissage communautaire pragmatique sur le terrain qui mène à une meilleure compréhension, adaptation et éventuellement à

- l'adoption à grande échelle de pratiques agro-pastorales améliorées. Ce deuxième objectif cherche à contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration des moyens de subsistance ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
36. Le projet était structuré en quatre composantes: i) développement et essai pilote de pratiques agro-pastorales améliorées résilientes au climat ; ii) renforcement des capacités et promotion des pratiques agricoles améliorées par le biais des champs écoles des producteurs; iii) intégration des systèmes agro-pastoraux et agricoles résilients au changement climatique dans les politiques sectorielles et le développement local; et iv) Suivi-Evaluation (S-E) et diffusion de l'information.
  37. Le projet intervenait dans 15 communes réparties dans cinq régions (Tahoua, Maradi, Zinder, Tillabéri et Dosso). La durée d'exécution initialement de quatre ans a été prolongée jusqu'au 31/03/2021 (encadré 1). Son budget était de USD 17 758 871 dont USD 3 800 000 du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) gérés par le FEM et USD 13 958 871 de cofinancement (Appendice 2).
  38. Le projet est exécuté par la FAO en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. L'UCP basée à Niamey comprend un coordinateur national du projet (CNP) et des Assistants techniques et administratifs. Les autres parties prenantes gouvernementales du projet sont le Conseil national pour l'environnement et le développement durable (CNEED), la Direction de la Météorologie Nationale (DMN); l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN), les Gouvernements régionaux et les Services techniques régionaux, départementaux et communaux des ministères. Les parties prenantes non gouvernementales sont constitués des ONG (Biodiversity International) et des Organisations faitières paysannes (OP) d'appui conseil et de vulgarisation au service des zones rurales du Niger. Ces OP sont constituées de la Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger (FUGPN-Mooriben) pour les communes de Dosso, le Centre de Services en Appui aux Organisations Coopératives Paysannes (CSA/OCP) pour les communes de Zinder, la Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-Niya) pour les communes de Tahoua et la Fédération régionale des unions des producteurs d'oignons et autres activités maraîchères (FRUPOAM/ANFO) pour les communes de Tillabéri. La Fédération des Unions des Organisations Professionnelles Agricoles du Niger (FUOPAN/SA'A) pour les communes de Maradi et Tahoua.



---

## 4. Constatations

### 4.1 Pertinence et cohérence: Le projet est-il pertinent et cohérent pour répondre aux priorités stratégiques du Gouvernement et de ses partenaires (FAO, FEM) et aux besoins d'adaptation du secteur agricole au changement climatique?

**Constatation 1. Le projet est en général très satisfaisant au niveau de sa pertinence et cohérence. L'objectif du projet correspond bien aux priorités stratégiques du Gouvernement du Niger, de la FAO et du FEM, aux besoins des populations du Niger, et la stratégie du projet y compris sa théorie de changement et son cadre de résultats est adéquate pour renforcer la capacité du secteur agricole et pastoral du Niger à faire face au changement climatique. Toutefois, les cibles de l'effet 3 «intégration des stratégies d'ACC dans les politiques, programmes et planification des secteurs agro-sylvo-pastoraux» sont trop ambitieuses. Sachant que les processus de prise de décision concernant les politiques agricole et leur budgétisation requièrent généralement un temps plus long et un plaidoyer conséquent pour l'allocation des ressources, le projet devait circonscrire les étapes et cibles qu'il pouvait objectivement réaliser sur le temps imparti.**

#### 4.1.1 Alignement sur les priorités de développement agricole et d'adaptation aux changements climatiques au Niger

39. Le projet est très bien aligné sur la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) du Niger<sup>8</sup> et particulièrement sur l'Axe Stratégique IV. Il cible les actions visant à: (i) revitaliser l'agriculture pluviale traditionnelle en surmontant les contraintes liées aux risque climatique, au faible accès aux technologies, à l'appui-conseil et aux financements, qui limitent la productivité; (ii) restructurer les systèmes d'élevage à travers l'amélioration de la couverture sanitaire et de l'accès au conseil zootechnique et aux intrants et au développement des cultures fourragères; (iii) contribuer à l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes et la promotion d'une économie locale basée sur la gestion durable de l'environnement en vue de l'accroissement de la production dans le secteur rural; (iv) développer des approches décentralisées novatrices en milieu rural permettant de contribuer aux actions de développement communautaire.
40. Le projet est aligné sur les objectifs du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 qui est le deuxième plan quinquennal de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035. Il contribue au Programme 6 qui porte sur la mise en œuvre de l'Initiative 3N, au Programme 10 dont un des objectifs est l'amélioration de la gestion durable des terres et au Programme 11 dont un des effets visés est le renforcement des capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation face au changement climatique.
41. Le projet contribue à l'opérationnalisation du Plan d'Action 2016-2020 de l'Initiative 3N dont l'objectif global à l'horizon 2035 est de «mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une

---

<sup>8</sup> La SDDCI a remplacé en 2017 la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) qui était le principal document national de référence depuis 2012.

pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus» et dont l'objectif spécifique est de «renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes». Le projet cible plus spécifiquement les domaines d'intervention portant sur la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et protection de l'environnement, la réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et chaînes de valeur.

42. Le projet est cohérent avec la Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC) au Niger (République du Niger, 2012a). Il cible les objectifs qui concernent: (i) l'amélioration de la connaissance et la promotion de la recherche-développement, pour produire et diffuser l'information sur les changements climatiques; (ii) le renforcement et le développement des capacités d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux changements climatiques; (iii) l'intégration de la problématique des changements climatiques dans les outils nationaux, régionaux et locaux de planification; (iv) le renforcement des capacités des acteurs.
43. Le projet s'inscrit en droite ligne des objectifs du Plan National d'Adaptation (PNA) qui visent à réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique et intégrer l'adaptation à tous les niveaux de la planification du développement (PNUD, non daté), et des objectifs du Cadre stratégique de la gestion durable des terres (2015-2029) (République du Niger, 2014).
44. Le projet cible bien les attentes des acteurs locaux pour qui le changement climatique est une réalité quotidienne, qui a de nombreux effets négatifs sur leurs moyens d'existence et de subsistance, créant des besoins en termes de renforcement des connaissances et des capacités pour une meilleure adoption des technologies, pratiques et stratégies d'ACC.
45. Le projet intervient en cohérence et synergie avec le Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC) financé conjointement par la Banque mondiale et l'État du Niger pour la période 2017-2022 au bénéfice de 60 communes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder. L'assistance technique (AT) à l'exécution du PASEC est fournie par la FAO selon l'accord signé en mai 2018 dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des capacités du secteur agro-sylvo-pastoral au Niger à faire face aux conséquences du changement climatique. Huit résultats sont attendus: (i) Un dispositif efficace d'animation des CEAP-CEC (Club d'Ecoute Communautaire) est mis en place; (ii) La documentation de support CEAP-CEC est mise à disposition et diffusée; (iii) Les CEC renforcent l'impact des CEAP et facilitent les actions du PASEC; (iv) L'approche CEAP est intégrée dans la stratégie de l'appui-Conseil; (v) La mise en œuvre du volet CEAP-CEC est supervisée et évaluée; (vi) Des bilans carbone sont préparés et analysés avec Ex-Ante Carbone Balance Tool; (vii) Les sous projets sont préparés par les prestataires avec la méthodologie *Rural Invest*; (viii) Le système e-voucher est mis en place.

#### **4.1.2 Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) et les cadres stratégiques de la FAO et du FEM**

46. Le projet poursuit les ODD 1, 2 et 13 qui visent respectivement à: éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

47. Le projet contribue à deux objectifs stratégiques de la FAO (OS 2 «Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables» et OS 5 «Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes») et à plusieurs cibles du Cadre de Programmation Pays (CPP 2017-2020) de la FAO au Niger.
48. Le projet contribue à la réalisation des objectifs du CPP 2017-2020 de la FAO au Niger. Il contribue aux cibles des produits 1.1. et 2.2 du CPP: «40 000 producteurs ont développé leurs capacités techniques à travers les champs écoles paysans d'ici à 2020»; «Des Ministères techniques sectoriels ont renforcé leurs capacités dans la formulation et la mise en œuvre de politiques/stratégies spécifiques, avec l'appui technique de la FAO d'ici 2020». Il vise également les cibles suivantes du produit 3.2: «Au moins cinq technologies agrosylvopastorales climato intelligentes sont vulgarisées à travers les CEP d'ici à 2020»; «Au moins 12 000 ha de terres sont aménagés, restaurés et mis en valeur d'ici à 2020»; «Au moins 100 km bande pare feu et de couloirs de passage balisés sont réalisés d'ici à 2020».
49. Le projet respecte les exigences de la stratégie de renforcement des capacités de la FAO. Il vise à promouvoir un changement sur le long terme, en encourageant la réalisation des activités et l'appropriation et la pérennisation des résultats par les parties prenantes nationales (gouvernement et société civile). L'approche du projet, prend en compte les trois dimensions de renforcement des capacités: les capacités des individus et des organisations; les capacités techniques et fonctionnelles; l'environnement porteur. Le projet s'appuie sur les principes de base et les lignes directrices de l'approche CEAP, ce qui permet de mieux prendre en compte les problèmes des agriculteurs, des agro-éleveurs et éleveurs et les questions d'ACC. Le projet intègre les recommandations de la politique de la FAO en matière d'égalité de sexe.
50. Le projet contribue à trois objectifs stratégiques du FEM qui concernent l'adaptation au changement climatique: A-CC-1 «Réduire la vulnérabilité aux impacts défavorables des changements climatiques y compris leurs variations aux niveaux local, régional et global»; A-CC-2 «Accroître la capacité d'adaptation pour faire face aux impacts défavorables des changements climatiques y compris leurs variations aux niveaux local, régional et global»; A-CC-3 «Promouvoir le transfert et l'adoption des technologies d'adaptation».
51. Le projet dans sa conception a bien respecté les exigences et les lignes directrices des politiques et exigences du FEM relatives au cofinancement (Policy: FI/PL/01; FEM/C.31/12), à la participation du public (1996), à l'engagement des parties prenantes, au suivi-évaluation, à l'application du principe du coût incrémental, à l'égalité du genre, à la sauvegarde environnementale et sociale du FEM. Les informations indicatives sur les montants, les sources et les types de cofinancement attendus ont été bien indiqués dans le document approuvé du projet, ce qui sert de base pour apprécier le niveau de mobilisation de ce cofinancement. En janvier et février 2014, les lettres d'engagement au cofinancement du projet ont été signées par les partenaires, notamment la FAO (Représentation du Niger), le Conseil National de la Recherche Agronomique (CNRA, PPAAO/4877NE), la Délégation de l'Union Européenne en République du Niger (Projet PADS) et la Banque Africaine de Développement en République du Niger (Projet PROMOVARE).
52. Le Gouvernement, la FAO, les partenaires de mise en œuvre y compris les organisations de producteurs, assurent des responsabilités spécifiques concernant la mobilisation et la participation du public et le renforcement des aspects sociaux, environnementaux et de durabilité financière du projet. Le projet propose à travers l'approche Champ Ecole Agropastoral (CEAP) une démarche et des activités qui suscitent l'intérêt du Gouvernement,

des organisations de producteurs, des autres partenaires de développement, des populations et favorisent leur adhésion et leur participation.

53. Dans sa conception, le projet a respecté les exigences des directives opérationnelles pour l'application du coût incrémental (GEF, 2007). Les lignes de base pour chaque produit et effet attendu sont bien présentées en indiquant les problèmes, contraintes et faiblesses qui les affectent/sous-tendent, et les indicateurs et cibles pour les résoudre/atténuer sont également bien définis. Les objectifs de développement et d'adaptation sont bien visibles à travers les activités prévues.

#### **4.1.3 Qualité de la Théorie de changement et du Cadre de Résultats**

54. La théorie de changement du projet (TdC) (reconstruite par l'équipe d'évaluation), repose sur trois processus clés comprenant des activités cohérentes et réalistes liées aux trois composantes du projet (figure 2).
55. Le processus n° 1 vise la création d'un cadre opérationnel propice à la mise en place de l'approche CEAP et l'adoption des pratiques et technologies (PT) d'ACC à travers le renforcement des capacités (RC) des décideurs et des partenaires et la formalisation des partenariats. Son bon fonctionnement est nécessaire pour assurer un bon démarrage et le bon déroulement des autres processus. La nature et la qualité des partenariats formalisés et des connaissances mises à jour va par exemple influencer les délais et la qualité de réalisation des formations prévues dans le processus n° 2 qui est dédié au renforcement de la résilience des systèmes de production et des ménages par l'adoption des PT d'ACC et des autres outils d'ACC (AVEC, microprojets FLIA) proposés par l'approche CEAP. Le processus n°3 quant à lui vise l'intégration et la budgétisation de l'ACC dans les politiques sectorielles et le développement local à travers la sensibilisation et le renforcement des capacités des institutions et des décideurs au niveau national et local. In fine, les trois processus de la TdC doivent conduire à un double impact: amélioration de la sécurité alimentaire et renforcement de la résilience pour faire face au changement climatique.
56. Les activités prévues dans les trois processus sont cohérentes et appropriées pour atteindre l'objectif global du projet. Le projet a également placé l'efficacité et la durabilité au cœur de sa stratégie, en prévoyant de renforcer les CEP préexistants<sup>9</sup> (mis en place par les précédents projets) pour les transformer en CEAP et d'impliquer à travers des partenariats bien formalisés, les parties prenantes directes (Directions et services techniques étatiques au niveau central et déconcentré, ONG, Organisations de producteurs, groupes de producteurs).
57. Toutefois, la principale faiblesse constatée dans la TdC du projet concerne l'effet 3 qui apparaît trop ambitieux tel que formulé, compte tenu de la durée limitée du projet. En effet, même si l'approche CEAP présente des avantages techniques et socio-économiques convaincants, son introduction dans les documents de politique et de stratégie nécessite un délai plus long et des actions de plaidoyer pour démontrer son efficacité et sa valeur ajoutée et obtenir l'adhésion des décideurs au plus haut niveau sectoriel et intersectoriel. Plus loin, l'évaluation tiendra compte de cette réalité du contexte pendant l'analyse de l'efficacité, et s'attèlera surtout à mesurer les efforts et progrès effectués vers la réalisation de cet effet n°3.
58. Le projet a bien identifié les risques susceptibles d'affecter sa mise en œuvre et proposé les mesures adéquates d'atténuation. Un des risques identifiés est que «les institutions

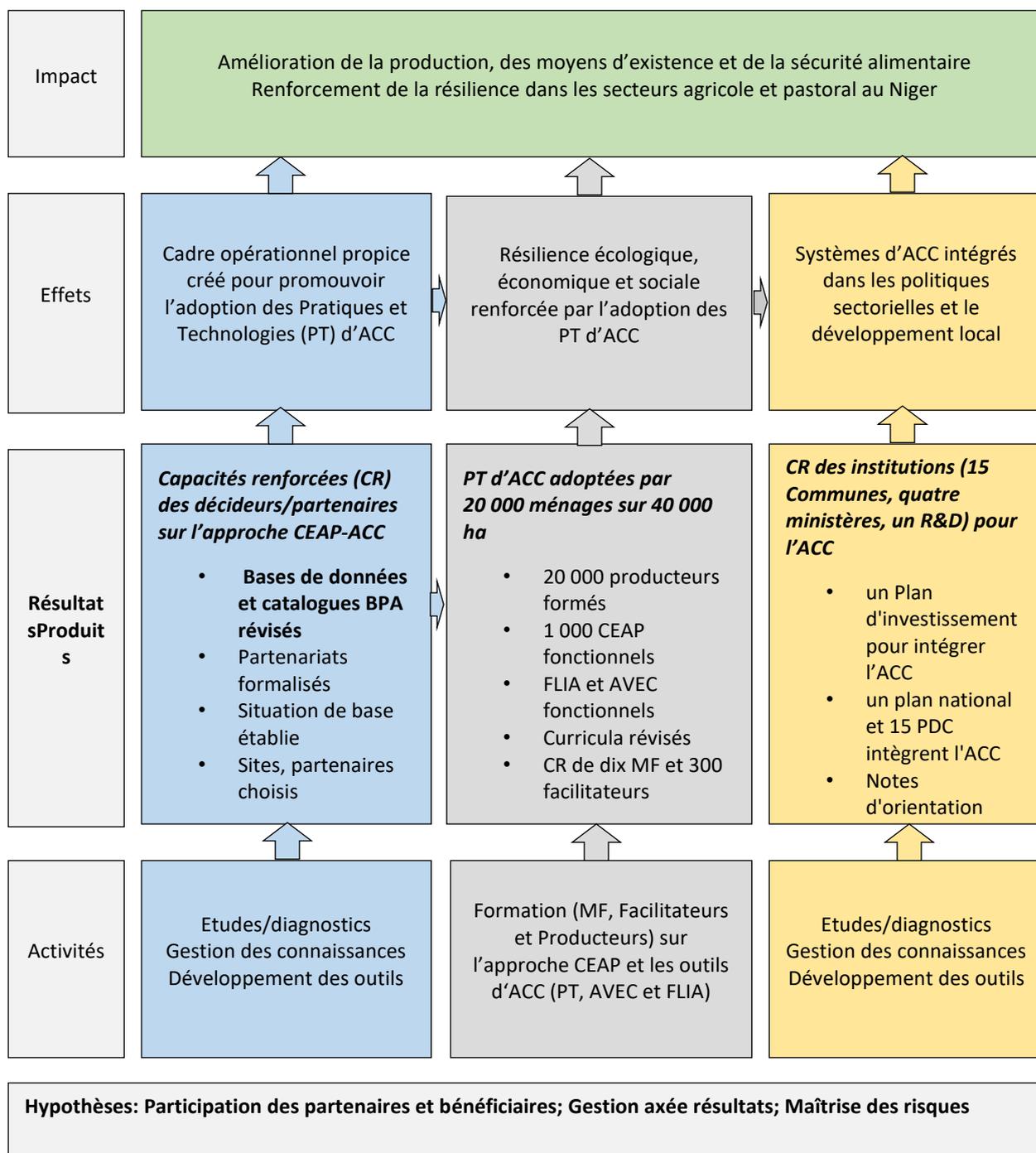
---

<sup>9</sup> Cependant, comme présenté plus loin dans l'analyse de l'efficacité, ces anciens CEP n'ont pas été retrouvés

locales tardent à s'entendre sur les initiatives du projet et peuvent hésiter à participer en raison de la nature innovante du projet et / ou de la nécessité de coopérer avec un large éventail de partenaires». La mesure d'atténuation proposée est que «l'établissement des accords de coopération spécifiques et des lettres d'entente détaillant les responsabilités et définissant des plans de travail conjoints seront approuvés par les partenaires d'exécution». Cependant, l'analyse de l'efficacité et l'efficience du projet montre plus loin que les mesures d'atténuation proposées n'ont pas été bien appliquées.

59. Cependant, certains risques couramment rencontrés dans la mise en œuvre des projets similaires n'ont pas été considérés par le projet. Il s'agit par exemple des retards ou difficultés de démarrage du projet; les faiblesses dans la gestion axée sur les résultats; la faible planification des activités; la faible mobilisation du cofinancement; etc.
60. **Le cadre des résultats du projet** est en général satisfaisant mais présente des insuffisances. L'indicateur «**Renforcement de la capacité des gestionnaires de projet et des parties prenantes à transférer les technologies et outils d'adaptation testés et sélectionnés**» proposé dans le document du projet pour le Résultat 1, ne reflète que très partiellement le contenu du Résultat 1 et les activités prévues dans la composante 1 correspondante. En effet, le Résultat 1 porte sur la création d'un environnement opérationnel favorable pour promouvoir l'adoption des pratiques et technologies de l'ACC grâce à la création de partenariats, à l'exécution et à l'analyse d'enquêtes de base et à la compilation et à l'essai pilote des nouvelles technologies et méthodes existantes et proposées. Il s'agit clairement de mettre en place les conditions devant favoriser le test et l'adoption de l'approche CEAP et des technologies améliorées proposées. Dans cette perspective, il était judicieux d'ajouter un indicateur focalisé sur les partenariats qui pouvait être formulé comme suit: «**nombre et la qualité des partenaires formellement engagés par le projet pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de CEP/CD**». Ce deuxième indicateur (actuellement dissimulé sous le produit 1.2), s'avérait plus pertinent pour guider le projet vers la réalisation du Résultat 1. En effet, les partenariats constituent le point névralgique pouvant faire fonctionner ou échouer les processus d'adoption et de mise en œuvre de l'approche CEAP par le projet et les partenaires. L'Évaluation propose de mettre cet indicateur en évidence pour aider à mesurer la réalisation de l'effet attendu dans le Résultat 1.

**Figure 2. Théorie de changement du projet**



61. Une insuffisance est constatée également au niveau des indicateurs du Produit 3.3 qui paraissent trop ambitieux au regard de la durée du projet: «L’ACC est intégrée dans 15 plans d’action municipaux, y compris une allocation budgétaire spécifique pour les mesures d’adaptation [indicateur AMAT 1.1.1.1 du FPMA]»; «Allocation budgétaire pour les actions d’adaptation dans au moins 50 pour cent des politiques sectorielles agricoles et pastorales [Indicateur AMAT 1.1.1.2 du FPMA]». Le projet n’a pas non plus démontré comment les autres projets partenaires et les partenaires de cofinancement vont contribuer à la réalisation de cette cible ambitieuse.

## 4.2 Efficacité: Dans quelle mesure les capacités des secteurs agricole et pastoral du Niger ont-elles été renforcées pour faire face au changement climatique de manière durable et les bonnes pratiques et technologies agropastorales adoptées pour accroître la production, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle?

**Constatation 2. Les difficultés rencontrées au démarrage (personnel manquant, changements fréquents des responsables, retards dans l'établissement des partenariats, etc.) ont occasionné des retards importants dans la réalisation des activités et produits. Toutefois les insuffisances constatées sont partiellement compensées par plusieurs résultats induits ou non prévus du projet qui font que l'efficacité est jugée modérément satisfaisante.**

62. Le projet a permis au Gouvernement du Niger d'apprécier concrètement la valeur ajoutée de l'approche CEAP, et d'intégrer un volet CEAP dans le PASEC, élargissant ainsi le cadre d'application et de promotion de cette approche. L'assistance technique du volet CEAP-CEC (Club D'Ecoute Communautaire ou Club Dimitra) du PASEC confiée à la FAO en mai 2018, offre une continuité à la dynamique d'innovation initiée par le projet. Les CEC sont des espaces stimulant la mobilisation, le dialogue, le partage d'expériences, la collaboration et surtout l'action entre acteurs et actrices de développement<sup>10</sup>. Le projet dans sa conception a recommandé une mise à contribution des CEC dans la mise en œuvre de l'approche CEAP dans les zones où ils existeraient<sup>11</sup>, mais sans toutefois prévoir des produits ou résultats spécifiques y afférents. Poursuivant cet objectif, le projet a au cours de la cinquième session de formation des facilitateurs CEP, consacré une demi journée environ à la présentation de l'approche Dimitra et l'alliance méthodologie entre les CEP et les Clubs Dimitra. Egalement, un atelier «méthodologique Clubs Dimitra et Champs Ecoles FAO» a été organisé à Dosso en septembre 2016 à Dosso. Un responsable d'une OP, les CEC existants ont été mis à contribution dans certains villages de la région de Maradi pour sensibiliser et mobiliser la communauté autour des CEAP. Toutefois, l'évaluation finale n'a pas réussi à obtenir des documents informatifs sur la contribution effective des CEC dans la mise en place et l'animation des CEAP.
63. Le projet a généré une expertise technique nationale dans la mise en œuvre de l'approche CEAP et l'ACC sur toute la chaîne d'appui conseil agricole. Les maîtres formateurs (MF) formés dans le cadre du projet ont été valorisés pour accompagner le PASEC et d'autres projets comme le GCP/RAF/516/EC (Renforcer la résilience des populations pastorales et agropastorales transfrontalières dans les zones prioritaires du Sahel), le Projet d'Assistance

<sup>10</sup> En 2011, le Niger comptait 398 clubs actifs mis en place dans 112 villages des régions de Tillabéri et Dosso par l'ONG *Vie Kande Ni Bayra*, via son réseau de centres d'alphabétisation avec l'appui technique et financier de FAO-Dimitra avec un cofinancement du PNUD, UNIFEM, UNFPA et de la Coopération canadienne (Source: FAO, 2011. Les Clubs d'Ecoute Communautaires. Un tremplin pour l'action en milieu rural. FAO-Dimitra, mai 2011-

<sup>11</sup> Selon le Prodoc, un partenariat a été mis en place dans le cadre du programme «CooPequity» financé par l'UE, pour lier les champs écoles des producteurs (mis en œuvre par la FAO) et les CEC (mis en œuvre par la FAO-Dimitra en collaboration avec l'ONG locale *Vie Kande Nie Bayra*). L'objectif était de mettre en place des CEC dans les mêmes endroits et aux côtés des champs écoles afin d'introduire les questions techniques et les nouvelles pratiques expérimentées sur les champs écoles à un plus large public et à d'autres communautés, et de permettre des discussions et des avancées sur des préoccupations non agricoles, comme l'équilibre entre les sexes, la nutrition et le régime foncier

- au pastoralisme dans le Sahel à travers des actions de développement intégrées et le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF).
64. À mi-parcours, le projet a su ajuster ses objectifs (report, la modification ou suppression de certaines activités) et appliquer des mesures correctives (amélioration des RH, proactivité du projet, décentralisation de la mise en œuvre et implication plus formelle des services déconcentrés via les PFR et PFC et des organisations des producteurs), pour redynamiser la mise en œuvre.
  65. **Le Résultat 1** «Création d'un environnement opérationnel favorable pour la promotion et l'adoption des pratiques et technologies d'ACC» est jugé modérément satisfaisant. Trois des quatre produits prévus ont été réalisés mais avec retard, et l'indicateur principal «Capacités des gestionnaires de projets et parties prenantes renforcées pour transférer les technologies et outils d'ACC testés et sélectionnés» a été réalisée de manière incomplète.
  66. Le projet a assuré la participation des décideurs aux ateliers et voyages d'échange d'expériences (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Kenya et Ouganda), ce qui a renforcé leur intérêt pour l'approche CEAP et ACC. Les bases de données et catalogues régionaux des ressources génétiques ont été élaborés et les meilleures pratiques identifiées (FAO-INRAN, 2018a et 2018b). La cartographie des programmes d'ACC au Niger à l'horizon 2012-2024 a été également mise à jour.
  67. Cependant, comme énoncé plus haut, un retard important a été accusé dans la formalisation des partenariats, affectant les délais de réalisation de plusieurs produits préliminaires qui devaient orienter et soutenir la mise en œuvre de l'approche CEAP. Le groupe de travail permanent chargé d'entreprendre des évaluations multipartites et participatives des systèmes de connaissance et des capacités d'adaptation axées sur RAAKS (Évaluation rapide des systèmes de connaissance agricole) a été mis sur pied mais n'a jamais fonctionné. De même, le potentiel des variétés de cultures et des pratiques agricoles et pastorales endogènes identifiées comme pertinentes pour l'ACC, n'a pu être testé. Aussi, les recommandations pertinentes présentées dans la cartographie des programmes intervenant dans l'ACC au Niger, n'ont pu être valorisées pour améliorer la mise en œuvre du projet.
  68. **Le Résultat 2** «Formation sur l'approche CEAP et les outils d'ACC pour renforcer la résilience des bénéficiaires», est jugé modérément satisfaisant. Le projet a réalisé cinq des six produits prévus, tout en y intégrant l'activité AVEC non prévue au départ. En revanche, les 60 microprojets sélectionnés sur les 80 élaborés par les groupes AVEC pour bénéficier du financement du FLIA (produit 2.6) n'ont commencé à recevoir les ressources qu'en Décembre 2020 pour leur mise en œuvre. En ce qui concerne les indicateurs du Résultat 1, il ressort qu'environ 72 pour cent des apprenants ayant achevé la formation CEAP entre 2016 et 2018 ont adopté (appliqué deux fois et plus dans leur champ) au moins deux technologies, bonnes pratiques ou innovations approchant ainsi la cible (100 pour cent) du 1<sup>er</sup> indicateur, tandis que 19 pour cent des apprenants formés en 2019 l'ont appliquée une fois seulement.
  69. Les technologies, bonnes pratiques ou innovations appliquées ou adoptées concernent: la densité de semis, le démariage à trois plants par poquet, le respect des dates des opérations culturales, l'utilisation des variétés améliorées, la lutte alternative contre les ennemis des cultures avec la préparation et l'utilisation de bio pesticides à base d'extraits aqueux des feuilles ou des graines de neem (*Azadirachta indica*) ou de tabac, le compostage et l'application de la micro dose de NPK. Dans le domaine de l'environnement, ces technologies, bonnes pratiques ou innovations concernaient le défrichement amélioré

- et la Régénération Naturelle Assistée (RNA). En élevage, elles concernaient le traitement de la paille à l'urée, la fabrication des pierres à lécher, le broyage des résidus de cultures (tiges de mil et sorgho, fanes d'arachide et niébé) pour la fabrication des blocs multi nutritionnels densifiés (BMDN), et les techniques de récolte et conservation des fourrages.
70. Par contre, le projet n'a pas collecté les données pour renseigner son deuxième indicateur du Résultat 2 relatif à la superficie bénéficiant des pratiques et technologies améliorées dont la cible est 40 000 ha. S'appuyant sur les données des CEAP pluviaux de 2019, l'équipe d'évaluation a estimée à 77 ha la superficie dont la gestion a été directement améliorée à travers les 767 CEAP mis en place, et à 3 452 ha, la surface minimale améliorée chez les apprenants ayant adopté les technologies, bonnes pratiques ou innovations. Cette superficie estimée s'appuie sur l'hypothèse que «72 pour cent des 19 175 apprenants des CEAP (767 CEAP x 25 participants) ont chacun adopté et appliqué les technologies, bonnes pratiques ou innovations sur ¼ ha au minimum de leur exploitation».
  71. Malgré les insuffisances constatées, le projet a respectivement formé 18 maître formateurs (MF: 180 pour cent de la cible) dont quatre femmes (22 pour cent comparé à une cible de 25 pour cent); 302 facilitateurs (100 pour cent) dont 54 femmes (18 pour cent comparé à une cible de 30 pour cent); 125 Points focaux techniques (dont cinq points focaux régionaux, 15 points focaux communaux et 105 cadres des services techniques déconcentrés des ministères du développement rural et des responsables municipaux) sur l'approche CEAP. Les capacités acquises ont permis d'installer et d'animer 767 CEAP dont 599 entre 2018 et 2020, comparé à une cible de 1 000 CEAP fonctionnels.
  72. Le projet a également formé 58 facilitateurs locaux et 19 points focaux techniques sur l'approche AVEC/FLIA, ce qui a permis d'installer 101 AVEC et d'élaborer 80 microprojets, dont 60 (12 par région) ont été sélectionnés pour bénéficier du financement du FLIA et d'un accompagnement du projet dans leur mise en œuvre. Les AVEC intégrés dans l'approche ont contribué à la (re)dynamisation des groupes CEAP, au renforcement des liens sociaux entre les membres, et au développement de solutions initié par les groupes pour leurs besoins en épargne, crédit et investissement.
  73. Le projet a touché 21 142 bénéficiaires directs (soit 106 pour cent de la cible) dont 51 pour cent de femmes. Environ 72 pour cent des apprenants ayant achevé la formation CEAP entre 2016 et 2018 ont adopté au moins deux technologies, bonnes pratiques ou innovations, tandis que 19 pour cent des apprenants formés en 2019 l'ont appliqué. Les capacités de cinq OP ont été renforcées à travers la formation de leurs facilitateurs en CEAP et leur implication dans la mise en place et la supervision des CEAP et leur formation sur la gouvernance et l'équité du genre.
  74. Les outils participatifs d'aide à la décision utilisables pour planification locale et la réduction des risques liés aux changements climatiques ont été développés et partagés au profit des producteurs. Sur la période du premier juillet au 31 août 2020, la DMN a élaboré et diffusé 295 messages de prévisions météorologiques dont 25 alertes sur les activités pluvio-orageuses au bénéfice des cinq communes ciblées.
  75. En somme, le projet a généré une expertise technique nationale dans la mise en œuvre de l'approche CEAP et l'ACC sur toute la chaîne d'appui conseil agricole. Les maîtres formateurs (MF) formés dans le cadre du projet ont été valorisés pour accompagner le PASEC et d'autres projets comme le GCP/RAF/516/EC (Renforcer la résilience des populations pastorales et agropastorales transfrontalières dans les zones prioritaires du Sahel), le Projet d'Assistance au pastoralisme dans le Sahel à travers des actions de développement intégrées et le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale

(ProDAF). Plusieurs acquis et enseignements du projet ont été capitalisés au bénéfice du PASEC. On peut citer par exemple l'élaboration du Guide CEAP avec l'appui des experts de la FAO mobilisés par le projet.

76. Ces bons résultats cachent toutefois plusieurs insuffisances comme par exemple un retard criant dans la mise en œuvre des microprojets FLIA déjà évoqué ci-dessus. Des défaillances ont également existé dans la supervision et le suivi des CEAP, réduisant ainsi la qualité et la ponctualité de certains processus de mise en place et d'animation de certains CEAP, avec des conséquences sur les résultats techniques et pédagogiques. Dans certains CEAP, les dispositifs expérimentaux étaient mal conçus et n'ont pas permis de tirer les conclusions objectives des études spéciales et expérimentations menées. Aussi, le projet n'a pas mis en place en temps opportun un dispositif approprié pour suivre, collecter les données et informer sur le niveau de réalisation des deux indicateurs du Résultat 2. Le premier «10 pour cent de la surface cultivée des communes soutenues par les programmes partenaires (40 000 ha) intègrent les stratégies, les pratiques ACC et le matériel génétique adapté», ne peut être apprécié faute de données. Le deuxième «100 pour cent des groupes cibles (1 000 CEAP / 20 000 ménages) adoptent au moins deux des types de nouvelles technologies proposées...» a été évalué uniquement sur la base des données de l'enquête d'adoption réalisée en 2020 par le projet
77. **Le Résultat 3** relatif à l'intégration des stratégies d'ACC dans les politiques, les programmes et la planification des secteurs agro-sylvo-pastoraux, est jugé modérément insatisfaisant. Le Produit 3.1 sur l'élaboration de notes d'orientation et le Produit 3.3 sur l'intégration de l'approche CEAP et ACC dans les programmes et politiques, ont été transférés au projet PASEC mais ne sont pas encore réalisés. Le Produit 3.2 «renforcement des capacités institutionnelles pour l'intégration de l'ACC dans les programmes et politiques basés sur l'approche CEAP» ainsi que l'indicateur du Résultat 3 «15 municipalités ciblées, quatre ministères gouvernementaux et un institut de recherche ont augmenté leur capacité d'adaptation...» ne sont réalisés que très insuffisamment à travers des ateliers de formation. Aucune activité de renforcement des capacités visant des responsables de la mise en place de politiques et stratégies pour une meilleure intégration de l'ACC dans les politiques sectorielles et intersectorielles ni les propositions formulées pour cette intégration au niveau national et municipal, n'ont été constatées.

#### **4.2.1 Création d'un environnement opérationnel favorable pour la diffusion, l'apprentissage et l'adoption des pratiques et technologies d'ACC**

##### **4.2.1.1 Sensibilisation des acteurs et développement des outils et partenariats**

78. Le projet a identifié les 15 communes bénéficiaires, mené les campagnes de sensibilisation auprès de 200 responsables et 629 autorités locales sur l'approche CEAP et réalisé les enquêtes d'auto-évaluation socio-économique et communautaire et les études et diagnostics de base. Sous la houlette du deuxième coordinateur du projet, un groupe de travail permanent multipartite a été mis en place par arrêté ministériel, pour assurer l'évaluation et la gestion des nouvelles connaissances techniques et scientifiques sur l'ACC et les pratiques de résilience et fournir les conseils au projet sur les activités techniques du projet. Cependant, ce groupe de travail n'a jamais fonctionné, en partie à cause du départ de son promoteur, mais aussi de la priorité donnée par le troisième coordinateur au rattrapage des retards accusés par le projet dans la poursuite de ses cibles.
79. Des échanges d'expérience ont été faits avec les experts pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Sénégal) et un voyage d'étude réalisés au Kenya et en Ouganda sur l'approche

- CEAP. Ces activités ont permis de mieux sensibiliser les acteurs et permis aux décideurs de constater eux-mêmes l'intérêt et les bénéfices de l'approche CEAP ainsi que les exigences et conditions minimales requises pour sa bonne mise en œuvre. Une autorité du Gouvernement qui a participé au voyage d'étude a témoigné sa satisfaction à l'équipe d'évaluation: «Le voyage au Kenya a constitué un déclic car j'ai fait des visites sur le terrain qui m'ont convaincu sur l'intérêt et les bénéfices de l'approche CEAP. Meilleure que l'approche CEP, elle permet de bien identifier les besoins prioritaires des producteurs quel que soit le domaine technique concerné, et de proposer des réponses appropriées».
80. En revanche, le projet a accusé des retards importants dans l'établissement des accords de partenariat nécessaires à la mise en œuvre des activités préparatoires et principales de l'approche CEAP. En conséquence, plusieurs études/diagnostics et activités de recherche-action ont été décalées dans le temps, et certaines supprimées, limitant ainsi la documentation et la capitalisation des résultats pour orienter et soutenir la mise en œuvre de l'approche CEAP sur le terrain.
81. Le projet a signé en août 2015 une convention de partenariat avec le CNEDD pour favoriser une meilleure prise en compte de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale au Niger. Cependant, les deux activités phares de cette convention qui portaient sur la cartographie des programmes intervenant dans l'ACC au Niger à l'horizon 2012-2024 et la sensibilisation des acteurs locaux des communes sur la planification de l'ACC n'ont été respectivement réalisées qu'en 2018 et 2019. Les résultats et recommandations de l'étude ont été partagés avec les principaux acteurs du développement du secteur agricole au Niger, mais à cause des délais de livraison, n'ont pu être valorisés pour orienter la mise en œuvre du projet.
82. Également, le protocole d'accord prévu avec la DMN pour développer des outils participatifs d'aide à la décision intégrant le changement climatique n'a été signé qu'en juin 2019. C'est aussi le cas du protocole d'accord avec l'INRAN pour le Développement d'outils scientifiques pertinents et adoptés pour une meilleure connaissance, analyse et adoption des pratiques face au changement climatique et l'élaboration de cinq catalogues des variétés endogènes dont la signature a connu un important retard et dont les produits attendus n'ont été réalisés qu'en fin 2018 - début 2019. La formalisation du protocole d'accord (PA) entre la FAO et Biodiversity International pour l'installation des champs de diversité (CD) et la formation des MF et facilitateurs sur les CD, a également requis une année de discussion pour s'accorder sur les activités à développer à partir de 2018.
83. Ces retards sont en partie dus aux divergences des procédures et règles entre la FAO et les organismes du Gouvernement (DMN, INRAN) concernant les indemnités de mission applicables, et aussi à une pro activité / mobilisation insuffisante de l'UCP pour initier, négocier et faire aboutir ces partenariats. La DMN jugeait assez insuffisants les montants proposés pour cette convention. Les désaccords ont perduré au point où le quatrième comité de pilotage du projet tenu en juin 2018 a recommandé au projet d'impliquer le Ministère de l'agriculture et de l'élevage au plus haut niveau de responsabilité pour débloquer la situation. L'intervention de la Représentation de la FAO et de la nouvelle Direction de la DMN a finalement permis de signer l'accord de partenariat en août 2019.
84. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, principal partenaire d'exécution du projet directement responsable de la mise en œuvre technique des activités du projet, a rencontré des difficultés dans le déploiement de son dispositif sur le terrain, ce qui s'est traduit par des taux faibles de réalisation des activités et d'exécution budgétaire. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage a sensibilisé 33 villages et installé seulement 22 CEP sur les 75

prévus dans le cadre du protocole d'accord signé en juillet 2016 avec la FAO pour le projet. D'après le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, cette contre-performance est due aux retards accusés dans la signature du protocole et dans la mise à disposition des ressources (en juillet) alors que la période idéale se situe en avril-mai.

85. Les résultats insuffisants au cours de la première année d'installation des CEAP (2016) ont amené le projet à opter pour une décentralisation de la mise en œuvre par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Ainsi, il a été envisagé d'établir des protocoles d'accord avec les Directions régionales de l'agriculture (DRA) pour la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet, notamment celles relatives aux CEAP. Mais, cette option s'est avérée irréaliste à cause de la loi gouvernementale prescrivant une centralisation des ressources des projets gouvernementaux au niveau du trésor public. Dans ce contexte, signer des accords de partenariat était susceptible d'allonger de près de six mois, la mise à disposition des ressources financières auprès des Directions régionales. L'option la plus réaliste a consisté en la désignation des points focaux au niveau national (PFN), régional (PFR) et communal (PFC) pour la supervision et la mise en œuvre des activités du projet.
86. Le Ministère de l'Agriculture a signé en juillet 2017 des arrêtés nommant le point focal national (PFN), les cinq points focaux régionaux (PFR) et les 15 points focaux communaux (PFC) du projet. Le cahier de charge des points focaux et les modalités de leur déploiement dans le cadre du projet ont été élaborés puis partagés, amendés et validés au cours d'un atelier d'échange entre le PFN, les PFR et les PFC. En plus de la clarification des missions de chacun, il a été convenu que le projet paierait aux PFN et PFR des indemnités mensuelles conformément à leur grille salariale respectives et leurs frais de mission, en fonction des activités prévues dans leurs TDR et devant être préalablement soumis à la FAO et approuvés. De même, les PFC recevraient des frais forfaitaires mensuels de CFAF 25 000 comme frais de déplacement, CFAF 5 000 comme frais de communication, et une indemnité de CFAF 25 000 par CEAP mis en place au cours de la campagne agricole.
87. Toujours dans l'optique de pallier les insuffisances constatées dans la supervision et la mise en œuvre de l'approche CEAP, la troisième réunion du Comité de Pilotage (Copil) du projet, tenue à Niamey le 18 juillet 2017 a recommandé au projet d'adopter des procédures simples et efficaces, de signer des conventions avec les OP, de rendre formel le co-financement et de faire en sorte que le groupe de maîtres formateurs soit un groupe de travail permanent. Cette recommandation a été réitérée lors de sa quatrième réunion tenue en juillet 2018.
88. Donnant suite aux recommandations du Copil, le projet a signé des protocoles d'accord avec les OP pour l'installation des CEAP en saison pluviale et l'animation des AVEC dans les cinq régions. Ces protocoles d'accord concernent la conduite des activités dans les communes de Maradi et Zinder par la Fédération SA'A au cours de la campagne d'hivernage 2018. Ils concernent également la conduite des activités de la saison pluviale et de la saison sèche 2019-2020 par la Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger (FUGPN-Mooriben) pour les communes de Dosso, le Centre de Services en Appui aux Organisations Coopératives Paysannes (CSA/OCP) pour les communes de Zinder, la Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-Niya) pour les communes de Tahoua, et la Fédération régionale des unions des producteurs d'oignons et autres activités maraîchères (FRUPOAM/ANFO) pour les communes de Tillabéri.

#### 4.2.1.2 Réalisation des activités de soutien à la mise en œuvre de l'approche CEAP

89. L'INRAN a réalisé en octobre 2019 l'inventaire du savoir-faire endogène en matière d'ACC dans les communes de Bagaroua (région de Tahoua), Sokorbe (région de Dosso), Simri (région de Tillabéri), Djirataoua (région de Maradi) et Tarka (région de Zinder). Ainsi, 26 pratiques et stratégies aidant les communautés à vivre en harmonie avec leur environnement ont été inventoriées. Ce sont principalement: le démariage à trois plants/poquet; l'utilisation de la fumure minérale; l'utilisation des fongicides en traitement des semences; l'utilisation des variétés précoces; l'utilisation de la fumure organique; la vaccination; la complémentation alimentaire; la conservation et stockage de fourrage; l'élevage de la volaille; la régénération naturelle assistée et le défrichement amélioré; etc. Les structures organisationnelles (union, groupement), la vente de volaille, la vente du bois de chauffe et la confection et la vente de secko ont été également identifiées comme pratiques socio-économiques au renforcement de la résilience dans les communautés.
90. Également, un catalogue de variétés endogènes spécifiant les différentes variétés utilisées par les communautés pour chaque spéculon, ainsi que la durée du cycle, le rendement moyen et les raisons de son utilisation dans le village a été élaboré à l'issue d'un processus itératif d'identification et d'analyse par la population animée par la recherche. L'inventaire des savoirs locaux et la réalisation du catalogue de variétés ont été réalisés en début 2019, et validés seulement le 7 octobre 2019 alors que ces deux études étaient destinées à identifier les pratiques, technologies et bonnes pratiques agrosylvopastorales intéressantes à expérimenter et à promouvoir dans les CEAP. Pour pallier ce retard, les agents de l'État au niveau régional ont été mis à contribution pour identifier les bonnes pratiques agricoles qui ont été intégrées dans le programme de formation des CEAP.
91. La principale conséquence de ce retard est que les essais participatifs en champ prévus dans la diversité des conditions agro-écologiques et socio-économiques des cinq régions d'intervention sur les pratiques et matériels endogènes et exogènes pertinents inventoriés (produit 1.3) n'ont pas été réalisés. Pour pallier cette insuffisance, le projet a ensuite prévu de sélectionner cinq bonnes pratiques et de les tester dans les cinq échantillons de communes concernées, mais cette activité a été supprimée suite à la survenue de la pandémie COVID-19. Le budget a été redirigé dans le renforcement du FLIA et la création de nouveaux CEAP pendant la campagne d'hivernage 2020.
92. Le CNEDD a réalisé en novembre 2018 la mise à jour de la cartographie des projets et programmes intervenant dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques au Niger. Cette cartographie a été validée au cours d'un atelier organisé à Niamey en février 2019 (tard au vu de la date initiale de fin du projet prévue alors en juin 2020 pour pouvoir ajuster la stratégie du projet), alors que ses résultats pertinents et ses recommandations pouvaient aider à orienter l'élaboration des partenariats y compris de cofinancement du projet. Elle a recommandé aux projets de cibler leurs interventions sur une ou deux régions voisines de préférence, de privilégier des appuis structurants susceptibles d'encourager l'efficacité et la durabilité, de fixer un nombre raisonnable de bénéficiaires à atteindre par région, d'installer les unités de coordination du projet au niveau des régions d'intervention pour assurer un suivi de proximité et aussi d'organiser des voyages d'échanges pour les bénéficiaires en vue de renforcer leurs capacités et favoriser l'émulation à leur niveau. L'étude a également recommandé de mettre en place un système opérationnel de capitalisation des expériences en matière d'ACC au Niger, mettant en évidence les pratiques réussies, celles à éviter et celles à améliorer. Le document est en cours d'édition en vue d'une large diffusion auprès des partenaires.

#### **4.2.2 Renforcement de la résilience écologique, économique et sociale grâce à l'adoption des stratégies, pratiques et technologies améliorées d'ACC basées sur les CEAP.**

##### **4.2.2.1 Révision des curricula et formation/recyclage des maîtres formateurs et facilitateurs**

93. **Le projet a assuré la révision du programme de formation des facilitateurs en y intégrant l'ACC (FAO, 2018) et la nutrition (FAO, 2019a).** Le recueil de 23 thèmes d'apprentissage déclinés en 74 thèmes spéciaux pour les champs écoles agropastoraux (CEAP) a été élaboré par le Réseau des Formateurs CEP (REFOCEP-Niger) avec l'appui technique et financier de la FAO, en tant que support didactique pour l'animation des CEAP associés à la formation des facilitateurs locaux. Les thèmes développés sont les suivants: Mil, sorgho, maïs, niébé, dolique, tomate, poivron, choux, chenille légionnaire, araignées et cultures maraîchères, pucerons sur les cultures maraîchères, mouches blanches sur les cultures maraîchères, traitement phytosanitaires, alimentation du bétail, maladie de Newcastle, pasteureullose bovine et ovine, tique, embouche, sida cordifolia, Agroforesterie, techniques de conservation et restauration des sols. Pour chaque culture, des sujets spéciaux développés portent sur: l'intérêt de la culture; le choix de la variété; le système de culture dans son ensemble y compris la rotation et la fertilisation, la lutte contre les ravageurs; la récolte et la conservation, la valorisation des résidus de culture. Pour les autres thèmes, les sujets spéciaux se sont focalisés sur l'identification du problème central, des causes, et la proposition des moyens de résolution. Le projet s'est également bien approprié le manuel de formation des formateurs sur les champs de diversité et l'outil de formation des facilitateurs sur les AVEC (FAO, non daté).
94. Le projet a démontré qu'avec une formation initiale adéquate et complète, et un soutien ciblé des techniciens facilitateurs, les facilitateurs locaux constituent une belle opportunité pour améliorer le nombre et la qualité des agents de conseil et de vulgarisation au niveau local.
95. Les MF et les facilitateurs dans leur majorité, confirment avoir acquis et ensuite retransmis avec succès de nouvelles connaissances, et se sentent aujourd'hui mieux outillés et valorisés dans leur métier de conseiller. Ils sont plus ouverts à la collaboration intersectorielle et maîtrisent l'animation des AVEC et des microprojets, etc.
96. Les facilitateurs locaux recrutés parmi les producteurs et formés sur l'approche CEAP représentent environ 71 pour cent des facilitateurs. Ces facilitateurs locaux se sont avérés être un bon choix du projet pour réduire le nombre insuffisant des agents de conseil et de vulgarisation au niveau local (communes et villages). En plus, la prise en charge de ces facilitateurs locaux est moins coûteuse que celle des techniciens facilitateurs de l'État. Sur le terrain ces acteurs locaux se sont montrés beaucoup plus concernés et disponibles que les agents de l'administration pour assurer la vulgarisation et l'animation des CEAP. Ils ont démontré de bonnes capacités d'apprentissage et d'animation des CEAP. Leur proximité géographique et sociologique avec les bénéficiaires, leur engagement ainsi que la perception hautement valorisante qu'ils ont de leur nouvelle fonction de conseiller, sont à compter comme des facteurs d'efficacité positifs, tandis que les difficultés rencontrées sur certains aspects de l'approche comme l'Analyse de l'Agroécosystème (AAES) ou de l'Analyse de l'écosystème pastoral (AESP), la conception du dispositif expérimental sont parmi les points faibles, qui peuvent néanmoins être améliorés. Pour y remédier, le projet a appuyé des techniciens facilitateurs (agents techniques de l'État pour les appuyer sur leurs points faibles) pour ainsi renforcer de manière continue et concrète leurs capacités. Il reste toutefois judicieux de poursuivre le renforcement des capacités de ces facilitateurs à

travers un suivi et un appui ciblé sur leurs points faibles par les PFC et les superviseurs des OP et par un recyclage.

#### 4.2.2.2 Renforcement des capacités des bénéficiaires finaux

97. **À travers les CEAP, Champs de diversité (CD) et AVEC, et l'implication des OP, le projet a renforcé les capacités de 21 142 bénéficiaires dont 51 pour cent de femmes, réalisant ainsi la cible «bénéficiaires» à 106 pour cent.** D'après l'enquête réalisée en 2020 auprès des producteurs formés entre 2016 et 2019 dans les CEAP, 72 pour cent ont adopté au moins deux technologies, bonnes pratiques ou innovations démontrées dans le CEAP tandis que 19 pour cent l'ont appliquée. Un producteur est dit «Applicant» lorsqu'il utilise une technologie, bonne pratique ou innovation une fois (une année) seulement dans son propre champ. Il est dit «Adoptant» lorsqu'il l'utilise au moins deux fois (deux années) dans son propre champ. Les technologies, bonnes pratiques ou innovations les plus adoptées ont été présentées plus haut pour étayer la constatation n°2 et sont détaillées dans l'Appendice 6.
98. **Au total 101 AVEC ont été mis en place et exécutés** et 60 microprojets ont été sélectionnés pour être soutenus par le FLIA. Les accords de partenariat sont en préparation avec les organisations faitières pour la mise en place et le suivi des microprojets financés par le FLIA

#### Champs écoles agropastoraux

99. **Au total 767 CEAP (soit 76,7 pour cent de la cible) ont été mis en place dont 599 entre 2018 et 2020.** Au total, 168 CEAP ont été installés en 2016 par les techniciens facilitateurs (agents de l'État) dans le cadre de la convention avec la DGA. Ces premiers CEAP ont été ensuite renforcés par le projet entre 2018 et 2019 dans le cadre du protocole d'accord entre le projet et les OP. Tous les CEAP animés par le projet sont nouveaux car les anciens champs écoles (mis en place par des projets précédents) que le projet comptait renforcer n'ont pas été retrouvés. En effet, la plupart des groupes de bénéficiaires concernés avaient cessé de fonctionner après la fin des projets concernés, et ceux qui restaient n'étaient ni géo-référencés ni répertoriés dans aucune base de données. Dans un souci de durabilité des CEAP, le projet a mis en place une base de données comportant des informations permettant une meilleure identification des projets.
100. Dans l'ensemble, les CEAP installés par le projet entre 2016 et 2020 ont induit plusieurs effets positifs au plan socio-économique et communautaire. La cohésion sociale a été renforcée grâce à des rencontres régulières qui ont favorisé le partage d'informations et de connaissances, la prise de décisions consensuelles, le rapprochement et le soutien mutuel. Certains membres ont développé des initiatives concourant à l'autofinancement et l'autopromotion du groupe telles que le prêt d'une parcelle pour la conduite des activités du CEAP, la réalisation de travaux collectifs d'entretien des cultures des CEAP, le développement de cultures de rente sur la partie hors expérimentation du CEAP, la tontine et des cotisations périodiques. Le CEAP a été un cadre favorable pour l'intégration du genre: 51 pour cent des 21 142 bénéficiaires directs sont des femmes.
101. L'approche CEAP permet de fournir un dispositif local d'appui conseil agricole rapproché des villages touchés et basé sur des facilitateurs locaux qui deviennent ainsi des agents relais-communautaires. Les expérimentations ont permis de démontrer la précocité des variétés proposées par l'encadrement par rapport aux variétés locales, ainsi que l'augmentation des rendements avec l'application des nouvelles techniques culturales (fertilisations organique et minérale, démariage à trois plants, utilisation de pesticides

naturels, etc.). Au plan de la qualité et de la conduite technique, une évaluation interne des CEAP d'hivernage 2018 (FAO, 2019b) par le projet a conclu que sur 159 CEAP évalués, 89 pour cent d'entre eux étaient bien gérés et 11 pour cent moyennement bien gérés, méritant d'être consolidés.

102. **Toutefois, plusieurs contraintes ont entravé la mise en place et l'animation des CEAP et réduit leur qualité ainsi que leurs bénéfices pédagogiques et cognitifs.** La signature tardive des protocoles d'accords avec les OP faitières et une planification insuffisante ont retardé la mise à disposition du matériel d'apprentissage des CEAP (juin-juillet 2018). Ces retards ont entraîné des rendements moins importants dans les CEAP de la campagne pluviale 2018 car les parcelles initialement octroyées pour ces CEAP ont été finalement implantées par leurs propriétaires dès qu'ils ont constatés que les CEAP ne démarraient pas alors que la saison avait bien commencé. Ces retards ont par ailleurs mis en évidence l'importance de l'utilisation des semences précoces. Le matériel d'apprentissage était insuffisant dans certains CEAP (semences, pesons).
103. Le faible niveau d'instruction de base de la majorité des facilitateurs a également réduit la maîtrise de certaines parties du contenu des apprentissages, entraînant l'absence de programme d'apprentissage et des difficultés dans le remplissage du cahier journal CEAP. Dans certains cas, les missions d'appui des PFC et PFR ont permis de constater et combler les lacunes mais, la plupart du temps, les missions d'appui des PFR et PFC étaient mal arrimées aux besoins d'appui. Les parties prenantes ont communément admis que les missions d'appui des PFR, PFC ont été irrégulières et n'ont pas permis aux OP faitières d'assurer une meilleure prestation de faciliter la prise de décisions opportunes (comme par exemple le choix ou l'amélioration des dispositifs expérimentaux). Ces missions étaient soumises à l'approbation des TDR par la FAO et la mise à disposition de la logistique. En 2020 par exemple, jusqu'au moment de l'évaluation finale, aucune mission d'appui et de supervision n'avait encore été effectuée par les PFR. En cause, les retards dans la planification des missions (de la part des PFR) et la lenteur dans l'approbation des TDR par la FAO. Selon les parties prenantes, la FAO met en général, d'après les entretiens de l'équipe d'évaluation, entre un à trois mois pour approuver les TDR soumis, ce qui réduit l'utilité de la mission au regard du soutien qu'elle devait apporter et aux problèmes qu'elle visait à résoudre ou prévenir. A ce sujet, voici l'opinion d'un PFR: «Depuis que nous sommes nommés PFR, nous n'avons jamais réalisé les trois missions prévues pour la campagne agricole. On n'a jamais réussi à soumettre les TDR et qu'ils soient validés au cours du même mois. Les deux premières années nous avons réalisés seulement une à deux missions chacun. Cette année par exemple, aucun PFR n'a encore effectué de mission de suivi alors que les TDR ont été soumis il y a déjà quatre semaines mais ne sont toujours pas approuvés par la FAO». Du côté de la FAO, les retards sont expliqués par un manque d'anticipation des PFR et du projet et par le fait que les TDR soumis par les PFR et acheminés par le projet, n'obéissent pas toujours aux exigences minimales des procédures de la FAO, nécessitant des corrections et des aller et retour qui occasionnent des retards. Cette situation démontre que tout comme pour les processus d'élaboration et de signature des conventions ainsi que pour celui des révisions budgétaires (comme constaté et présenté plus loin), il était nécessaire au démarrage du projet de renforcer des capacités du personnel du projet sur la planification et les procédures, et également créer les conditions d'un meilleur accompagnement par les ressources humaines du bureau pays (malgré que ces RH du bureau pays soient limitées comme explicité plus loin dans le rapport). Elle questionne également la diligence et le professionnalisme de certains responsables du projet (voir constatation 3).

104. Au plan communautaire, l'irrégularité, voire l'absence d'évènements autour des CEAP, de journées porte ouverte, de visites commentées ou inter-sites ont constitué des points faibles de certains CEAP. L'organisation des visites inter CEAP prévue pour le premier trimestre 2020 a été annulé à cause de la pandémie COVID-19. La rémunération des PFC et des facilitateurs locaux, ainsi que les retards dans leur paiement ont également été des facteurs de démotivation de certains PFC. En effet, bien que négociés et convenus au cours d'un atelier initial regroupant le PFN, les PFR et les PFC, les indemnités réservées aux PFC ont été jugés par les acteurs du secteur public comme inférieures au taux appliqué par l'administration nigérienne et la plupart des projets et programmes dans les régions. Les PF (y compris les PFR) ont accusé deux à trois mois de retard de paiement de ces indemnités.
105. Pour permettre de mieux apprécier les processus de mise en place et supervision des CEAP par les OP ainsi que des résultats obtenus et des facteurs déterminants, des études de cas sont présentés dans l'Appendice 5 et quelques extraits sont ci-dessous présentés.
106. La Fédération SA'A a mis en place 74 CEAP dans six communes dont trois dans la région de Maradi et trois dans celle de Zinder pour la campagne pluviale 2018. Parmi les bénéfiques obtenus par les apprenants des CEAP, figurent: la génération et l'amélioration des connaissances sur les variétés de cultures, les amis et ennemis de cultures, les méthodes alternatives de lutte contre les ennemis de cultures, l'usage des engrais et leur utilité pour les plantes, la maîtrise des mesures faites lors de l'AAES, une meilleure compréhension de l'évolution des plantes, la maîtrise des avantages du démariage à trois plants, et l'introduction de la technique de compostage. Dans certains CEAP les relais communautaires ont animé des sujets spéciaux sur la santé et la gestion des produits phytosanitaires. La cohésion sociale s'est trouvée également renforcée et, suite aux visites organisées, les villages voisins ont sollicité la création de CEAP chez eux. Tous les groupes CEAP ont réalisé une AGR basée sur la production du niébé, du mil ou du sorgho.
107. Le CSA/OCP de Zinder a installé au cours de la saison d'hivernage 2019, un total de 51 CEAP sur 54 CEAP en pluviale prévus car trois des facilitateurs formés n'étaient pas disponibles au démarrage de la campagne. Le CSA/OCP estime que 850 apprenants ont maîtrisé le maximum des thématiques enseignées soit 63 pour cent des apprenants. Les bénéficiaires formés par le CSA/OCP ont manifesté leur satisfaction pour plusieurs nouvelles variétés du mil et du niébé et les techniques culturelles qui les ont convaincus et qu'ils comptent adopter et répliquer pour améliorer leur rendement. Les préférences variaient en fonction des zones (voir Appendice 5). Certaines variétés (cas de Chakti) ont été appréciées pour la courte durée de leur cycle (moins de 65 jours), d'autres pour la consistance de leur épis (cas de ICMV) et d'autres encore pour le bon compromis entre la courte durée du cycle et la consistance des épis (SOSAT CT-6). En revanche, le HKP et la variété locale Ankoutess n'ont pas retenu l'intérêt des apprenants. Le démariage du mil à trois plants par poquet est apprécié par rapport au démariage à quatre plants et au démariage local et selon les bénéficiaires, il permet de produire de plus gros grains.
108. La FCMN-Niya a au cours de la saison pluviale 2019 à Tahoua, mis en place 51 CEAP fonctionnels et 13 AVEC. Les CEAP comptaient 1 814 apprenants généralement assidus dont 52 pour cent de femmes. Les 51 facilitateurs concernés ont été actifs et productifs malgré leur faible rémunération mensuelle. Au total, 77 visites commentées ont été organisées. Tous les 51 CEAP ainsi que les 13 AVEC mènent des AGR financées par les revenus du travail à la tâche dans les champs voisins et les cotisations des membres. Le groupe entrevoit aussi de faire du petit commerce des céréales, qui est une activité porteuse d'opportunités.

109. La FUGPN-Mooriben avait pour mission l'installation, l'animation et la supervision de 53 CEAP (dont 41 d'hivernage et 12 de saison sèche) dans la région de Dosso au cours de la saison d'hivernage 2019 et de la saison sèche 2019-2020. Le suivi a permis de constater que les facilitateurs sont en général actifs et que la majorité des CEAP (10 sur 12 de saison sèche) a bien fonctionné. Le projet a organisé cinq visites commentées au bénéfice de deux CEAP dans les communes de Falwel et Gaya et quatre visites d'échange dans les sites d'implantation des CEAP et les champs collectifs qui tiennent lieu d'AGR. Dans une perspective de durabilité, 19 CEAP ont mis en place des AGR sous forme de champs collectifs pour prendre en charge les dépenses afférentes. Cependant la mise en œuvre des AGR reste fortement limitée par la faible capacité organisationnelle et financière des CEAP.
110. La FRUPOAM/ANFO a installé 65 CEAP sur 66 prévus dont 53 pour la saison d'hivernage et 12 pour la saison sèche totalisant 1 385 producteurs dont 815 femmes (59 pour cent) et 570 hommes (41 pour cent). Les expérimentations ont conclu que les meilleures méthodes de fertilisation de l'oignon demeurent la fumure organique et le compost qu'on trouve sur place sans gros investissement par rapport à l'engrais chimique qui est très cher et très souvent indisponible localement et que le traitement à base des feuilles de neem est la meilleure méthode de traitement phytosanitaire sur le chou.

#### **Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et Microprojets FILA**

111. Le projet a introduit avec succès les AVEC pour renforcer les CEAP et renforcer les capacités d'épargne et de crédit de leurs membres à travers l'approche «Caisses de Résilience». L'introduction des AVEC dans le projet a donc permis de disposer des trois piliers nécessaires au renforcement de la résilience de la communauté et des capacités d'AAC. Ainsi, le pilier technique centré sur renforcement des capacités et soutien aux bonnes pratiques agricoles à travers les CEAP, le pilier financier focalisé sur la mise en place et l'animation des AVE, et le pilier social centré sur le renforcement de la cohésion sociale au sein du groupement, et la nutrition. Ces trois piliers se soutiennent mutuellement.
112. Le projet a renforcé les capacités de 77 participants (dont cinq points focaux régionaux, 14 points focaux communaux et 58 facilitateurs locaux) sur la méthodologie de mise en place et d'animation des AVEC au cours de sessions de formation organisées à Dosso et à Say, avec l'appui de l'équipe de Résilience du RAF/Accra pour la première.
113. Le projet a installé 101 AVEC sur 100 initialement prévus (20 par région), soit: 23 à Maradi; 21 à Dosso; 13 à Tahoua (plus quatre AVEC non décomptés qui ont été installés à l'initiative d'autres facilitateurs); 20 à Tillabéri et 20 à Zinder. Les AVEC supplémentaires installés dans les régions l'ont été à l'initiative propre des facilitateurs faisant suite à une demande ou à un intérêt manifesté par les communautés concernées. A Tahoua, 13 facilitateurs seulement ont été formés et chacun d'eux a installé une AVEC.
114. Les OP ont accompagné les AVEC pour élaborer 89 dossiers de microprojets dont 60 ont été sélectionnés pour bénéficier chacune d'une subvention de CFAF 965 000 du FLIA. Le choix s'est fait tenant compte de la pertinence du microprojet et s'appuyant sur les critères de fonctionnement (aspects organisationnels) et de performance financière démontrés par les AVEC. Le coût total des microprojets estimé initialement à CFAF 81 653 400 a été ajusté à CFAF 70 594 100 et constitué d'un apport propre des AVEC estimé à CFAF 13 365 600 (soit 19 pour cent) et d'un appui FLIA de CFAF 57 228 500 (soit 81 pour cent).
115. L'élaboration des microprojets a bien mis en évidence le caractère multifonctionnel des systèmes de production à l'échelle de la communauté, établissant ainsi que les productions agricoles sont surtout le pilier de la sécurité alimentaire tandis que l'élevage et d'autres

activités de soutien à la production constituent des créneaux adéquats pour générer les revenus. Sur 60 microprojets appuyés, 45 portent sur l'élevage, quatre sur la production végétale, et 11 sur les activités de commercialisation et de gestion post-récolte. Les microprojets élevage concernent l'aviculture (2), l'élevage naisseur caprins (9), l'élevage naisseur associé à l'embouche (8), l'élevage naisseur ovins (2), l'embouche bovine (8), l'embouche ovine (16), tandis que les microprojets de productions végétales portent sur le maraichage (2), la multiplication des semences (1) et la production du riz (1). Les microprojets transversaux quant à eux portent sur la transformation des produits agricoles (1), le développement des banques de céréales (3) et des boutiques d'intrants et matériels agricoles (5), la conservation d'oignon (1) et la commercialisation des produits agricoles (1). Cependant, le décaissement du financement octroyé à ces microprojets restait toujours attendu par les bénéficiaires. Des arrangements sont en cours avec les OP faîtières pour qu'elles assurent la supervision et l'accompagnement de la mise en œuvre de ces microprojets après la fin du projet. Étant donné que ces microprojets sont fortement centrés sur l'élevage, il est nécessaire de prévoir l'appui des services techniques et/ou d'experts élevage car les OP faîtières partenaires du projet sont très orientés vers les productions végétales.

116. L'opinion de l'ensemble des parties prenantes converge sur la pertinence et l'efficacité du triptyque CEAP-AVEC-Microprojets pour renforcer véritablement les capacités des acteurs. Selon un Directeur Département de l'agriculture «l'outil AVEC est un volet organisationnel pertinent et très utile pour dynamiser les CEAP car répond aux besoins des producteurs. Les AVEC offrent l'opportunité aux bénéficiaires de mobiliser les fonds des membres et de capter les fonds d'autres partenaires. Ces fonds peuvent être utilisés pour créer par exemple une banque de céréales». Il rejoint l'opinion des acteurs de la FRUPOAM selon qui: «les AVEC peuvent servir à attirer les fonds d'autres projets et partenaires notamment en permettant de financer les apports propres des AVEC qui seraient demandés par ces derniers. Nous voulons instituer les AVEC au niveau de certains sites de conservation de l'oignon. FRUPOAM dispose de dix magasins de conservation de l'oignon. A la récolte le sac coûte moins de CFAF 10 000, après six mois de conservation le prix peut atteindre CFAF 50 000, dans ces conditions on préfère faire intervenir les AVEC plutôt que de solliciter les IMF qui ont des taux d'emprunt très élevés et de pénalités en cas de retard dans le remboursement du crédit, et des intérêts peu rémunérateurs». D'après le CSA/OCP, les AVEC connaissent une grande participation des femmes. Les crédits cotisés sont aussi distribués pendant la période de soudure et aident à acheter les semences, et payer la main d'œuvre. A la différence des tontines traditionnelles, les AVEC fonctionnent sur des bases transparentes et bénéficient des conseils des facilitateurs. Les AVEC ont amélioré la confiance et la solidarité entre mes membres à travers les trois types de cotisations (volet épargne, volet crédit, volet social/aide). Un des facteurs de transparence est matérialisé par le fait que «la caisse est toujours ouverte en présence de tous».

### **Champs de diversité et banques de semences**

117. Le projet a installé six champs de diversité (CD) ainsi que deux banques de semences (Gaya/Dosso et Say/Tillabéri). En effet, suite aux formations données en 2018 aux PFR et aux facilitateurs, deux CD ont été mis en place à Gaya et Say. En 2019, ces mêmes groupements d'agriculteurs ont mis en place un CD pour la deuxième année, tandis que deux nouveaux groupements d'agriculteurs ont été créés dans les sites de Tahoua et Zinder, pour mettre en place le CD. Chaque CD compte en moyenne 31 membres (dont en moyenne 30 pour cent de femmes). Pour palier certaines insuffisances constatées en première année, les facilitateurs ont bénéficié d'une formation de recyclage sur des

concepts importants liés à la collecte et gestion de données et l'utilisation d'Excel. Il convient de noter que la création du CD émane toujours d'une discussion préalable des agriculteurs pour décider quelles cultures et variétés seront mises en place. Chaque CD est animé à travers des réunions hebdomadaires avec le groupe d'agriculteurs directement dans les parcelles pour suivre le cycle des cultures, donner des conseils techniques et collecter des données sur les performances des cultures.

118. Le projet a organisé une foire semencière à Abalak/Tahoua le 26 novembre 2019 qui a connu la participation des membres du CD du village de Inwissili, partenaires techniques (FAO, Biodiversity International), autorités administratives (Préfet, Maire de la ville d'Abalak), responsables régionaux, départementaux et communaux de l'agriculture de Tahoua et Abalak et populations. Malgré une faible participation du public et le fait que les produits présentés provenaient d'une seule coopérative (groupe du CD), cette foire a été un motif de satisfaction pour la zone d'Abalak qui n'avait jamais connu une manifestation agricole d'une telle envergure. Elle a permis de présenter la diversité et la richesse du stock de gènes des producteurs. L'intérêt suscité par cet événement a amené les parties prenantes à recommander pour les prochaines éditions l'organisation d'une foire unique regroupant les différents groupes CD de la zone d'intervention du projet, afin de permettre plus d'échanges et partage d'expériences entre acteurs. Concernant la conduite des CD, il a été aussi recommandé de fournir les moyens suffisants aux PFR pour le suivi/supervision des CD afin de palier certaines insuffisances constatées. La même foire a été organisée à Haoukan Sara (Zinder) à Tara (Dosso) et à Say (Tillabéry) au cours du mois de décembre 2019.
119. Après deux années d'expériences et d'accompagnement par des facilitateurs, les membres ont un très bon engouement à conduire et pérenniser cette activité. Les deux groupes CD, ont mis en place et suivi en 2020 des banques communautaires (BC) de gènes. La BC est une stratégie communautaire pour garantir, gérer et utiliser durablement la diversité génétique des espèces végétales au champ. À Tara, 28 variétés toutes espèces confondues dont 16 variétés améliorées et locales de mil, six variétés du sorgho et six variétés du niébé sur une superficie de 1 hectare. La BC de Tara a réalisé aussi une AVEC pour la mobilisation de ressources financière et l'entraide. A Louga Banda, 13 variétés de cultures ont été mises en place à savoir: sept variétés de mil, et six variétés de niébé. En plus, 3 ha ont été consacrées aux variétés du mil (HKP et Chakti), de sorgho (Mota Maradi et IRAT 204), Niébé (IT 90K et IT 89K) et de vouandzou en production de semences.
120. Chaque BC a mis en place un comité de gestion, celui de Tara a participé et présenté 16 variétés du mil à la foire de semences organisées par le Ministre de l'Agriculture, au cours de laquelle elles ont noué des collaborations (ICRISAT et CD de Dansaga) qui ont débouché sur un voyage d'étude à la BC de Dansaga (région de Maradi), qui possède une expertise avérée en la matière. Cette dernière, créée en 2002 avec l'appui du FIDA regroupe actuellement 25 membres dont trois femmes. Elle a formé en 2019, 2000 producteurs sur l'appui conseil agricole et 4 000 en 2020. Les CD et BC sont mis en place en vertu d'un protocole d'accord avec l'ONG internationale Bioversity International.

### **Organisations faitières de producteurs (OP)**

121. Les capacités des organisations de producteurs (OP) (Fédération SA'A; FUGPN-Mooriben; CSA/OCP; FCMN-Niya; FRUPOAM/ANFO) ont été renforcées à travers leur implication dans la mise en œuvre et la supervision des CEAP. Une formation sur la gouvernance et l'équité du genre a eu lieu à Maradi du 26 au 28 avril 2019 au profit de trente-deux participants repartis entre les OP partenaires œuvrant dans la zone d'intervention du projet. La grande

majorité des participants a été satisfaite de cette formation. Au total 30 personnes (dont 14 femmes) issues de groupements féminins, syndicats et organisations paysannes ont bénéficié des formations sur la transformation des produits agricoles (mil, niébé, tomate, chou et oignon), les activités post-récolte (commercialisation, stockage et conservation) des produits agricoles et les éléments de base de la commercialisation agricole.

122. Les OP ont participé activement au renforcement des capacités de producteurs en mobilisant 215 facilitateurs locaux (soit 71 pour cent) sur un total de 302 facilitateurs formés à l'approche CEAP et mobilisés par le projet. Les OP ont également assuré l'accompagnement et la supervision du processus en mobilisant leurs cadres techniques régionaux et nationaux. A l'exception d'une seule dont le travail n'a pas été jugé satisfaisant<sup>12</sup>, les OP ont en général bien conduit les missions qui leurs incombait: achat et mise à disposition de kits de formation composés d'intrants et du matériel didactique (cahiers de prise de note des apprenants et facilitateurs, matériels d'AAES/AESP); supervision générale des activités; suivi mensuel des sites et élaboration des rapports.
123. La mise en place et l'animation des CEAP a dans l'ensemble respecté les procédures prévues. Les villages bénéficiaires ont bien été définis par les facilitateurs CEAP en tenant compte des critères définis par le projet tels que la motivation des paysans, la situation de la sécurité alimentaire et des systèmes de production, la baisse de performance des variétés locales, la dégradation des sols et la baisse de la fertilité des sols, l'accessibilité des sites, etc. L'information et la sensibilisation des populations a été effectuée par les facilitateurs et les CEC (clubs DIMITRA) lorsqu'ils existaient. Les diagnostics de base ont été menés pour identifier les contraintes et solutions permettant de faire face au changement climatique et améliorer les moyens de subsistance. Cependant, les retards dans le démarrage des campagnes d'installation des CEAP (retards dans la signature des conventions et dans la définition du nombre de CEAP à mettre en place et dans le déclenchement du processus) ont entraîné des failles dans le processus, de telle sorte que certains diagnostics n'ont pas été menés en profondeur, conduisant à une priorisation discutable des problèmes à résoudre. En effet, mis sous pression par les délais courts d'installation des CEAP, certains facilitateurs ont quelque peu occultés certaines étapes du processus ou influencé le choix des priorités en les orientant vers les thématiques qu'ils maîtrisent mieux ou vers celles qui sont habituellement reconnues comme prioritaires par les services d'encadrement ou les producteurs de la zone concernée.
124. Les OP ont accusé des retards dans la mise en place des intrants et équipements permettant d'installer les CEAP, ainsi que les outils de suivi (cahier journal). Ces retards ne sont pas liés uniquement aux défaillances des OP qui souvent ne disposent pas d'une capacité de préfinancement suffisamment élevée par rapport à la mission qui leur est confiée. Elles émanent aussi du projet et de la complexité des procédures qui requièrent que les besoins en intrants soient quantifiés sur la base des expérimentations qui doivent réellement être mises en place. Or, le projet n'informe pas suffisamment à temps sur les CEAP à mettre en place par région (nombre et lieux), ce qui impacte les délais de réalisation des diagnostics et de remontée des besoins en intrants et matériels au niveau des OP qui doivent ensuite passer des commandes sur la base des besoins réels.
125. Une autre insuffisance constatée dans la supervision et l'encadrement effectués par les OP est liée au fait que leurs responsables n'ont pas été formés sur l'approche CEAP. S'ils avaient

---

<sup>12</sup> Le projet a résilié le contrat avec la FCMN-Niya à cause de plusieurs insuffisances techniques et matérielles constatées dont les retards accusés dans la fourniture des intrants et le paiement des facilitateurs. Ainsi en 2020, le projet a confié l'installation et l'animation des CEAP de Tahoua, à la Fédération SA'A (originaire de Maradi).

été formés et responsabilisés aussi dans l'approche CEAP, ces responsables auraient pu pallier certaines absences et insuffisances des points focaux concernant le suivi des CEAP sur le terrain. En conséquence, les visites sur le terrain n'ont pas été régulières et les facilitateurs n'ont pas reçu l'accompagnement nécessaire au moment opportun, notamment lors de l'élaboration du diagnostic et des curricula. C'est à ce moment que les facilitateurs locaux ont besoin d'un encadrement plus rapproché pour recadrer les idées, déterminer les thématiques qui répondent réellement aux préoccupations de la communauté, et les formuler de façon claire. Malgré ces défaillances, l'engouement des facilitateurs locaux a été remarquable et leur a permis de développer plusieurs thématiques. Il faut également souligner le rôle important joué par les PFC et les services départementaux qui ont souvent fourni des intrants et d'autres facilités pour pallier les retards, et ainsi aider à l'installation des CEAP avant d'être remboursés.

### **Quelques témoignages et satisfactions des bénéficiaires**

126. Lors de l'évaluation de la campagne agricole 2018-2019 une femme de la commune de Sakorbé (région de Dosso) a vanté les mérites de l'AVEC qui lui aurait permis entre autres d'assurer les frais de récréation de ses enfants, d'assister les autres membres lors des cérémonies, de favoriser l'entraide et d'améliorer la cohésion sociale. Cette évaluation rapporte également une meilleure cohésion sociale et une plus grande fluidité de l'information au niveau des CEAP qui ont des AVEC par rapport à ceux qui n'en ont pas.
127. Au niveau du village de Sinsan Koira, commune de Sakoïra (région de Tillabéri) les producteurs n'avaient jamais connu de champ école avant l'intervention du projet. Après deux années de conduite de CEAP dans ce village, les apprenants ont bien assimilé les différents thèmes enseignés et ont fini par se constituer en groupement, à travers l'instauration de cotisations et d'amendes envers ceux qui ne respectent pas les règles définies d'un commun accord. Les fonds générés ont permis d'initier des AGR comme la production de l'arachide et l'extraction d'huile d'arachide.
128. Dans le village de Kalgon Gigayi, Commune de Kantché, Région de Zinder, les membres de l'AVEC ont loué un terrain à CFAF 82 000 au cours de la campagne agricole 2020 pour produire du sésame et du niébé en vue de les vendre et d'augmenter les fonds de l'AVEC. Egalement, dans le village de Zongon Issoumouf, dans la même commune, les membres de l'AVEC ont constitué un fonds de plus de CFAF 300 000 à partir de leurs cotisations de 2020. Ils ont mis en valeur un champ collectif de sésame et de niébé pour accroître leurs fonds. Tous les membres ont bénéficié des crédits qu'ils ont tous remboursés dans le délai convenu. Les fonds ont été redistribués aux cotisants et une nouvelle campagne est prévue.
129. Au niveau du CEAP du village de Tassaou Peuhl Commune de Kantché Région de Zinder, en 2020, les membres ont bénéficié d'un prêt de CFAF 7 000 au moment de la soudure qui a été accentuée par les effets des mesures anti- COVID-19. Les crédits contractés ont servi à l'achat de semences pour les ménages les plus vulnérables et à l'achat de vivres. L'importance de cette initiative fait que beaucoup ont adopté le modèle des AVEC initié par le projet et demandé à la facilitatrice de les appuyer dans la mise en place et l'animation de leur AVEC. Au moment de l'évaluation finale, la facilitatrice locale CEAP de Tassaou Peuhl anime cinq AVEC dont deux dans le village où elle anime le CEAP et trois dans son propre village au profit de femmes qui ne sont pas membres des CEAP.
130. Au niveau du CEAP de Sarkin Yara Koira 2, commune de Falwel, région de Dosso, les apprenants ont trouvé que l'utilisation des bio-pesticides à base des feuilles de neem a été plus efficace que les produits chimiques en termes d'accessibilité et d'amélioration des rendements. Pour cela ils ont appris à fabriquer eux même le bio-pesticides à base des

feuilles de neem en guise d'alternative efficace aux produits chimiques qui coutent très chères et sont difficiles d'accès.

#### **4.2.2.3 Développement et diffusion des outils d'aide à la décision pour l'ACC**

131. Le projet a développé des outils participatifs d'aide à la décision utilisables pour la planification locale et la conduite des activités, prenant en compte le changement climatique, afin de réduire les risques pour les agriculteurs et les éleveurs et les communautés dans la zone d'intervention du projet. Ces outils qui ont fait leur preuve dans d'autres projets (cas du PAM) impliquant la Direction de la Météorologie Nationale (DMN), se sont avérés pertinents pour aider les services techniques et facilitateurs dans l'appui conseil et les communautés dans la gestion stratégie et tactique de la campagne agricole: choix des cultures et des variétés; décision concernant la conduite journalière ou hebdomadaire de certaines opérations agricoles; etc. Cependant, le projet a accusé des retards dans la signature de la convention avec la DMN et le démarrage effectif des activités, qui ont atténué l'ampleur des résultats (Voir l'analyse des insuffisances à la fin de la section). Malgré cela, le projet a réalisé avec succès les activités prévues et obtenu des résultats qui vont très probablement affecter positivement les systèmes de production et la productivité après la fin du projet.
132. Le projet a acquis et utilisé les données de précipitations des 38 dernières années de cinq communes au projet (Simiri et Say, région de Tillabéry; Sokorbé, Falwel et Gaya, région de Dosso), pour élaborer des produits climatiques d'aide à la décision. Les anomalies de précipitation, les dates de démarrage précoce, normal et tardif de la saison de pluie, les cas de faux départs de la saison de pluie, les anomalies des dates de démarrage et de fin de saison pluvieuse, l'évolution décennale des débuts et fin de pluie, et la variabilité des séquences sèches maximales en début et fin de saison ont été mis en évidence dans chaque commune.
133. Les capacités des points focaux régionaux, techniciens facilitateurs (agriculture, élevage et environnement), facilitateurs locaux et responsables des radios ont été renforcées à travers les séminaires itinérants. Aussi, les producteurs à raison de deux représentants par village et dix villages par commune ont été initiés à l'observation pluviométrique, les facilitateurs locaux au remplissage des carnets de relever pluviométrique, et les bases ont été jetées pour améliorer la communication entre les acteurs et le service météorologique.
134. Le projet a renforcé le réseau d'observation pluviométrique des cinq communes ciblées en installant 55 pluviomètres SPIEA dont 50 dans les 50 villages concernés et cinq sur les sites des communes concernées. Il s'agit des pluviomètres appropriés pour une utilisation professionnelle. Ils sont à lecture directe avec éprouvette et dotés d'un support de fixation au sol, d'une bonne précision pour les pluies inférieures à 10 mm et d'une durée de vie intéressante (dix ans). Les facilitateurs locaux ont été concrètement formés/recyclés à l'utilisation et l'entretien de l'instrument et dans le remplissage des carnets d'observations.
135. Le projet a mis en place un système de collecte et d'analyse des données (hauteurs de pluies et informations sur les cultures) au niveau local pour renforcer et affiner l'information climatique et informer les producteurs. Ainsi, 100 téléphones portables et 25 Smartphones équipés de SIM ont été donnés aux bénéficiaires (23 pour les techniciens facilitateurs, 100 pour les producteurs, trois pour les agents de la DMN). L'ensemble de lignes des facilitateurs et 50 pour cent des lignes des producteurs (à raison d'une par poste pluviométrique) a été mis dans la flotte. Grâce à ce dispositif, la DMN collecte des données à partir des messages WhatsApp ou appels téléphoniques. Une plateforme WhatsApp a

été créée par les techniciens facilitateurs permettant ainsi la diffusion des informations météorologiques quotidiennes et des autres alertes précoces. Cette plateforme réunit tous les techniciens facilitateurs des CEAP et certains responsables du projet et de la DMN. Le projet a facilité l'activation d'une autre plateforme de la DMN appelée Messaging Pro qui, sans connexion internet, permet d'atteindre un producteur partout au Niger grâce aux couvertures réseaux de la téléphonie mobile. Ce dispositif est dédié uniquement à la remontée et la diffusion de l'information climatique à l'endroit de tous les acteurs du projet.

136. Sur la période du premier juillet au 31 août 2020, la DMN a élaboré et diffusé 295 messages de prévisions météorologiques dont 25 alertes sur les activités pluvio-orageuses au bénéfice des cinq communes ciblées. Ces messages sont envoyés par connexion internet à travers la plateforme messaging Pro de la DMN sous forme de messages textes limités à 150 caractères et de messages vocaux de 60 secondes. Les messages textes sont destinés aux différents Maires, aux agents des services techniques communaux et aux responsables des radios communautaires, et les messages vocaux aux facilitateurs locaux qui sont moins alphabétisés.
137. Au titre des insuffisances, il apparaît que sur le délai relativement court qu'il disposait, le projet à travers la DMN n'a pas pu élaborer et diffuser deux autres produits importants de conseil agro climatiques. Il était en effet prévu d'utiliser les données climatiques collectées pour d'une part, contribuer à l'élaboration du bulletin agro hydrométéorologique par le Groupe Technique Pluridisciplinaire (GTP), et d'autre part, contribuer surtout à l'élaboration du bulletin agro météorologique décadaire destiné aux producteurs. Ce dernier bulletin devait fournir aux producteurs des informations plus précises et localisées, à partir des données pluviométriques et agricoles (phénologie, date des opérations, situation sanitaire, etc.) collectées localement par le PFC agriculture et acheminées à la DMN. L'évaluation considère cette activité importante pour augmenter les effets du projet mais ne constate pas les perspectives mises en place pour permettre sa poursuite après la fin du projet. C'est le cas également de la restitution de la prévision saisonnière annuelle qui devaient être faite au niveau des communes concernées pour partager les résultats aux acteurs locaux et faciliter leur lecture, appropriation et utilisation par les décideurs et des responsables technique pour orienter les décisions stratégiques relatives à la campagne agricole. La FAO doit envisager une suite pour ces activités après la fin du projet et ainsi renforcer la valorisation et la pérennisation des autres résultats et acquis du projet dans le domaine du conseil agro climatique.

#### **4.2.3 Renforcement de la capacité institutionnelle et de la coordination intersectorielle pour l'intégration des stratégies d'ACC dans les politiques et programmes et la planification des secteurs agro-sylvo-pastoraux.**

138. Le Résultat 3 qui concernait l'intégration des stratégies d'ACC dans les politiques, les programmes et la planification des secteurs agro-sylvo-pastoraux, n'a été réalisé que très partiellement. L'indicateur du Résultat 3 «15 municipalités ciblées, quatre ministères gouvernementaux et un institut de recherche ont augmenté leur capacité d'adaptation pour réduire les risques et répondre à la variabilité climatique» a été réalisé uniquement à travers des ateliers de formation, ce qui semble insuffisant. En effet, au titre du produit 3.2, le projet a renforcé les capacités de 67 acteurs sur la planification locale sensible au changement climatique, les outils de suivi et d'évaluation de la résilience climatique et l'intégration de ces outils dans le système de suivi et d'évaluation pour la planification locale sensible au changement climatique.

139. En revanche, à cause des nombreux retards accusés, le projet a annulé la réalisation du Produit 3.1 qui portait sur l'élaboration de notes d'orientation sur la base d'analyses de résilience, et de converger ses efforts vers la mise en place des CEAP. Aussi, le Produit 3.3 sur l'intégration de l'approche CEAP et ACC dans les programmes et politiques, a été transféré au projet PASEC dont la FAO assure l'assistance technique.
140. Plus précisément, la réalisation de ces produits a été transférée au Livrable 4 «Une stratégie nationale adoptée par le Gouvernement pour la transposition à plus grande échelle d'une approche champs écoles harmonisée dans le secteur agro-sylvo-pastoral» du volet CEAP-CD du PASEC qui bénéficie de l'assistance technique de la FAO et de l'appui du projet. Ce livrable va contribuer à l'harmonisation de l'approche CEAP et assurer sa durabilité et sa mise à l'échelle. Selon le Rapport 2020 du PASEC, il s'agira dans le cadre d'une concertation nationale (incluant les différents services de l'État, de vulgarisation, les organisations de producteurs, les ONG, les partenaires au développement, les instituts de recherche et la FAO), d'intégrer l'approche CEAP-CD dans la stratégie de l'appui conseil. Il s'agira également de renforcer et intégrer des cadres de Concertation des CEAP Régionaux dans la stratégie de l'appui conseil (incluant les services de vulgarisation, les organisations de producteurs, les ONG, les responsables des projets dans les régions) et d'appuyer à la définition d'une stratégie de mise à l'échelle des CEAP-AIC dans le cadre de l'appui conseil (incluant l'Agriculture, l'Élevage, l'Environnement, la Formation professionnelle et universitaire).
141. Au-delà de ce Résultat 3 ultime (Livrable 4 du PASEC), il convient de relever que le projet a généré un certain nombre de résultats non prévus dans le document du projet. Le projet avec le concours de la FAO a appuyé l'introduction du Volet CEAP-CD dans le PASEC, et a mobilisé de l'expertise pour appuyer la réalisation des livrable 1, 2 et 3 du PASEC. De même, l'actualisation du Guide CEAP par le PASEC avec l'appui technique de la FAO et du projet, et l'adoption de l'approche CEAP par le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (PRoDAF) sont parmi les effets induits du projet. La signature d'un arrêté instituant le CEAP comme outil de vulgarisation et de conseil agricole est prévue. Une base de données a été développée au niveau du Gouvernement pour intégrer les facilitateurs locaux comme agents de vulgarisation et de conseil mobilisables par le Gouvernement et les partenaires pour l'appui au développement agricole durable, à travers l'approche CEAP.
142. Le projet n'a pas réalisé le Résultat 3 tel que prévu dans le document du projet mais les résultats induits atténuent quelque peu cette insuffisance. **Le niveau de réalisation du Résultat 3 est jugé modérément insatisfaisant.**

### **4.3 Efficience: Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre et gestion du projet ont-ils affecté l'efficacité du projet et la qualité des résultats?**

**Constatation 3. La gestion du projet, défailante au début a été améliorée à mi-parcours, mais sans pouvoir améliorer l'efficience et l'efficacité. L'efficience du projet est modérément insatisfaisante. Le projet est géré conformément aux règles et procédures de la FAO en vertu de la modalité d'exécution directe. Il a bénéficié d'un appui continu de l'unité technique (NSP), de l'unité de coordination du FEM (GCU), et du Bureau Pays. Cependant, le bureau pays, à cause de ses contraintes internes (changements de Représentants, RH limitées), a souvent manqué de flexibilité et de diligence pour rehausser son appui et pallier les insuffisances et difficultés du projet.**

143. En résumé, les mécanismes d'exécution et de mise en œuvre du projet n'ont pas fonctionné comme prévu. Le projet a démarré avec une équipe technique réduite et a connu deux changements de CNP.
144. L'UCP a été peu diligente et défaillante sur plusieurs aspects de gestion (recrutement des experts et RH, formalisation des partenariats), avant de connaître une nette amélioration mais sans pouvoir juguler toutes les difficultés liées à la lenteur des processus administratifs impliquant le bureau pays (élaboration et validation des TDR des missions des PF, suivi des processus financiers et d'achats, etc.).
145. La planification du projet s'est appuyée sur les PTBA régulièrement préparés, discutés, approuvés, mis en œuvre et évalués. Cependant, l'absence d'un expert en suivi-évaluation et le retard dans l'établissement des partenariats n'ont pas favorisé l'utilisation du cadre de résultats du projet pour véritablement guider la gestion du projet.
146. Des défaillances ont existé dans la supervision et la mise en œuvre des activités par la DGA du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et le salut n'est arrivé qu'avec la décentralisation de la mise en œuvre et l'implication des PF et OP. Cependant, le projet n'a pas été exemplaire dans l'approvisionnement des OP en ressources, ce qui a affecté la qualité du fonctionnement de ces OP. Le projet accuse également un retard dans le paiement du reliquat lié aux activités réalisées l'année précédente par les OP. Le paiement des indemnités des facilitateurs a accusé trois mois de retard. Les OP ont été appelés à préfinancer l'achat des intrants pour la mise en place des CEAP.
147. Le système de suivi-évaluation du projet n'a pas bien fonctionné comme décrit plus loin dans la section qui lui est dédiée. **En effet, le système de suivi-évaluation du projet a été bien conçu** et était assorti d'un plan de suivi détaillé du projet et des responsabilités des parties prenantes. Il était pertinemment structuré autour des instances suivantes: le comité de pilotage; les partenaires d'exécution (équipe de supervision du projet à la FAO, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage); l'UCP et les partenaires de mise en œuvre des activités. L'UCP a organisé, en décembre 2015, un atelier regroupant différentes parties prenantes (Agriculture, élevage, environnement, plan, etc.), dans le but de partager et d'affiner le plan de suivi-évaluation du projet. **Cependant, il n'a pas fonctionné comme prévu** et les tâches et responsabilités de S&E prévues dans le Prodoc n'ont pas été réalisées. Certains indicateurs et cibles du cadre de résultats n'ont pas été clarifiées (y compris les moyens appropriés de vérification et les hypothèses et risques susceptibles de les affecter) avec toutes les parties prenantes du projet.
148. Les rapports semestriels et annuels ont été régulièrement élaborés et communiqués. Cependant, le système de comptabilisation et les valeurs des indicateurs publiés ne sont que rarement explicités et documentés et peu d'intérêt est accordé à la qualité des réalisations. Toutefois, comme déjà mentionné dans la section suivi-évaluation, le projet a réalisé l'évaluation exhaustive des CEAP de la campagne agricole d'hivernage 2018 qui a permis d'apprécier la qualité des CEAP en place (bonne pour 89 pour cent des CEAP et moyenne pour 11 pour cent), identifier les insuffisances dans le processus de leur mise en place et formulé des recommandations pertinentes pour améliorer l'intervention.
149. Bien que la visibilité du projet ait été assurée par la couverture médiatique de certaines activités et la diffusion de différents outils publicitaires, la gestion de la communication externe et des connaissances n'a pas été véritablement focalisée sur la diffusion de l'approche et la mise à l'échelle des résultats. La stratégie de communication a été initiée mais non finalisée. Les principaux motifs de satisfaction concernent le document de capitalisation de l'expérience du projet qui a été élaboré en janvier 2019 par le projet et le

guide CEAP dont la version provisoire a été élaborée par le PASEC avec l'appui des experts du projet. Aussi, malgré le retard accusé, les rapports de cartographie des projets et programmes intervenant dans l'ACC, et d'inventaires des savoir-faire endogènes en matière d'ACC sont en cours d'édition pour être partagés.

150. La crise sécuritaire et la pandémie de la COVID-19 ont été bien gérés par les plans de sécurité, mais ont empêché la mise en œuvre de certaines activités prévues. En plus, des risques de la mise en œuvre régulièrement rencontrés dans les projets similaires se sont manifestés et ont affecté la performance du projet (démarrage tardif du projet; faible engagement de certains partenaires de cofinancement; faible intérêt de certaines parties prenantes).
151. Le projet n'a pas été en mesure de mobiliser les fonds de cofinancement auprès des partenaires, et n'a pas pu comptabiliser certaines activités menées dans le cadre du PASEC.
152. Le projet a régulièrement élaboré les différents rapports semestriels et annuels qui ont permis de rendre compte de la mise en œuvre et de guider les décisions des instances de supervision en ce qui concerne les orientations à donner au projet. Cependant, des insuffisances ont existé dans l'analyse et l'interprétation et la narration du niveau de réalisation des indicateurs, mettant en évidence les objectifs quantitatifs et occultant la qualité de la réalisation.
153. Les leçons et bonnes pratiques tirées du projet ont servi à la mise en œuvre du PASEC, et ont été valorisés de diverses manières comme soulignés plus haut. Mais d'importantes possibilités existent toujours pour améliorer la capitalisation et communication des leçons et bonnes pratiques du projet.

#### **4.3.1 Stratégie d'exécution du projet**

##### **4.3.1.1 Mécanisme d'exécution**

154. Au niveau national, l'exécution du projet repose sur le Ministère de l'agriculture et de l'élevage qui selon le Prodoc était directement responsable de la mise en œuvre des activités et du suivi du projet, s'appuyant sur une UCP, les Points focaux institutionnels (Directions régionales de l'agriculture et de l'élevage, municipalités), les Partenaires opérationnels (Agents du développement local, fournisseurs de services et Organisations de producteurs) et rendant compte au comité de pilotage (Copil). Le mécanisme d'exécution prévoyait également un Groupe de travail constitué des représentants des principales parties prenantes du projet, chargé de fournir un avis technique à l'UCP sur la gestion des nouvelles connaissances techniques et scientifique sur l'ACC et les pratiques de résilience. Cependant, au moment de la mise en œuvre, ce dispositif a été modifié et ajusté en vue de mieux l'adapter aux réalités du contexte et du budget. Certains choix se sont avérés inefficaces de telle sorte que le projet a opéré des réajustements à mi-parcours qui ont permis de redresser la barre.
155. Le protocole d'entente initié en 2015 sur lequel devait se baser les prestations de la DGA, s'est avéré inapproprié car ne permettant pas à la FAO de procéder à des paiements à la DGA et aux personnes impliquées. Il a été remplacé par un protocole d'accord qui a été signé en juin 2016 entre la FAO et la DGA pour l'installation et la supervision de 75 champs écoles de producteurs dans les cinq régions. Dans le même temps, aucun protocole d'accord n'a été signé avec les Directions Régionales et avec les municipalités. La DGA n'a installé que 22 des 75 CEAP attendus (Ministère de l'agriculture et de l'élevage, 2016). Cette faible performance a conduit à la suspension du protocole d'accord.

156. Suite à la faible efficacité et aux difficultés rencontrées dans le suivi et la supervision par la DGA, le projet a opté pour une décentralisation du mécanisme en impliquant véritablement les parties prenantes à différents niveaux. Ainsi, un arrêté nommant le PFN, les cinq PFR et les 15 PFC du projet a été signé en juillet 2017. Leurs cahiers de charge ainsi que les modalités de déploiement ont été discutés, amendés, et approuvés au cours d'un atelier. Les OP ont été effectivement impliqués dans le projet à travers des protocoles d'accord signés à partir de 2018 avec les Partenaires opérationnels dont les OP faïtières chargées de l'appui-conseil aux producteurs, l'INRAN, la DMN, Biodiversity International. Cette mise à jour du mécanisme d'exécution a eu des effets positifs sur la gestion et l'efficacité du projet.

#### 4.3.1.2 Coordination du projet

157. Les ressources humaines du projet ont été mises en place très tard et ont connu des changements fréquents (coordinateur, expert socio-institutionnel, expert en genre, expert en suivi-évaluation). Le projet a démarré avec une équipe technique incomplète constituée du CNP, de deux assistants administratif et financier et de deux assistants techniques (un agronome et un zootechnicien).
158. Le projet a connu en tout trois CNP. Sous son premier coordinateur le projet malgré de bons contacts avec les partenaires au développement n'a pas obtenu de résultats probants dans la gestion des dossiers administratifs et la formalisation des partenariats. Sous le deuxième CNP, recruté à mi-parcours, le projet a eu un regain de dynamisme qui s'est malheureusement estompé avec le départ de ce dernier pour un poste obtenu dans la sous-région. Le deuxième CNP est resté moins de deux ans sur le projet mais est parvenu à formaliser plusieurs partenariats essentiels. Il a assuré le recrutement des spécialistes qui manquaient (agroéconomiste, experte suivi-évaluation, spécialiste genre), la définition des chartes de responsabilité, l'instauration des réunions périodiques de partages des programmations, la définition des cahiers des charges, la production systématique des rapports périodiques. Sous son troisième CNP (le dernier), le projet a suivi la même tendance, responsabilisant davantage les acteurs au niveau déconcentré et poursuivant le partenariat avec les OP. Cependant, des retards ont continué, notamment dans l'approbation des TDR des PFR, et, comme certains PFR étaient parfois indisponibles, leur déploiement au moment opportun sur le terrain a été considérablement limité.

#### 4.3.1.3 Pilotage du projet

159. **Le comité de pilotage s'est régulièrement réunit une fois par an au lieu de deux comme prévu dans le Prodoc**, et a examiné les rapports d'activités, approuvé les PTBA et formulé des recommandations pour améliorer l'exécution du projet. La première réunion du Copil tenue en juin 2015 a servi conjointement de réunion de démarrage du projet. Au deuxième Copil, la sous consommation du budget a été identifiée comme un point faible. Le Copil a recommandé de signer un partenariat avec trois OP pour l'installation des CEAP. Les quatrième et cinquième réunions du comité de pilotage ont formulé des recommandations pertinentes qui ont donné un certain dynamisme à la mise en œuvre (voir section 4.2.1.1 Sensibilisation des acteurs et développement des outils et partenariats).
160. La réunion du quatrième comité de pilotage tenue le 31 juillet 2018 a plaidé pour une plus grande proactivité des acteurs pour assurer une mise en œuvre efficace des activités du projet. Elle a plus spécifiquement recommandé à l'équipe du projet de tout mettre en œuvre pour améliorer le faible taux d'exécution du projet, d'impliquer le Ministère de l'agriculture et de l'élevage au plus haut niveau dans la formalisation du partenariat avec la DMN, d'améliorer la visibilité, la communication et le partage d'information notamment

en provenance des points focaux régionaux envers l'administration. Le Copil a sollicité à l'endroit des partenaires financiers une prolongation de 18 mois du projet, sans couts additionnels.

#### **4.3.2 Implication des partenaires**

161. Comme déjà souligné dans les sections précédentes, des retards ont été accusés dans la négociation et la formalisation des partenariats, de telle sorte que l'implication de ces partenaires n'a été effective qu'à la deuxième moitié de la période de mise en œuvre du projet.
162. Le partenariat initialement très centralisé sur la DGA, a connu des limites et a été dès le départ perçu par d'autres partenaires comme exclusif. Le projet a voulu corriger en intégrant les Directions régionales mais cette option s'est avérée non efficiente car susceptible d'allonger les délais de transfert des ressources financières aux Directions Régionales à cause d'une loi en vigueur au Niger qui demande que toutes les ressources soient centralisées au trésor public. Le PFN et les PFR et PFC ont été désignés par un arrêté signé en juillet 2017 et les organisations de producteurs ainsi que les ONG de développement rural ont été aussi pleinement impliquées à travers la signature des protocoles d'accord. Cependant à l'exception des PFR et PFC, les Directions et Services régionaux, départementaux et communaux des trois domaines concernés (agriculture, élevage, environnement) n'ont pas été formellement impliquées, ce qui a parfois limité la marge de manœuvre des responsables régionaux pour mobiliser du personnel (en dehors de PF) sur le projet. Le mécanisme effectif de fonctionnement, fait que les Directions Régionales (à l'exception des PFR) ne se sentent pas véritablement concernées par le projet. De même, le groupe technique de travail qui devait fournir des conseils techniques pour appuyer la mise en œuvre du projet a été mis en place par un arrêté mais, n'a jamais fonctionné.
163. Le sous-secteur Environnement a bien participé à l'élaboration du projet et demeure un acteur important du projet, impliqué à travers le CNEED au niveau national et à travers les MF issus des DR de l'environnement. Il en est de même du sous-secteur élevage dont un des représentants participe au Copil. L'implication de l'élevage était quelque peu timide au début à cause de la perception historique des CEP qui concernaient uniquement les productions végétales. En général les CEAP ont bénéficié de l'appui d'un binôme d'experts sectoriels issus des trois sous-secteurs. Cependant, les montants peu attractifs des primes de facilitateurs ont souvent limité l'engagement des facilitateurs de l'élevage et de l'environnement.
164. Au niveau local, le projet a connu la mobilisation des responsables des organisations des producteurs partenaires et surtout des bénéficiaires finaux comme témoignent le taux de fréquentation des CEAP et des AVEC par les apprenants et l'intérêt suscité par les microprojets. Les outils proposés (CEAP, AVEC, microprojets FLIA) connaissent une grande adhésion des bénéficiaires et les thèmes dispensés tiennent compte des problèmes soulevés localement.

#### **4.3.3 Assistance technique de la FAO**

165. Le projet a été géré conformément aux règles et procédures de la FAO en vertu de la modalité d'exécution directe. Le bureau pays a travaillé en collaboration avec l'unité technique de gestion du projet (AGPM, basée à Rome) pour réaliser les tâches qui lui incombaient: approbation et suivi des plans de PTBA; soutien technique et missions de suivi; mise à disposition et gestion convenable des ressources du projet; gestion,

surveillance opérationnelle des activités et proposition des mesures de correction; suivi des recommandations de la revue à mi-parcours; etc. Le LTO a donné l'orientation technique nécessaire au projet et a été proactif pour aider l'équipe du projet à lever les contraintes menaçant la livraison de produits de qualité. Il a soutenu et appuyé la participation de la FAO à l'élaboration du volet CEAP – CEC du PASEC dont l'assistance technique lui a ensuite été confiée par le Gouvernement. Le LTO a participé à de nombreuses réunions avec le Gouvernement sur le PASEC et aussi pour défendre la nécessité de mettre en œuvre l'approche en respectant tous ses principes. L'expertise technique de la FAO a été mobilisée pour contribuer à l'actualisation du Guide national de mise en œuvre des Champs école (expert régional CEAP), et aussi pour assurer le coaching des MF du PASEC (experts du Siège).

166. En revanche, des difficultés et des insuffisances ont existé dans l'appui dans les processus de contractualisation, des achats et d'acquisitions, la soumission des révisions budgétaires. La Task Force du projet n'a pas fonctionné. Ces dysfonctionnements ont été favorisés par un contexte d'exécution du projet marqué par le changement régulier de représentant pays qui a pu négativement affecter la gestion opérationnelle, administrative et financière, bien que l'appui du bureau pays n'a jamais discontinué. L'appui à l'UCP déjà fragilisée par l'insuffisance et la mobilité des RH et dans l'établissement et le suivi des partenariats (DGA, DMN, INRA, Biodiversity International, etc.) s'est avéré insuffisant et n'a pas pu prévenir ni résoudre avec ponctualité et efficacité ces insuffisances. De nombreuses réunions initiées à cet effet<sup>13</sup> ont été infructueuses et la solution n'a été trouvée qu'avec l'investissement au plus haut niveau des responsables du Bureau Pays et du Gouvernement, et des changements au niveau de la stratégie de mise en œuvre du projet. Le changement régulier de représentant pays a négativement affecté la gestion opérationnelle, administrative et financière. La Task Force du projet n'a pas été mobilisée.
167. Les relations entre l'UCP basée au Ministère de l'agriculture et de l'élevage et l'administration du Bureau Pays de FAO n'ont pas été très fructueuses amenant à questionner l'organisation mise en place pour appuyer le projet. L'opinion d'un agent du projet sur la question est assez évocatrice: «Nous n'avons pas l'impression d'être suivi par l'administration du bureau pays sur ce que nous faisons. Il n'y a pas de feed-back dans certaines actions entreprises qui requièrent l'action ou le suivi de l'administration».
168. L'administration du Bureau Pays a montré une lenteur dans plusieurs processus notamment, le recrutement des RH, le paiement des prestations, d'achats et de révision budgétaire, l'émission des bons de commande, l'approbation des missions, le paiement des facilitateurs et des participants aux ateliers de formation organisés par le projet ainsi que le paiement des missions de supervision. Des révisions budgétaires initiées par le projet n'ont pas abouti. Les TDR soumis au Bureau ont souvent connu des retards importants dans leur signature. Pour des raisons non clairement expliquées, quatre révisions budgétaires ont été initiées sans succès par l'UCP dont la dernière en avril 2020 avec l'appui du LTO (après la prolongation du projet) pour ajuster et équilibrer les lignes budgétaires. Bien que cette situation soit sans conséquence sur l'efficacité du projet, elle remet en question l'efficacité et la qualité de la collaboration entre les acteurs responsables de ce processus.

---

<sup>13</sup> Pour le cas de la DMN l'adjoint au Représentant a rencontré deux fois l'ancien Directeur dans certains et une fois l'actuelle Directrice. L'actuel Représentant a été proactif pour trouver des solutions. Sur la question du cofinancement, l'ancien Chargé de programmes, a fait un suivi régulier de ces accords de financement auprès des responsables, mais sans succès.

169. Au niveau des achats, des retards ont été observés dans l'élaboration des bons de commande et dans le paiement des prestataires. Souvent, 30 jours après avoir fourni les informations nécessaires, le bon de commande n'est toujours pas libéré alors qu'il est prévu que ce soit fait en cinq jours. C'est le cas des ateliers organisés en 2015 et 2016. A quelques jours et souvent le jour même de l'atelier de formation, le bon de commande des fournisseurs n'est toujours pas émis, ce qui entraîne une situation inconfortable avec le fournisseur. Par conséquent, certains fournisseurs refusent de travailler avec la FAO, d'autres revoient leurs prix à la hausse après avoir attendu le bon de commande en vain. Des retards de un à deux mois ont été accusés avant de recevoir certains produits. Parfois le fournisseur livre le produit mais n'est pas payé à temps.
170. Le Bureau indique qu'il gère un portefeuille de projets composé de plusieurs projets de petite taille qui consomment beaucoup de temps de travail mais dont les ressources ne permettent pas de recruter du personnel supplémentaire. Le bureau pays ne dispose pas de RH suffisantes pour gérer avec ponctualité tous les dossiers urgents. Un travail est en cours, avec l'appui du siège pour augmenter le personnel.
171. Au niveau opérationnel, le projet a réalisé un grand nombre de formations sur le terrain dans les zones où les transferts bancaires étaient difficiles. Cela a engendré des frais importants et mobilisé du personnel pour payer les participants dans le respect des procédures. Là où les transferts étaient possibles, le système présentait aussi des contraintes dans la mesure où certaines banques et IMF concernées essaient de rentabiliser l'argent transféré pendant plusieurs jours avant de le restituer, créant ainsi des retards pouvant atteindre trois jours. Cette situation oblige le bureau à mobiliser souvent deux à trois personnes pour assurer les paiements. Les réflexions et réunions ont été nécessaires pour trouver des mécanismes de paiement conformes avec les procédures de la FAO et étudier les voies de solution comme par exemple la possibilité de contractualiser certains types de paiement avec certains prestataires du secteur financier. L'insuffisante collaboration entre le projet et les personnels des sous bureaux de la FAO présents au niveau de trois régions (Maradi, Tahoua et Zinder) a été également un facteur d'inefficience du projet. Cette collaboration s'arrête à des visites de bureau lors des missions dans la région ou à l'implication des chargés de finances/achats dans l'organisation des ateliers. Une collaboration plus étroite permettrait un meilleur suivi des activités du projet dans les régions et un bon partage des informations auprès des partenaires régionaux.
172. L'unité de coordination du FEM a régulièrement examiné et approuvé les rapports d'avancement du projet, les revues annuelles de mise en œuvre du projet, les rapports financiers et la surveillance du projet. L'évaluation finale n'a pas eu de preuve sur sa participation aux missions annuelles de supervision du projet et aux réunions du comité de pilotage. Également, sa contribution à l'aboutissement des révisions budgétaires initiées par le projet n'a pas été démontrée. L'UCG a mobilisé trois FLO (l'actuelle FLO est mobilisé sur le projet depuis un an et demi seulement), ce qui a pu limiter son appui au projet.

#### **4.3.4 Planification**

173. Le projet a été mis en œuvre en se référant au cadre des résultats sur la base des PTBA approuvés, mis en œuvre, suivis et évalués par les instances compétentes (partenaires d'exécution et de mise en œuvre, FAO, comité de pilotage). Cependant, leur réalisation a été compromise par de nombreuses difficultés déjà évoquées (personnel insuffisant, retards dans la signature des protocoles d'accord, mauvais choix stratégiques quant aux opérateurs de mise en œuvre, l'établissement des protocoles, etc.). Également, l'absence d'un expert en suivi-évaluation et des retards dans l'établissement des partenariats n'ont

pas favorisé l'utilisation du cadre de résultats/cadre logique du projet pour guider véritablement la gestion (voir détails dans la section consacrée au suivi-évaluation).

174. La signature des conventions et le déclenchement du processus de mise en place des champs école ont été souvent effectués tardivement (mai, juin, juillet), au moment du démarrage de la saison, laissant ainsi un faible laps de temps pour le déroulement des processus préalables et de soutien à l'installation des cultures. Ainsi, les diagnostics, la priorisation des problèmes et la définition du programme de formation ainsi que la mise à disposition des ressources financières, la quantification des besoins réels, l'acquisition et mise à disposition d'intrants et du matériel didactique ont été réalisés avec beaucoup de difficultés, amenant les acteurs à développer différentes stratégies d'adaptations pour réussir la mise en place et l'animation des CEAP. En effet, la chaîne de planification des CEAP est déterminante pour la réussite des CEAP. Une bonne planification permet de faire des diagnostics à temps et de manière méthodique conformément à la démarche CEAP, de faire un appel d'intrants à temps, de mettre les CEAP en place suffisamment tôt et ainsi favoriser la réussite technique et pédagogique des CEAP et augmenter les chances d'adoption par les producteurs.
175. L'UCG a bien facilité la mise à disposition des fonds et examiné et approuvé les rapports financiers en lien avec les activités réalisées (tableau 2). Cependant, l'insatisfaction réside dans le fait que les propositions de révisions budgétaires initiées à plusieurs reprises par l'UCP pour entériner les changements d'affectation et d'utilisation des fonds n'ont pas abouti. Cette situation traduit une maîtrise insuffisante des procédures appliquées aux projets FEM par l'UCP et/ou un défaut de suivi/accompagnement adéquat par les responsables concernés dans l'équipe de supervision du projet.

**Tableau 2. Situation budgétaire au 31 octobre 2020**

Désignation	Montant (USD)
<b>Cumul des transferts reçus du FEM (soit le budget total)</b>	3 800 000
<b>Dépenses effectives cumulées au 31 octobre 2020</b>	3 424 453
<b>Trésorerie disponible au 31 octobre 2020</b>	375 547
<b>Taux exécution budget global du projet</b>	90,12%

176. La dernière proposition de révision budgétaire initiée par le projet (datant d'avril 2020, tableau 3) visait à corriger les écarts liés à la réallocation des fonds de certaines activités supprimées ou sous utilisées à celles jugées plus pertinentes, après approbation de la FAO et du comité de pilotage. Les coûts des Produits 1.1 (Identification des zones d'intervention, parties prenantes et sensibilisation sur le projet), 2.2 (formation des Maîtres formateurs et facilitateurs), 2.4 (outils d'appui à la décision pour l'analyse du changement climatique), 2.6 (sur le FLIA) et 4.1 (Système de collecte des données pour suivre les indicateurs d'effets du projet) connaissent des dépassements respectifs de +16,16 pour cent, +99,16 pour cent, +87,16 pour cent, +62,66 pour cent et +14,58 pour cent. C'est également le cas du coût de gestion du projet (+10,2 pour cent). Ces dépassements sont compensés par une faible consommation budgétaire attendue sur les produits 1.3 (essais en milieu paysan des variétés et pratiques agricoles et pastorales), 2.1 (révision des programmes de formation), 2.3 (formation des Agriculteurs/éleveurs dans les CEAP), 3.1 (élaboration de notes d'orientation politique), 3.2 (renforcement des capacités institutionnelles renforcées pour l'intégration de l'ACC dans les programmes et politiques), 4.3 (développement de la stratégie de communication) avec respectivement -43,44 pour cent, -17,83 pour cent, +37,74 pour cent, -24,58 pour cent, -10,78 pour cent, -21,82 pour cent d'économie.

**Tableau 3. Situation budgétaire revue en avril 2020 et proposée pour révision**

Désignation	Budget initial (USD)	Budget (situation en avril 2020) (USD)	Écart par rapport au budget initial
Produit 1.1.	157 100	182 484	+16,16%
Produit 1.2	311 240	296 424	-4,76%
Produit 1.3	240 960	136 287	-43,44%
Produit 1.4	189 300	193 811	+2,38%
<b>Total composante 1</b>	<b>898 600</b>	<b>809 006</b>	<b>-9,97%</b>
Produit 2.1.	84 300	69 269	-17,83%
Produit 2.2	333 700	664 606	+99,16%
Produit 2.3	1 268 100	789 482	-37,74%
Produit 2.4	250 200	468 276	+87,16%
Produit 2.5	127 000	122 544	-3,51%
Produit 2.6	110 000	178 931	+62,66%
<b>Total composante 2</b>	<b>2 173 300</b>	<b>2 293 107</b>	<b>5,51%</b>
Produit 3.1.	98 500	74 285	-24,58%
Produit 3.2	114 300	101 975	-10,78%
Produit 3.3	81 100	77 733	-4,15%
<b>Total composante 3</b>	<b>293 900</b>	<b>253 994</b>	<b>-13,58%</b>
Produit 4.1.	30 700	35 176	+14,58%
Produit 4.2	110 700	111 666	+0,87%
Produit 4.3	78 800	61 608	-21,82%
<b>Total composante 4</b>	<b>220 200</b>	<b>208 450</b>	<b>-5,34%</b>
Gestion du projet	214 000	235 442	+10,02%
<b>Total</b>	<b>3 800 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0,00%</b>

Source: Données du projet.

NB. Deux non-conformités du tableau du budget initial sont ici rectifiées. Il s'agit de l'Activité 5023-5905 Ateliers pour le renforcement des capacités des intervenants et des décideurs, sur les outils de suivi-évaluation pour la résilience (affectée au Produit 3.1 dans le tableau initial du budget alors qu'elle relève du Produit 3.2 dans le Prodoc). Idem pour l'activité 5023-5905 Ateliers pour l'évaluation des besoins et l'identification des mesures ACC à incorporer dans les politiques (affectée au Produit 3.2 dans le tableau de budget initial alors qu'elle relève du Produit 3.1. du Prodoc).

#### 4.3.5 Gestion des risques

177. L'aggravation de la crise sécuritaire identifié comme risque potentiel dans le Prodoc et la survenue de la crise sanitaire ont été gérées convenablement en respectant des plans d'urgence/de contingence du Gouvernement et de la FAO. En revanche, le projet n'a pas prévenu la réalisation de plusieurs autres risques identifiés dans la matrice des risques du Prodoc et les mesures correctives appliquées ont tardé à les atténuer/éliminer. Ainsi, les accords spécifiques de coopération et les protocoles d'accord ont été signés très tardivement, freinant considérablement la mise en œuvre du projet. Également, d'autres facteurs de risques affectant régulièrement les projets dans la sous-région n'ont pas été considérés dans le Prodoc mais se sont réalisés avec des effets négatifs sur la performance du projet. Ces facteurs de risques sont les suivants: démarrage tardif du projet; faible engagement de certains partenaires de cofinancement; faible intérêt de certaines parties prenantes.

#### 4.3.6 Cofinancement

178. Le projet a rencontré des difficultés majeures dans la conception, la mobilisation et la gestion du cofinancement, faute d'une initiation et d'un suivi exemplaire des processus de cofinancement aux moments opportuns. Le projet annonce qu'une réunion des partenaires

de cofinancement a été faite au démarrage mais, l'équipe d'évaluation n'a pu entrer en possession de ce document et n'a donc pas pu constater les conclusions de cette première réunion. Par ailleurs, le projet a manqué l'occasion de planifier, quantifier et comptabiliser au titre du cofinancement, certaines activités menées avec le PASEC.

179. Le projet n'a pu mobiliser que 20,6 pour cent sur USD 13 958 871 de cofinancement attendu, et seulement 30,5 pour cent sur USD 17 758 871 de financement total attendu. Hormis le cofinancement du Gouvernement qui sert au logement de l'UGP qui a été documenté, l'évaluation finale n'a pas obtenu de preuves permettant de confirmer les autres montants de cofinancement.
180. En revanche, la subvention du FEM (USD 3 800 000) a été effectivement décaissée et exécutée à 90,1 pour cent au 31 octobre 2020 avec une prévision de 100 pour cent à la fin du projet (tableau 2).

#### 4.3.7 Suivi-évaluation

181. Le projet a fonctionné pendant environ trois années cumulées sans expertise en suivi-évaluation (S-E) au cours de laquelle le S-E se réduisait au suivi des activités sur le terrain par les Assistants techniques. Le premier Assistant S-E a été recruté en août 2016 soit 14 mois après le démarrage du projet, mais n'est pas resté longtemps. Puis, le projet a fonctionné pendant environ deux ans sans Assistant S-E, avant de recruter en septembre 2018, une Assistante S-E pour la période restante.
182. Une des conséquences du retard dans le S-E est que **le cadre des résultats n'a pas été véritablement utilisé comme outil de gestion du projet**. Par exemple, les indicateurs du Résultat 2 du projet n'ont pas été suivis ni mesurés convenablement. **Le projet n'est pas en mesure de renseigner la superficie améliorée par les bonnes pratiques améliorées d'ACC, et n'a pas suivi en temps réel les processus de réplication et d'adoption des technologies et bonnes pratiques apprises par les producteurs dans les CEAP**. L'évaluation des Champs Écoles Agropastoraux (CEAP) de la saison pluviale 2018 réalisée en 2019 est une action satisfaisante qui méritait d'être conduite tout au long du projet. Le projet a réalisé en fin 2020, l'évaluation du taux d'adoption des pratiques, technologies ou innovations testées auprès des producteurs qui ont été formés entre 2016 et 2019, ce qui a permis d'établir le taux d'adoption à 72 pour cent des apprenants.
183. La désignation des points focaux du projet et l'implication des OP dans la supervision et la mise en œuvre des activités a également amélioré le suivi du projet. Malgré ces progrès des insuffisances ont continué d'exister sur la chaîne de production et de transmission/consolidation des données: certains facilitateurs éprouvent des difficultés à renseigner le journal et à transmettre des rapports aux PFC. Des rapports de PFC sont soumis à l'UCP sans être consolidés par les PFR; les PFR ne rapportent que leurs propres missions et ne s'inscrivent pas dans un travail de consolidation des rapports des PFC de leur région. En conséquence, des rapports des PFC arrivent au niveau national sans bénéficier d'une consolidation au niveau régional. Aussi, les superviseurs des CEAP ont peu de connaissances de l'approche CEAP et n'ont pas été formés. Certains ne sont donc pas suffisamment outillés pour assurer le suivi et la supervision, et alimenter le S-E.

#### 4.3.8 Communication

184. Le projet a utilisé des informations issues du suivi des activités sur le terrain par les partenaires, des rapports des ateliers, des rapports de consultants et partenaires, des

- évaluations internes, des rapports financiers, des rapports de mission de la FAO, pour élaborer les PPR et PIR de manière régulière.
185. Cependant, les PIR sont peu narratifs et le contenu et le calcul du pourcentage de réalisation de certains indicateurs ne sont pas suffisamment justifiés. Certains pourcentages de réalisation des cibles des indicateurs dépassent allègrement les 100 pour cent et ne sont pas bien documentés, suscitant des interrogations sur l'approche de comptabilisation et de calcul. Il apparaît clairement que les calculs sont orientés pour démontrer que les indicateurs sont atteints alors que la première vocation du suivi des indicateurs pendant la mise en œuvre est surtout d'encourager une gestion axée vers l'atteinte de l'objectif final, ce qui ne peut se faire sans informer et tirer des leçons sur la qualité de la réalisation des indicateurs.
186. A cet effet, certains taux de réalisation des cibles annoncés dans le PIR 2019-2020 interpellent. Pour le produit 1.1., le PIR mentionne un taux de réalisation de 366 pour cent basé sur le fait que 22 partenariats ont été établis, omettant de signaler que plusieurs de ces partenariats concernent les mêmes activités reconduites au cours d'une année. Pour ce même produit, le taux de 150 pour cent est mentionné concernant la sensibilisation avec pour seul justificatif que 150 campagnes de sensibilisation ont été menées au total. Également, au titre du produit 1.2., une réalisation de 100 pour cent est attribuée au sous-indicateur relatif au groupe de travail permanent multipartite axé sur l'analyse RAAKS mis en place par arrêté ministériel. Or ce groupe n'a jamais fonctionné, ce qui méritait d'être indiqué et justifiait même une révision à la baisse ce taux de réalisation. Une autre insatisfaction concerne l'indicateur du produit 2.2 dont un des taux de réalisation est estimé à 179 pour cent, grâce à un double comptage des facilitateurs ayant bénéficié d'une formation supplémentaire de recyclage. C'est également le cas pour l'indicateur du produit 2.3 (agriculteurs / éleveurs formés) pour lequel le projet ne spécifie pas clairement que les agriculteurs/éleveurs ayant participé à deux sessions différentes de formation CEAP différentes sont comptés deux fois. En plus, l'accent est rarement mis sur la qualité de la formation, alors que le projet gagnerait à expliquer de manière transparente que certains bénéficiaires ont été formés plusieurs fois et expliciter les raisons de cette double formation et leur valeur ajoutée. Aussi, l'indicateur du Produit 2.5 «organisations de producteurs (OP) renforcées par l'adoption des pratiques ACC» est considéré comme réalisé à 100 pour cent mais une fois de plus aucun document n'a été réalisé par le projet pour expliciter et capitaliser les acquis obtenus sur ces aspects grâce au projet.
187. Les réserves émises sur le système de comptabilisation, calcul et présentation du taux de réalisation des indicateurs des produits, interpellent plus généralement le projet et la FAO sur la priorité donnée aux objectifs quantitatifs aussi bien pendant la conception des projets que durant la mise en œuvre. Considérant que les projets de la FAO ont vocation à expérimenter des modèles de technologies et d'innovations et d'appui à l'adaptation au changement climatique en mettant en évidence toutes les conditions nécessaires à leur réussite et mise à l'échelle, il était nécessaire de communiquer sur et documenter les bonnes pratiques et leçons tirées du processus de formation dans les CEAP. Et cela demande une compréhension qualitative fine des phénomènes d'adoption.
188. Malgré ces insuffisances au niveau de la gestion et la communication des données, des points de satisfaction ont été constatés. Le projet a élaboré et renseigné une base de données qui fournit les informations de base sur les CEAP mis en place, les facilitateurs qui les accompagnent. Le projet a réalisé l'évaluation des CEAP d'hivernage à partir de 2018. Le projet a aussi élaboré en janvier 2019 (FAO et FEM. 2019) un document de capitalisation de son expérience qui s'avère utile pour promouvoir et diffuser l'approche. Ce guide

capitalise et formalise les informations, connaissances et savoir-faire générés par le projet au cours des quatre cycles de formation de facilitateurs, et fournit un aperçu sur le concept CEAP et la méthodologie de sa mise en œuvre, informe sur le déroulement et contenu du cycle de formation des facilitateurs des CEAP. L'évaluation du taux de l'adoption de l'approche CEAP et des technologies proposées a été réalisée mais les résultats ne sont pas encore disponibles. De même, l'évaluation à mi-parcours du projet a été un moment et un moyen fort et déterminant de communication sur le projet qui a eu le mérite de pointer sans détour les insuffisances du projet et formuler des recommandations qui ont été prises en compte pour remettre le projet sur la bonne direction.

189. Le projet a communiqué sur ces activités à travers les médias audiovisuels et écrits. Il a réalisé deux kakémonos sur les champs de diversité, une fiche sur la démarche CEAP et une vidéo sur la foire organisée sur les champs de diversité. Les objets publicitaires ont été réalisés tels que les t-shirts, casquettes. Les bonnes pratiques ont été communiquées à travers la couverture médias, les albums photos, les expositions d'images, le recueil de témoignages. Le projet a également participé à des manifestations organisées au niveau national comme le FESTIMIL édition 2020.
190. Une stratégie de communication a été initiée mais n'était pas encore finalisée au moment de l'évaluation. L'évaluation finale n'a pas constaté que la communication externe et les connaissances aient été bien gérées.

#### **4.4 Durabilité: Dans quelle mesure les conditions de durabilité et les risques financiers, socio-économiques, environnementaux, institutionnels et de gouvernance pouvant affecter la durabilité ont-ils été identifiés et gérés?**

**Constatation 4. Le projet a mis en place un ensemble de conditions à même de prévenir et d'atténuer les risques et assurer sa durabilité. Cette durabilité est en général jugée probable (L). Les outils CEAP, AVEC et microprojets FLIA promus par le projet ont rencontré un grand intérêt auprès des parties prenantes et bénéficiaires finaux de la chaîne de conseil agricole au Niger. Le projet a mis à la disposition du Gouvernement de l'expertise qui a aidé à la formulation et mise en œuvre du volet CEAP-CD du PASEC et donné un appui technique en formation des facilitateurs au projet PROACT GCP/RAF/516/EC intitulé «Renforcer la résilience des populations pastorales et agro-pastorales transfrontalières dans les zones prioritaires du Sahel». Le projet a contribué à la révision du Guide national de mise en œuvre des CEAP, qui constitue une étape vers l'institutionnalisation de l'approche CEAP prévue dans le Livrable 4 du PASEC. L'objectif à long terme est de positionner le CEAP comme l'approche phare de vulgarisation.**

##### **4.4.1 Points d'ancrage du Renforcement des capacités**

191. Le projet a bien ciblé les trois dimensions recommandées par la FAO en matière de renforcement des capacités. Au niveau individuel, les décideurs et les responsables régionaux et municipaux ont été sensibilisés, les agents techniques des services publics de conseil agricole et des organisations de producteurs (seuls les facilitateurs locaux) chargés d'animer les CEAP ont été formés sur l'approche CEAP et les producteurs sur les BPA et les technologies améliorées d'ACC. Le nombre important de facilitateurs formés et leur reprise dans la base de données des agents de conseil mobilisables par la partie gouvernementale est susceptible de donner une continuité à leur travail et à la valorisation de leur savoir-

faire sur l'approche CEAP et outils associés (AVEC, Champs de diversité) pour former d'autres producteurs.

192. Au niveau organisationnel, l'implication des OP dans la mise en place et l'animation des CEAP, les cadres techniques des OP (responsables de la supervision des processus de mise en œuvre de l'approche CEAP sur le terrain, n'ont pas bénéficié d'un RC sur cette approche, ce qui n'a pas facilité leur travail, limitant aussi la capacité des OP à poursuivre elles-mêmes la formation de leurs facilitateurs après la fin du projet. Aussi, dans le souci de corriger la faible performance constatée dans la mise en œuvre des activités, le projet a désigné et responsabilisé les points focaux régionaux et communaux pour superviser les processus de mise en place et d'animation des CEAP. Ce choix censé affranchir le projet de la complexité<sup>14</sup> des mécanismes publics nécessaires à la supervision des CEAP a réduit l'implication des directions techniques régionales et des services communaux à une seule personne (le point focal). En conséquence, les responsables des directions régionales et des services publics de conseil agricole autres que les PF ne se sentaient pas directement concernés par le projet. Ils n'avaient pas de marge de manœuvre pour influencer positivement la supervision des CEAP et n'étaient pas en droit ni disposaient de moyens pour mobiliser d'autres agents compétents pour suppléer l'absence des points focaux.
193. Au niveau de l'environnement porteur, le projet a reporté plusieurs activités devant concourir à l'intégration des stratégies d'ACC dans les politiques et programmes et la planification des secteurs agro-sylvo-pastoraux, mais a trouvé des moyens de compensation. Le projet PASEC a travaillé sur le développement du volet CEAP et CD du PASEC financé par la Banque mondiale, et en assure l'assistance technique auprès du Gouvernement, ce qui donne une continuité aux actions entreprises et à la consolidation des résultats. Les MF du projet ont participé à la formation des facilitateurs du PASEC, et l'expertise du projet a été mobilisée pour assurer la révision du Guide CEP pour y intégrer l'approche CEAP. Le projet a transféré au PASEC, les activités du produit 3.3 qui visaient l'élaboration d'un Plan d'investissement national et municipal sur l'ACC basé sur les CEAP pour les programmes et politiques liés au secteur agricole. Le projet a mis à jour la cartographie des projets et programmes intervenant dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques au Niger à l'horizon 2012-2024 et formulé des recommandations pertinentes pour assurer la durabilité des résultats et un meilleur impact de ces initiatives.

#### **4.4.2 Conditions mises en place pour assurer la durabilité**

194. L'enjeu de durabilité du projet s'est avéré crucial dès le départ avec le constat de l'inexistence de ou l'incapacité à retrouver les CEP mis en place par d'anciens projets et que le projet NER/043/LDF voulait renforcer avec l'approche CEAP. En effet, les CEP antérieurs n'ont pas survécu à cause de la faible capacité d'autofinancement des activités d'apprentissage par les communautés. L'appropriation de l'outil «AVEC» par le projet participe à la création des conditions pour assurer la durabilité. Une partie des bénéfices générés par les AVEC serviront à financer les CEAP (intrants, équipements, frais de motivation du facilitateur, etc.) après le projet. Aussi, le projet a intégré le critère de motivation des producteurs lors du choix des communautés et des groupes de

---

<sup>14</sup> Si le projet signait les protocoles d'accord avec les Directions régionales pour la supervision des CEAP, les ressources financières y afférentes devaient transiter par le trésor public au niveau central avant d'être redirigé vers les Directions bénéficiaires, avec le risque d'accentuer les retards déjà connus par le projet dans la mise en œuvre des activités.

- bénéficiaires et a créé une base de données permettant un géo référencement des groupes CEAP créés par le projet et l'enregistrement d'un minimum d'informations sur eux.
195. L'outil AVEC adjoint aux CEAP a permis de créer une dynamique de solidarité, d'épargne et d'entraide au sein du groupe et entre les membres des CEAP. Ces AVEC ont élaboré 60 microprojets pour un budget total de CFAF 70 594 100 qui est financé à 81 pour cent par le FLIA issu de la subvention du FEM et à 19 pour cent par leur apport propre. La mise en œuvre de ces microprojets qui constituent des AGR basées sur les technologies améliorées d'ACC constituent des facteurs de durabilité des groupes CEAP et AVEC mis en place par le projet. Les cas de réussite et d'adoption signalés vont également servir de vitrine et servir de carte de visite et d'échange avec d'autres acteurs et ainsi favoriser une diffusion plus large et une durabilité des résultats du projet. De même le Guide Champs école, qui une fois finalisé et validé sera traduit en langues locales. Le Gouvernement a prévu de signer un arrêté pour instituer ce Guide CEAP comme outil de vulgarisation et de conseil agricole au Niger, ce qui est un facteur important de la durabilité du projet.
196. L'implication des OP dans la mise en œuvre des activités du projet, et la formation des facilitateurs locaux et leur responsabilisation dans la mise en place et l'animation des CEAP est un important facteur de durabilité du projet et un point à approfondir dans le futur. Ils sont issus prioritairement des OP dans un contexte marqué par l'insuffisance criante des agents de vulgarisation. La prise en charge de ces facilitateurs locaux est moins coûteuse que celle des facilitateurs / agents de l'État, et l'État envisage de les recruter.
197. Le projet a sensibilisé les acteurs à différents niveaux sur les avantages de l'approche CEAP pour le Gouvernement, les collectivités et les populations. Il a également amélioré les connaissances des principaux décideurs et planificateurs sur l'approche CEAP et les stratégies d'ACC, et favorisé la mise en place et le fonctionnement du PASEC qui assure la continuité en tirant les leçons du projet. L'absence de formalisation des protocoles d'accord avec les Directions Régionales d'Agriculture et la non formation des cadres des OP constituent les principaux risques pouvant affecter la durabilité. Toutefois, le premier risque est atténué par le fait que le PASEC collabore directement et harmonieusement avec ces organes.

#### **4.4.3 Risques affectant la durabilité**

198. Les risques susceptibles de menacer la durabilité des résultats du projet existent mais certains sont déjà atténués par la mise en place du PASEC qui poursuit la réalisation des objectifs du projet. Cependant aucun risque environnemental et social en dehors de ceux qui ont justifié la formulation du projet, n'a été identifié comme susceptible de menacer la durabilité des résultats. Aucun facteur environnemental n'a été identifié comme une menace potentielle à la durabilité du projet. Au contraire, l'approche CEAP et les outils complémentaires proposés par le projet contribuent à renforcer la résilience des systèmes de production et des communautés face au changement climatique et aussi à réduire les risques d'insécurité alimentaire et de réduction des moyens d'existence. La mise en place des banques de semences, contribue à sécuriser et conserver la diversité biologique.
199. Un risque financier existe concernant la gestion des fonds destinés à la mise en place des microprojets étant donné qu'ils sont libérés tout juste avant la clôture du projet. Mais, le projet a prévu d'impliquer les services techniques publics et les OP dans le suivi de la gestion de ces microprojets. Au plan institutionnel et de la Gouvernance, la formulation du PASEC et la révision du Guide de mise en œuvre des champs école pour y introduire l'approche CEAP, sont des progrès importants vers l'institutionnalisation de l'approche et

donc un facteur de durabilité du projet. Les risques liés à l'insécurité et la pandémie COVID-19 ont constitué des menaces importantes pour la mise en œuvre des activités au niveau national ou dans certaines zones, mais le projet a dû s'adapter en mobilisant des plans de sécurité et de contingence. De plus, la décentralisation de l'approche de mise en œuvre du projet, s'appuyant sur les points focaux et les facilitateurs locaux réduit considérablement la probabilité que ces risques menacent la durabilité.

#### **4.5 Questions transversales: *Dans quelle mesure les préoccupations liées au genre, aux groupes vulnérables ou défavorisés et à la sauvegarde environnementale ont-elles effectivement été prises en compte pendant la mise en œuvre du projet?***

**Constatation 5. Le genre a été intégré dans la mise en œuvre du projet, à travers l'introduction des activités et technologies répondant aux préoccupations des femmes, la mise en place des mécanismes incitatifs pour encourager leur participation et la réalisation plus ou moins satisfaisante des cibles genre. Cependant, quelques insuffisances ont existé et méritent d'être corrigées lors de futurs projets.**

##### **4.5.1 Prise en compte de l'équité du genre**

200. Les femmes représentent 31 pour cent, 22 pour cent, 18 pour cent et 51 pour cent respectivement du personnel national cumulé de l'UCP, des maîtres formateurs, des facilitateurs et des bénéficiaires finaux formés par le projet. Ces taux de réalisation sont proches des cibles qui étaient 25 pour cent, 30 pour cent, 30 pour cent et 25 pour cent de femmes respectivement parmi les gestionnaires des projets/partenaires, les Maîtres formateurs, les facilitateurs et les bénéficiaires finaux formés.
201. Au sein des quatre OP étudiées<sup>15</sup>, 50 à 60 pour cent des membres sont des femmes ainsi que respectivement 41 pour cent, 40 pour cent, 14 pour cent et 25 pour cent des membres du conseil d'administration (CA) des OP Mooriben, CSAOP/OP, Frupoam et SA'A. Une bonne représentation des femmes dans les OP constitue un facteur de leur mobilisation et de participation active dans les activités des projets.
202. Le projet a organisé différents ateliers au cours desquels il a déployé une stratégie favorisant une meilleure participation des femmes à partir des critères ou quotas prédéfinis. Ainsi, 46 pour cent de femmes ont participé à la formation sur la commercialisation et la transformation des produits agricoles, et 31 pour cent à la formation (gouvernance et équité du Genre) organisée au profit des OP partenaires. En revanche, la formation sur la nutrition organisée au profit des points focaux des régions et communes et les facilitateurs comptait seulement 12 pour cent de femmes parmi les apprenants, ce qui interpelle le Gouvernement sur l'augmentation du pourcentage de femmes parmi les encadreurs.
203. Plusieurs technologies et bonnes pratiques proposées ont rencontré l'adhésion des femmes et des jeunes (filles et garçons) à savoir: Le démariage du mil à trois plants par poquet; le compostage; la culture de la courge; la fabrication des extraits aqueux à base de produits locaux (neem, piment, tabac); la fabrication de blocs multi nutritionnels; l'allaitement maternel exclusif de zéro à six mois.

<sup>15</sup> Résultats de l'analyse genre réalisée par le projet en 2019.

204. L'intégration des AVEC autour des CEAP a connu une forte adhésion des femmes. Ces AVEC ont permis de constituer un fonds d'épargne, de crédit et de solidarité permettant l'entraide entre les membres et une source de financement pour se procurer des intrants et matériels de travail nécessaires pour répliquer certaines technologies d'ACC intéressantes apprises dans les CEAP. Le projet a incité les groupes AVEC à élaborer des microprojets basés sur les AGR pour augmenter le pouvoir d'achat des membres et renforcer leurs moyens de subsistance et de résilience. Ainsi, un FLIA d'un montant global de CFAF 57 228 500 a été octroyé pour soutenir les microprojets de 60 groupements AVEC bénéficiaires au profit de 1 491 producteurs dont 62 pour cent de femmes. Le budget total de ces microprojets développés s'élevait à CFAF 81 653 400 dont une contribution propre des AVEC estimée à CFAF 13 365 600. Cependant les résultats finaux attendus de cette dynamique d'intégration du genre sur la résilience et l'amélioration des moyens d'existence des femmes ne sont pas encore palpables car le projet a accusé un retard dans la mise à disposition des fonds, et aucun microprojet n'a encore été mis en œuvre. Des accords ont été trouvés avec les partenaires de mise en œuvre (OP et services techniques de l'État) pour assurer la mise en œuvre et le suivi des FLIA avant et après la fin du projet.
205. Toutefois, des efforts sont à faire à tous les niveaux pour refléter la réalité et réduire les déséquilibres. La forte représentativité des femmes parmi les membres des OP devait suggérer au projet, une revue à la hausse de leur quota de participation dans les CEAP. Au niveau des points focaux techniques on retrouve seulement une femme parmi les 15, ce qui est très insuffisant et interpelle le Gouvernement sur la nécessité d'améliorer la promotion des femmes à des postes d'encadrement par des actions à court terme (nominations) et à long terme (encourager la formation d'un plus grand nombre de femmes dans le domaine, pour améliorer leurs chances d'occuper des postes de responsabilités). En ce qui concerne les MF et les facilitateurs, la faible présence d'animatrices dans le projet a pu constituer un blocage à la participation active des productrices aux discussions/animations des CEAP, limitant ainsi les bénéfices qu'elles pouvaient en tirer. De même, les microprojets méritaient d'être mis en œuvre dès la deuxième année du projet pour permettre aux AVEC de bénéficier d'un meilleur appui et suivi par le projet.

#### **4.5.2 Sauvegarde environnementale et sociale**

206. Le projet de par sa nature, ses objectifs et ses activités contribue de facto à la sauvegarde environnementale et sociale. L'approche CEAP, mieux que l'approche CEP intègre bien l'ACC qui est une conséquence de la dégradation de l'environnement mais qui en est aussi un facteur d'accélération lorsque les pratiques et stratégies appropriées ne sont pas proposées. En effet sans pratiques et stratégies durables d'ACC, les producteurs poursuivent et étendent des systèmes de production extensifs qui contribuent à la dégradation de l'environnement. L'approche CEAP associée aux AVEC et aux microprojets propose une approche globale de réponse aux besoins prioritaires d'ACC des ménages et de renforcement de la résilience des producteurs.
207. La plupart des bonnes pratiques et technologies expérimentées dans les CEAP et adoptées par les producteurs permettent de limiter ou inverser la dégradation des ressources, de limiter la baisse de la fertilité des sols, d'améliorer la valorisation des ressources naturelles, de réduire la mortalité du bétail; d'améliorer l'utilisation de la fumure organique, d'assurer l'utilisation des variétés/races améliorées, d'améliorer la productivité et d'améliorer les revenus des producteurs (Appendice 6). Le projet a contribué à une meilleure connaissance et valorisation des pratiques et stratégies endogènes d'ACC, et à la promotion et la

conservation de la diversité génétique (champs de diversité, banques communautaires de gènes, organisation d'une foire des semences). Cependant, le retard accusé dans la mise en place des CEAP, AVEC et microprojets, n'a pas permis d'observer les effets sociaux et environnementaux réellement générés.

208. Le projet a été affecté par la dégradation de la situation sécuritaire et sanitaire (COVID-19) et a appliqué les mesures de prévention dictées par le Gouvernement et le plan de contingence du système des nations unies.



---

## 5. Enseignements tirés

209. La notion de cofinancement appliquée aux projets du FEM reste mal comprise ou traitée par plusieurs projets, et mérite d'être bien explicitée et expliquée à toutes les parties prenantes, y compris au Gouvernement et aux autres projets partenaires pour éviter toute interprétation erronée qui limite ou freine l'atteinte des objectifs.
210. Les OP ont délivré dans l'ensemble un travail de qualité. Il est nécessaire de les appuyer sur le long terme et de construire leurs capacités de vulgarisation et d'appui conseil. Le projet démontre que dans le contexte nigérien, travailler avec les OP est plus efficace que de sous-traiter les CEAP au ministère.



---

## 6. Conclusions et recommandations

### 6.1 Conclusions

**Conclusion 1. Le projet répond bien aux priorités stratégiques du Gouvernement, de la FAO et du FEM, et aux besoins des populations en matière d'adaptation du secteur agricole au changement climatique.**

Tous les acteurs ont confirmé le bienfondé du problème ciblé, des objectifs visés et de la démarche utilisée. Aussi, le PASEC a été développé pour répliquer le modèle d'accompagnement de l'innovation initié par le projet, le renforcer à travers les enseignements et acquis obtenus du projet et in fine inscrire l'approche CEAP et ACC comme l'outil phare de vulgarisation et de conseil agricole au Niger. Pendant sa mise en œuvre, le projet a intégré avec justesse l'activité AVEC qui a permis de redynamiser les CEAP et qui constitue un facteur de durabilité du projet. Pour accroître son efficacité et générer plus d'effets sur les bénéficiaires finaux, le projet aurait pu dans sa conception, intégrer des indicateurs susceptibles d'encourager une adoption plus large de l'approche CEAP par d'autres projets et organisations d'appui-conseil et des indicateurs permettant d'encourager la mise en œuvre des microprojets FLIA, de manière à en mesurer les premiers effets sur les bénéficiaires finaux avant la clôture du projet.

**Conclusion 2. Le projet a renforcé les capacités des acteurs du conseil agricole au Niger et doté les bénéficiaires finaux de connaissances et outils nécessaires pour renforcer leur résilience face au changement climatique et améliorer la production, les revenus et la sécurité alimentaire de leur ménage.**

Le projet a généré une expertise technique nationale dans la mise en œuvre de l'approche CEAP et l'ACC sur toute la chaîne d'appui conseil agricole, et a permis au Gouvernement du Niger de s'approprier l'approche CEAP pour renforcer les capacités d'ACC du secteur agro-sylvo-pastoral, la sécurité alimentaire et la résilience des populations. Le Gouvernement a intégré dans le PASEC un volet CEAP dont l'assistance technique a été confiée à la FAO. Les maîtres formateurs (MF) formés par le projet ont accompagné d'autres projets. Les facilitateurs locaux formés par le projet ont démontré de bonnes capacités de travail et constituent une ressource de qualité pour améliorer le nombre et la qualité des agents de conseil et de vulgarisation au niveau local. Grâce au projet les producteurs ont adopté les outils de renforcement de la résilience basés sur les AVEC, l'adoption des pratiques, technologies et innovations d'ACC et les microprojets FLIA. Ainsi, le projet a contribué au renforcement de la cohésion sociale grâce à des rencontres régulières qui ont favorisé le partage d'informations et de connaissances, la prise de décisions consensuelles, le rapprochement et le soutien mutuel. Les producteurs ont appliqué ou adopté les Bonnes pratiques ou les nouvelles technologies basées sur les semences productives et précoces, le démariage à trois plants du mil, la régénération naturelle assistée des sols (RNA), le compostage et l'épandage localisé de la fumure organique et minérale, la préparation et l'application des bio pesticides et des extraits aqueux, etc. Le projet a contribué à la révision du Guide champ-école des producteurs au Niger pour y intégrer l'approche CEAP. Les effets pouvaient être meilleurs et plus visibles n'eussent été les contraintes et insuffisances rencontrées par le projet: on peut citer par exemple la qualité médiocre de certains CEAP (dispositifs expérimentaux mal conçus faute de supervision adéquate, retard dans l'installation des expérimentations avec des effets négatifs sur la production et la productivité et sur l'interprétation des résultats des essais), et le retard dans la mise en place des microprojets sélectionnés qui étaient censés générer des revenus pour les bénéficiaires et inciter à une plus grande adoption des technologies testées et proposées. De plus, l'adoption de certaines

technologies nécessitent des moyens financiers conséquents pour acquérir les intrants et équipements.

**Conclusion 3. La gestion du projet a été défailante sur plusieurs points et les ajustements apportés à mi-parcours n'ont pu redresser totalement la barre.**

Les défaillances concernaient surtout l'absence de diligence et de proactivité pour anticiper et résoudre les problèmes et difficultés liés au retard dans le recrutement des experts et autres RH, la formalisation et gestion des partenariats, le suivi-évaluation des activités et des indicateurs du projet, la mobilisation du cofinancement, et les processus de financements et d'achats. En plus, les responsables ont fréquemment changé au niveau de la FAO et du projet, entraînant une discontinuité dans le leadership, la négociation et le suivi des dossiers et de certaines activités. Le projet a été incapable de mobiliser les fonds de cofinancement. Les Points focaux régionaux (PFR) n'ont pas réalisé la plupart des missions de supervision planifiées, faute d'approbation de leurs TDR par la FAO à temps.

**Conclusion 4. Le projet a obtenu des résultats correspondant aux besoins des bénéficiaires, et mis en place les conditions nécessaires pour les consolider, pérenniser et favoriser la réalisation des impacts, malgré les risques sécuritaires et les retards qui ont affecté la réalisation de certaines activités (CEAP, microprojets FLIA, institutionnalisation de l'approche CEAP, etc.).**

Les outils CEAP, AVEC et microprojets FLIA promus par le projet ont rencontré un grand intérêt auprès des parties prenantes de la chaîne de conseil agricole au Niger et des producteurs. Une bonne collaboration a existé entre les PFC, les superviseurs des OP et les facilitateurs locaux. Le projet a contribué à l'élaboration du volet CEAP-CD du PASEC et en assure l'assistance technique. Le projet a contribué à la révision du Guide national de mise en œuvre des CEAP, ce qui constitue un progrès vers l'institutionnalisation de l'approche CEAP prévue dans le Livrable 4 du PASEC. Le projet a impliqué les services techniques régionaux et communaux du Gouvernement et les organisations paysannes dans la mise en œuvre des activités, et les facilitateurs locaux ont démontré de bonnes capacités d'animation qui constituent des piliers de durabilité.

**Conclusion 5. Le projet a bien pris en charge les préoccupations liées à l'équité du genre et la sauvegarde environnementale et atteint ses objectifs en la matière.**

Le projet a bien intégré et réalisé les activités pour générer des produits répondant bien aux préoccupations des femmes et des populations vulnérables et contribuant à la sauvegarde environnementale; il a mis en place des mécanismes incitatifs pour encourager leur participation au projet. Ainsi, les AVEC, le démariage du mil à trois plants par poquet, le compostage et la fertilisation organique, la culture de la courge, la fabrication des extraits aqueux à base des produits locaux (neem, piment, tabac), la fabrication des blocs multi nutritionnels, l'allaitement maternel exclusif de zéro à six mois ont connu une forte adhésion des femmes. Quoique les montants cotisés restent encore modestes, les AVEC ont permis de constituer un fonds d'épargne, de crédit et de solidarité, et de soumettre 89 dossiers de microprojets dont 60 ont été sélectionnés pour bénéficier chacun d'un financement. Le budget moyen de chacun des 60 microprojets financés était de 953 808 Fcfa dont 19 pour cent d'apport propre de l'AVEC et 81 pour cent de la subvention du FEM. Ces AVEC disposent d'une bonne marge de progrès concernant l'autofinancement et l'attraction de nouveaux partenaires pour développer de futurs microprojets et des activités génératrices de revenus (AGR).

## 6.2 Recommandations

**Recommandation 1. La conception des projets de recherche-action-pilotage et de support aux politiques d'adaptation au changement climatique (ACC) doit intégrer des conditions suffisamment incitatives pour favoriser la génération des effets et impacts et la mise à l'échelle.**

Plus généralement, les évaluations récentes de OED montrent que le chaînon manquant dans les initiatives visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition concerne souvent l'appui dans la mise en œuvre des politiques et dans leur évaluation. Cependant, le besoin de nouvelles politiques n'est pas toujours justifié, par exemple dans un environnement où les politiques existantes ne sont pas mises en œuvre faute de moyen ou de priorité. Dans cette perspective, les préoccupations sont d'ordre institutionnel et concernent, au-delà des textes adoptés, la qualité et la performance du système de vulgarisation du pays et ses besoins de renforcement pour porter des messages liés à l'ACC.

Pour le cas spécifique de ce projet, il s'agissait de démontrer une approche et de favoriser son passage à l'échelle. Dans cette optique, les projets exécutés par la FAO, doivent dès leur conception, assurer un meilleur équilibre entre les indicateurs quantitatifs (qui constituent souvent la priorité des projets de développement) et la qualité des résultats. En effet, il est plus pertinent de cibler un nombre raisonnable de bénéficiaires et de mettre en place l'ensemble des conditions suffisantes pour générer les effets et changements visibles sur les producteurs et assurer ainsi la mise à échelle. Egalement, pour stimuler la recherche de l'efficacité pendant la mise en œuvre, la FAO doit intégrer dans ses projets de résilience et d'ACC, un indicateur spécifique pour véritablement stimuler l'adoption plus large de l'approche par d'autres projets et organisations d'appui-conseil. Un tel indicateur a manqué dans ce projet. L'indicateur sur les microprojets FLIA mérite également d'être reformulé et recentré sur l'effet. Dans le projet, l'indicateur sur le FLIA est formulé comme suit: «Fonds local d'investissement pour l'adaptation mis en place et opérationnel dans chaque région (5)». Sous sa forme actuelle, l'indicateur et sa cible n'incitent pas suffisamment les gestionnaires du projet à accompagner la mise en œuvre des microprojets jusqu'à l'obtention des effets ou impact sur les bénéficiaires finaux. Or les microprojets FLIA constituent un moyen d'application à grande échelle des technologies améliorées et de génération des revenus améliorant ainsi les revenus et les capacités de résiliences des bénéficiaires finaux.

**Recommandation 2. La FAO Niger doit intégrer dans son mécanisme de planification et de mise en œuvre des projets des mesures adéquates pour anticiper et corriger avec diligence et ponctualité les faiblesses en capacités et les contraintes rencontrées aux niveaux des ressources humaines, des partenariats et de l'environnement porteur du projet.**

Une meilleure planification, un choix plus approprié des partenaires et une meilleure gestion des risques et des mécanismes de mise en œuvre sont nécessaires pour soutenir l'exécution des activités, la réalisation des produits et l'obtention des résultats attendus. Si le projet avait suffisamment anticipé et trouvé des solutions aux difficultés inhérentes au recrutement et conservation des ressources humaines de qualité, à la mobilisation et responsabilisation des partenaires et aux spécificités du contexte organisationnel et institutionnel, alors les CEAP, AVEC et microprojets auraient été installés à temps, et favoriseraient ainsi une plus large adoption de l'approche et des PTI avant la fin du projet. De même le projet aurait suffisamment de recul pour corriger ses propres faiblesses et consolider ses résultats.

**Recommandation 3. La FAO doit améliorer ses mécanismes de gestion du projet et de mobilisation du cofinancement, et renforcer les capacités des parties prenantes en la matière, tenant compte des contraintes et besoins liés au contexte.**

L'organisation pourrait, pendant la conception du projet, intégrer dans le cadre de résultats un indicateur spécifique sur la mobilisation du cofinancement, et, pendant la mise en œuvre, renforcer les capacités des gestionnaires et des partenaires du projet sur les principes et mécanismes de mobilisation du cofinancement, et la gestion axée sur les résultats. La FAO doit également faire fonctionner la Task Force du projet pour assurer la continuité du leadership dans le projet et améliorer sa réponse aux contraintes administratives rencontrées par le projet au cours de sa mise en œuvre.

**Recommandation 4. La FAO doit favoriser et renforcer la capitalisation et l'appropriation des acquis du projet par le PASEC et d'autres projets d'appui à la résilience.**

Les expériences techniques et méthodologiques qui ont bien fonctionné doivent être recueillies dans une boîte à outils et transférées au projet PASEC et à d'autres projets d'appui à la résilience. Ce transfert doit comprendre au moins la base des données CEAP, le document sur les sujets spéciaux CEAP, une description du système de mise en place des CEAP à travers les OP, les outils de suivi et évaluation des CEAP (le journal, etc.), une description du système de supervision et reportage à travers la structure basée sur les points focaux régionaux et communaux.

**Recommandation 5. Afin de mieux générer les effets et impacts et assurer leur durabilité, la FAO doit développer un partenariat avec les Organisations faîtières paysannes (OP) sur le long terme, et intégrer dans la conception des futurs projets d'ACC plusieurs éléments, dont des activités, incitatifs pour véritablement renforcer les capacités des partenaires et des bénéficiaires et les responsabiliser.**

Dans la continuité du projet, il semble logique de combiner approche institutionnelle (ministère, etc.) et approche privée/organisationnelle en appuyant les OP à développer leur propre fonction d'appui conseil en parallèle des services publics de vulgarisation. Il faudrait dépasser l'approche projet avec une liste de CEAP à délivrer chaque année, et s'orienter davantage vers un support technique qualitatif des OP et de leurs CEAP. Le développement d'un partenariat avec les OP sur le long terme doit viser prioritairement à les renforcer et à les responsabiliser véritablement dans le renforcement des capacités de leurs associations membres sur l'approche CEAP-ACC, et dans l'organisation, la mise en place et le suivi des CEAP. En effet, ces OP et leurs associations membres sont des vecteurs potentiels de vulgarisation et d'ACC, pouvant pallier les insuffisances opérationnelles du secteur public.

En plus du renforcement des capacités et de la responsabilisation des OP sur l'approche CEAP, la gestion transparente, l'inclusion du genre, la mise à disposition du triptyque CEAP-AVEC-Microprojets et d'autres outils de mobilisation sociale comme les CEC allant dans le sens de la constitution des caisses de résilience de la FAO sont parmi les facteurs incitatifs que la FAO doit intégrer dans ses projets pour dynamiser les CEAP et générer les effets positifs concrets sur les bénéficiaires. Les CEAP sont le lieu d'apprentissage des Technologies et pratiques améliorées dont l'adoption par les producteurs nécessitent de disposer un minimum de ressources pour leur mise en œuvre. Les AVEC offrent un cadre d'épargne et d'entraide entre les membres et des possibilités de financement des AGR. Les microprojets FLIA peuvent constituer une première étape pilote à la mise en œuvre des AGR de plus grande ampleur et devenir un facteur de pérennisation de l'approche.

## Références

**Abdoul Habou, Z., Boubacar M, K., et Adam T.** 2016. *Les systèmes de productions agricoles du Niger face au changement climatique: défis et perspectives*. Int. J. Biol. Chem. Sci. 10(3): 1262-1272. June 2016.

**Banque mondiale.** 2021a. Niger - Vue d'ensemble. En: *Banque mondiale au Niger* <https://www.banquemondiale.org/fr/country/niger/overview>

**Banque mondiale.** 2021b. Perspective Monde. [Consulté le 22/08/2020]

**Direction de la Météorologie Nationale.** 2005. *Rapport sur l'état de l'environnement du Niger*. Novembre 2005.

**FAO et FEM.** 2019. *Formation des facilitateurs à l'approche champ école agropastoral et l'adaptation au changement climatique*. Capitalisation de l'expérience du projet GCP/NER/043/LDF. Février 2020.

**FAO.** 2018. *Recueil de sujets spéciaux pour les CEAP associés animés par les facilitateurs locaux*. Janvier 2018.

**FAO.** 2019a. *Sujets spéciaux pour l'éducation nutritionnelle dans les Champs écoles agropastoraux*. Février 2019.

**FAO.** 2019b. *Evaluation des Champs Ecoles Agropastoraux (CEAP) pluviaux 2018 dans les quinze (15) communes d'intervention du projet GCP/NER/043/LDF*. Rapport FAO-FEM.

**FAO.** Non daté. *Manuel de formation du Facilitateur et du Praticien pour les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) au sein des caisses de résilience*. Draft en cours de finalisation. FAO-RAF. Résilience Team, Accra, Ghana.

**FAO-INRAN.** 2018a. *Rapport de l'inventaire du savoir-faire endogène et pertinent en matière d'adaptation au changement climatique dans les communes de Bagaroua (région de Tahoua), Sokorbé (région de Dosso), Simiri (région de Tillabéri), Djirataoua (Région de Maradi) et Tarka (Région de Zinder)*. Novembre 2018.

**FAO-INRAN.** 2018b. *Catalogue de variétés endogènes: villages Akassou2 (Commune de Bagaroua), Kalley Dey Béri (Commune de Sokorbé), Kodéraoua (Commune de Djirataoua), Sinsan, Tondi Koira Zéno (Commune de Simiri), Harna (Commune de Tarka)*.

**FEWS NET.** 2019. *Évaluation de l'insécurité alimentaire chronique au Niger*. Washington, DC: FEWS NET.

**FEM.** 2007. *Operational Guidelines for the application of the incremental cost principle*. FEM Council. June 12-15, 2007.

**GIEC.** 1997. *Le Changement climatique: dimensions économiques et sociales*. GIEC. Edition: Paris, Association 4D, 1997, Version française.

**Ministère de l'agriculture et de l'élevage.** 2016. *Rapport de démarrage de l'installation et supervision de 75 champs écoles de producteurs (CEP) dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder pendant la saison hivernale 2016*. Septembre 2016.

**OCDE.** 2019. *Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations. Définitions adaptées et principes d'utilisation. Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EvalNet)*. Adopté par le CAD lors de sa réunion du 10 décembre 2019.

**PNUD.** 2019. *Rapport sur le Développement Humain 2019*. New York.

**PNUD.** Non daté. Niger: Rapport de Pays – PNA.

**Population Data.** 2018. Niger. <https://www.populationdata.net/pays/niger/>

**Population Data.** 2018. *Palmarès – Indicateur de développement humain (IDH)*. <https://www.populationdata.net/palmares/idh/#Niger>

**République du Niger. 2005.** *Rapport sur l'état de l'environnement du Niger*. Novembre 2005.

**République du Niger.** 2012a. *Avant-Projet de Document de Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC)*. Rapport final. Juillet 2012.

**République du Niger.** 2012b. *Initiative 3N pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables (SAN/DAD) «Les nigériens nourrissent les Nigériens»*. Cadre stratégique et coût estimatif de l'initiative pour la période 2012-2015. Haut commissariat à l'initiative 3N. Avril 2012.

**République du Niger.** 2014. *Cadre stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) au Niger et son plan d'investissement 2015-2029*. Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable. Novembre 2014.

**République du Niger.** 2016a. Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA).

**République du Niger.** 2016b. *Politique Agricole*. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Niger. Juin 2016, p. 58.

**République du Niger.** 2017a. Niger 2035. *Un pays et un peuple prospères*. Tome I : Diagnostic, Enjeux & Défis. Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive. Ministère du Plan. Février 2017.

**République du Niger.** 2017b. *Système Agricole de Conseil Agricole (SNCA)*. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. Août 2017

**Sarr B., et Houngnibo, M.** 2015. *Atlas agroclimatique sur la variabilité et le changement climatique au Niger*. Alliance Mondiale contre le changement climatique (AMCC). Janvier 2015.

## Appendice 1: Personnes interviewées

### A. Responsables de l'exécution et la mise en œuvre

Date	Nom et prénom	Structure	Fonction
07/11/2020	Luc Genot	Représentation FAO, Niger	Représentant adjoint
12/11/2020	Djibo Banaou	Représentation FAO, Niger	Chargé de Programme
13/10/2020	Stefano Mondovi	NSP, FAO, Rome	LTO du projet
13/10/2020	Paola Palestini	Unité de Coordination du FEM (GCU), FAO, Rome	FLO du projet
13/10/2020	Geneviève Braun	GCU, FAO, Rome	Chargé de Programme
12/10/2020	Tiko Hema	FAO, Burkina Faso	Expert Régional suivi-évaluation, Maître Formateur des CEP et CEAP
12/10/2020	Saidou Djimrao	Unité de coordination du projet (UCP), FAO, Niger	Coordinateur national du projet
13/10/2020	Maazou Ranaou	UCP, FAO, Niger	Assistant Agronome, Projet
14/10/2020	Maiguizo Mamanne Lamine	UCP, FAO, Niger	Assistant Elevage, Projet
26/10/2020	Mme Mariama Midou	UCP, FAO, Niger	Assistante -suivi évaluation du projet
10/11/2020	Sidian Salihou	UCP, FAO, Niger	Assistant Finances e Achats du Projet
16/10/2020	Ali Harouna	FRUPOAM/ANFO	Coordonnateur
16/10/2020	Bachir Mounkaila	CSA OCP, Zinder	Superviseur
16/10/2020	Salissou Idi	Fédération SA'A, Maradi	Directeur exécutif
21/10/2020	Zakari Yaou Saidou	Direction Régionale de l'Agriculture de Tillabéri	Directeur Régional Ex Directeur de la Vulgarisation et du Transfert des Technologies
21/10/2020	Amadou KOKA	CSA OCP, Zinder	Directeur
21/10/2020	Issoufa Hamidou	Direction Régionale de l'Agriculture de Tahoua	PFR Tahoua, Chef du service régional de vulgarisation et de transfert des technologie
22/10/2020	Ibrahima Doubou	Direction Régionale de l'Agriculture de Dosso	PFR de Dosso et Maître formateur Chef du service régional de vulgarisation et de transfert des technologie
06/11/2020	IDI ISSA	CNEDD	Conseiller du CNEDD
17/11/2020	Mme Liman Aissa DIALLO	DMN	Responsable division changements climatiques, PF du projet à la DMN
	Touné Nazirou		Responsable des analyses climatologiques
23/11/2020	Issa ZIBO	Direction Nationale de la Vulgarisation et du transfert des technologies, Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Directeur Point Focal National du projet
21/12/2020	Mme Amina ABASS	Projet IESA, Coordinatrice	Directrice de la Promotion des Filières Végétales et de la Qualité, Coordinatrice du projet FAO/IESA

### B. Entretiens avec les PFC, points focaux locaux et facilitateurs

N°	Nom et prénom	Commune ou village	Contacts
1	Abdoul Wahabou	PFC commune de Tébaram Tahoua	92 66 52 92
2	Saley Issaka	PFC FUPROMA/ANFO Tondikiwindi Tillabéri	96477167
3	Tambari A. Moumouni	PFC de Djiratawa Maradi	96899150
4	Abdoulnasser Sahirou Kané	PFC technicien de l'environnement à Falwel, région de Dosso	96671464
5	Galadi Magagi	Chef service communal d'élevage d'Abalak Tahoua	97545950
6	Abdoulmoumine Mahamane	Chef service communal de l'environnement de Kantché région de Zinder	96238109

7	Mme Aminatou Barbizo	PFL de Kantché région de Zinder, contact	98285397
8	Mohamed Albachir	PFC CDA Simiri région de Tillabéri	98490029
9	Mme Saydou Halidou Ramatou	Responsable communale environnement Say région de Tillabéri	96 29 21 95
10	Mr Nouridine Hama Tahirou	PFC CDA Sakorbé région de Dosso	97076220
11	Halidou Adamou	Village de Mai Tchintchiya Commune Olléléwa	96 74 38 05
12	Elh Mamoudou Kalla	Village de Tounfafi, Commune Olléléwa	97 83 98 50
13	Roukayatou Malam Yahaya	Village de Ragué Gaya Commune Olléléwa	89 58 98 69
14	Warssou Issoufou	Village de Inkoti, comme de Kantché	96 83 23 57
15	Kadri Niandou	Village de Zangon Issoumouf comme de Kantché	96 50 93 17
16	Zeinabou Manzo	Village de Tassaou Peuhl commune de Kantché	96 71 69 51
17	Bango Malam	Village de Malalan commune d'Abalak	89 49 49 40
18	Abdoulahi Chefou	Village de Tanelwa commune d'abalak	96 21 96 92
19	Yacoub Adam	Village de Tizigari commune d'Abalak	96 12 82 95
20	Amadou Samou	Village de Gao commune de Bagaroua	92 74 25 48
21	Ali Djibrina	Village de Katta commune de Bagaroua	96 16 34 36
22	Rachidou Aboubacar	Village de Bila commune de Bagaroua	80 70 62 67
23	Zakari Ali	Village de Sarkin Yara Koira 2 commune de Falwel	81 05 52 81
24	Himadou Talibi	Village de Kaboyé Koira commune de Falwel	97 16 01 43
25	Saibou Sanda	Village de Gardie commune de Falwel	99 66 60 96
26	Abdou Garba	Village de Tarra commune de Gaya	96 01 02 05
27	Saidou Souley	Village de Gonda Bangou (Luis tounga) commune de Gaya	98 18 83 05
28	Adamou Boukari,	DDA Ouallon	
29	Hima Soumaila	Point Focal Communal, SAY	

### C. Entretiens avec les bénéficiaires des CEP/CEAP – AVEC – Micro-Projets

N°	CEP/CEAP	Nom et prénom	Contact	Participants		
				H	F	Total
	Région de Zinder					
1	CEAP de Mai Tchintchiya	Dahirou	96 54 28 90	X		1
2	CEAP de Tounfafi	Mme Nandou Yacouba	97 87 51 94		X	1
3	CEAP de Inkoti	Aminou Issa	98 94 03 39	X		1
4	CEAP de Kalgon Gigayi	Amadou Roufai	97 56 69 06	X		1
5	CEAP de Zongon Issoumouf	Harou Ousmane	98 83 36 60	X		1
	Région de Tahoua					
6	CEAP de Malalan	Bagui Djabiré	97 79 02 54	X		1
7	CEAP de Tanelwa	Ousmane Ganine	93 83 64 68	X		1
8	CEAP de Gao	Issoufoua Abdou	90 59 23 15	X		1
9	CEAP de Katta	Ibro Anza	97 63 48 22	X		1
10	CEAP de Bila	Rabi Assoumane	80 70 62 67		X	1
11	Région de Dosso					
12	CEAP de Sarkin Yara Koira 2	Kimba Zakou	80 75 72 97	X		1
13	CEAP de Gardie	Hamani soumana	98 42 66 79	X		1
14	CEAP de Tarra	Salhatou Seyni	96 04 77 31	X		1
15	Gonda Bangou (Luis tounga)	Yacouba Hantchi	98 90 84 40	X		1

## Appendice 2: Tableau de cofinancement du projet

Source du cofinancement	Nom du co-financier	Type de cofinancement	Montant confirmé à l'approbation / l'approbation par le CEO	Montant réel matérialisé au 30 juin 2020	Montant réel matérialisé à la clôture (confirmée par l'équipe de l'évaluation finale)	Décaissement total prévu d'ici la fin du projet
Allocation FEM/FPMA/SCCF	FEM/FPMA/SCCF	Espèce	USD 3 800 000	USD 3 800 000	USD 3 424 543	USD 375 547
Agence du FEM	FAO Niger	Espèce	USD 1 149 787	N/D	Non quantifié par le projet, non confirmé par l'évaluation finale	N/D
Gouvernement	Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Espèce	USD 9 729 085	N/D	USD 59 806 (coût de mise à disposition et d'entretien du bureau qui abrite l'UGP)	N/D
	CNRA	Espèce	USD 80 000	USD 281 862	USD 281 862 (non confirmé par l'évaluation finale)	N/D
Autre	Délégation Union européenne Niger	Espèce	USD 3 000 000	USD 2 538 425	USD 2 538 425 (non confirmé par l'évaluation finale)	N/D
<b>Total cofinancement</b>			USD 13 958 871	USD 2 820 287	USD 2 880 093 (non confirmé par l'évaluation finale)	N/D
<b>Total financement</b>			USD 17 758 871	N/D	USD 6 304 636 (non confirmé par l'évaluation finale)	N/D

## Appendice 3: Notes des critères d'évaluation du FEM et barèmes de notation

### Barème de notation des résultats

Notation	Description
Très satisfaisant (HS)	«Le niveau de résultats atteints dépasse clairement les attentes et / ou il n'y a pas eu de lacunes»
Satisfaisant (S)	«Le niveau de résultats atteints était conforme aux attentes et / ou il n'y avait pas eu de lacunes mineures»
Modérément satisfaisant (MS)	«Le niveau de résultats a été atteint plus ou moins comme prévu et / ou il y a eu des lacunes modérées»
Modérément insatisfaisant (MU)	«Le niveau de résultats a été atteint un peu moins que prévu et / ou il y avait des lacunes importantes»
Insatisfaisant (U)	«Le niveau de résultats a été considérablement inférieur aux attentes et / ou il y a eu des lacunes importantes»
Très insatisfaisant (HU)	«Seul un niveau négligeable de résultats a été atteint et / ou il y a eu de graves lacunes»
Incapable d'évaluer (UA)	«Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer le niveau de réalisation des résultats»

### Barème de notation des facteurs affectant la performance (évaluer chaque élément séparément, le S&E est traité différemment - voir ci-dessous)

Notation	Description
Très satisfaisant (HS)	Il n'y a eu aucune lacune et la qualité de la conception et de la préparation / de la mise en œuvre du projet / de l'exécution du projet / du cofinancement / des partenariats et de la participation des parties prenantes / de la communication et de la gestion des connaissances a dépassé les attentes.
Satisfaisant (S)	Il n'y avait pas ou peu de lacunes et la qualité de la conception et de la préparation / mise en œuvre du projet / exécution du projet / cofinancement / partenariats et implication des parties prenantes / communication et gestion des connaissances répond aux attentes.
Modérément satisfaisant (MS)	Il y avait quelques lacunes et la qualité de la conception et de la préparation / mise en œuvre du projet / exécution du projet / cofinancement / partenariats et implication des parties prenantes / communication et gestion des connaissances répondait plus ou moins aux attentes.
Modérément insatisfaisant (MU)	Il y avait des lacunes importantes et la qualité de la conception et de la préparation / mise en œuvre du projet / exécution du projet / cofinancement / partenariats et implication des parties prenantes / communication et gestion des connaissances un peu plus faibles que prévu.
Insatisfaisant (U)	Il y avait des lacunes importantes et la qualité de la mise en œuvre était nettement inférieure aux attentes.
Très insatisfaisant (HU)	Il y avait de graves lacunes dans la qualité de la conception et de la préparation / la mise en œuvre du projet / l'exécution du projet / le cofinancement / les partenariats et la participation des parties prenantes / la communication et la gestion des connaissances.
Incapable d'évaluer (UA)	Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la qualité de la conception et de l'état de préparation / la mise en œuvre du projet / l'exécution du projet / le cofinancement / les partenariats et la participation des parties prenantes / la communication et la gestion des connaissances.

**Barème de notation de la conception et suivi de l'évaluation et évaluations de la mise en œuvre (conception globale du S&E, conception et mise en œuvre évaluées séparément)**

<b>Notation</b>	<b>Description</b>
Très satisfaisant (HS)	Il n'y a eu aucune lacune et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E a dépassé les attentes.
Satisfaisant (S)	Il n'y avait pas ou peu de lacunes et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E répond aux attentes.
Modérément satisfaisant (MS)	Il y avait quelques lacunes et la qualité de la conception et de la mise en œuvre du S&E répondait plus ou moins aux attentes.
Modérément insatisfaisant (MU)	Il y avait des lacunes importantes et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E quelque peu inférieure aux attentes.
Insatisfaisant (U)	Il y avait des lacunes importantes et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E était nettement inférieure aux attentes..
Très insatisfaisant (HU)	Il y avait de graves lacunes dans la conception et la mise en œuvre du S&E.
Incapable d'évaluer (UA)	Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la qualité de la conception et de la mise en œuvre du S&E

**Barème de notation de notation de la durabilité**

<b>Notation</b>	<b>Description</b>
Probable (L)	Il y a peu ou pas de risque pour la durabilité.
Modérément probable (ML)	La durabilité présente des risques modérés.
Modérément peu probable (MU)	Il existe des risques importants pour la durabilité.
Peu probable (U)	Il existe de graves risques pour la durabilité.
Incapable d'évaluer (UA)	Incapable d'évaluer l'incidence et l'ampleur attendues des risques pour la durabilité.

## Appendice 4: Matrice FEM d'évaluation de la réalisation des résultats du projet

Stratégie du projet	Indicateurs	Base de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Niveau de réalisation en fin de projet et Evaluation	Note de la réalisation	Justification de la note
<p><b>Objectif:</b> i) améliorer la capacité des secteurs agricoles et pastoraux du Niger de faire face au changement climatique en intégrant des pratiques et stratégies d'adaptation au changement climatique (ACC) dans les politiques et programmes de développement agricole en cours; ii) permettre aux parties prenantes d'adopter un processus d'apprentissage pragmatique axé sur le terrain qui mène à une plus grande compréhension, adaptation et éventuellement adoption à grande échelle de pratiques agro-pastorales améliorées qui à leur tour créent une tendance à l'augmentation de la production et à l'amélioration des moyens de subsistance ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p>							
<p><b>Effet direct 1:</b> Un environnement opérationnel favorable est créé pour promouvoir l'adoption de pratiques et technologies ACC par la création de partenariats, l'exécution et l'analyse d'enquêtes de référence et la compilation et l'essai pilote des nouvelles technologies et méthodes existantes et proposées.</p>	<p>Capacité renforcée des gestionnaires de projet et des parties prenantes à transférer des technologies et outils d'adaptation appropriés testés et sélectionnés: Score 2. Capacité modérée atteinte (75%). 25% femmes (Indicateur AMAT FPMA 3.2.2).</p>	<p>Aucune technologie ni outils spécifiques pour améliorer la résilience au changement climatique Il n'y a que des expériences fragmentées et non systématisées des gestionnaires de projet et des parties prenantes sur les technologies et outils d'adaptation au sein des cinq régions. (Score 1. Aucune capacité atteinte &lt;50% correct). (Indicateur AMAT FPMA 3.2.2).</p>	<p>Capacité renforcée des gestionnaires de projet et des parties prenantes à transférer des technologies et outils d'adaptation appropriés testés et sélectionnés: Score 2. Capacité modérée atteinte (75%). 25% femmes (Indicateur AMAT FPMA 3.2.2).</p>	<p>Capacité renforcée des gestionnaires de projet et des parties prenantes à transférer des technologies et outils d'adaptation appropriés testés et sélectionnés: Score 2. Capacité modérée atteinte (75%). 25% femmes (Indicateur AMAT FPMA 3.2.2).</p>	<p>Les campagnes de sensibilisation ont été menées auprès de 200 responsables impliquées dans la gestion des projets de développement agricole et d'ACC et de 629 autorités locales. Les documents, informations et données fournies à l'équipe d'évaluation ne permettaient pas d'apprécier la réalisation des cibles genre.</p>	<p>MS</p>	<p>L'indicateur ne reflète que très partiellement le contenu du Résultat 1 Trois des quatre produits prévus ont été réalisés mais avec retard, et l'indicateur principal «Capacités des gestionnaires de projets et parties prenantes renforcées pour transférer les technologies et outils d'ACC testés et sélectionnés» a été réalisée de manière superficielle. Les OP n'ont pas été formées initialement sur l'approche CEAP et le RAAKS mis en place n'a pas fonctionné.</p>

<p><b>Effet direct 2:</b> Accroissement de la résilience écologique, économique et sociale d'au moins trois systèmes de production dans 15 municipalités dans deux zones agro-écologiques par l'adoption de stratégies et pratiques améliorées axées sur les champs écoles et par un plus large choix de matériel génétique adapté, optimisé/intensifié grâce à des interactions avec le PAC-RC et d'autres programmes partenaires.</p>	<p>10% de la surface cultivée des municipalités appuyées par les programmes du partenaires (40 000 ha) intègrent les stratégies ACC, pratiques et matériel génétique adapté approuvés.</p>	<p>Aucune surface cultivée n'intègre de stratégies et pratiques ACC ni de matériel génétique adapté. Différents projets menés durant la période 2010 – 2013 (à savoir GIPD, APRAO, RUWANMU) ont introduit 1 350 champs écoles (850 pour les cultures maraîchères et 500 pour le riz) profitant à plus de 27 000 agriculteurs. Toutefois le cursus ne prend pas en considération les pratiques d'adaptation pour faire face aux menaces du changement climatique. Les PFS et CD sont peu nombreux et de création récente.</p>	<p>6% de la surface cultivée appuyée par les programmes des partenaires.</p>	<p>10% de la surface cultivée des municipalités appuyées par les programmes du partenaires (40 000 ha) intègrent les stratégies ACC, pratiques et matériel génétique adapté approuvés.</p>	<p>Le projet n'a pas collecté les informations y afférentes et n'a pas été en mesure d'estimer la superficie occupée par les CEAP ni celles des producteurs ayant individuellement répliqué les technologies.</p>	<p>UA</p>	<p>Impossible d'évaluer (UA). Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer le niveau de réalisation des résultats.</p>
	<p>100% des groupes ciblés (1 000 champs écoles/ 20 000 ménages) adoptent au moins deux des types suivants de nouvelles technologies (désagrégés par genre – 25% femmes / 75% hommes): a) Variétés végétales résilientes au climat (résistant à la sécheresse ou aux inondations); b) Pratiques agronomiques pour la gestion des inondations et des sécheresses dans les systèmes de production</p>	<p>20% des groupes ciblés adoptent au moins une nouvelle technologie.</p>	<p>100% des groupes ciblés (1 000 champs écoles/ 20 000 ménages) adoptent au moins deux des types suivants de nouvelles technologies (désagrégés par genre – 25% femmes / 75% hommes): a) Variétés végétales résilientes au climat (résistant à la sécheresse ou aux inondations); b) Pratiques agronomiques pour la gestion des inondations et des sécheresses dans les systèmes de production</p>	<p>72% des apprenants ayant achevé la formation CEAP entre 2016 et 2018 ont adopté (appliqué deux fois et plus dans leur champ) au moins une technologie, une bonne pratique ou une innovation approchant ainsi la cible (100%) tandis que 19% des apprenants formés en 2019 l'ont appliquée une fois.</p>	<p>MS</p>	<p>L'adoption a été fragilisée par les retards. Parmi les 767 CEAP installés et animés, 599 (78%) l'ont été entre 2018 et 2020.</p>	

	végétale (conservation des sols et pratiques agro-forestières); c) Outils d'évaluation de la résilience; d) Outils de prévisions météorologiques d'aide à la décision. (AMAT FPMA 3.1.1 et 3.1.1.2).			végétale (conservation des sols et pratiques agro-forestières); c) Outils d'évaluation de la résilience; d) Outils de prévisions météorologiques d'aide à la décision. (AMAT FPMA 3.1.1 et 3.1.1.2).			
<b>Effet direct 3</b> La capacité institutionnelle et la coordination intersectorielle accrues entraînent l'intégration des stratégies d'adaptation au changement climatiques dans les politiques, programmes et planifications des secteurs agro-sylvo-pastoraux.	15 municipalités ciblées, quatre ministères et un institut de recherche ont augmenté la capacité d'adaptation pour réduire les risques et répondre à la variabilité climatique. ( AMAT FPMA 2.2.1)	Faible capacité institutionnelle pour l'intégration de l'ACC aux politiques et programmes. Les institutions locales et nationales ciblées ont des capacités d'adaptation limitées pour réduire les risques et répondre à la variabilité climatique. (Indicateur AMAT FPMA 2.2.1).	Capacité de dix municipalités supplémentaires et deux ministère supplémentaire renforcée.	Capacité de 15 municipalités supplémentaires et trois ministère supplémentaire renforcée.	Le projet a renforcé les capacités de 67 personnes issues des quatre ministères techniques concernés (agriculture, élevage, environnement, aménagement), des autorités des cinq régions et des 15 communes d'intervention sur la planification locale sensible au changement climatique, les outils de suivi-évaluation de la résilience climatique et leur intégration dans le système de surveillance global ACC. Ce sont les maires, les conseillers régionaux, les agents	MU	L'indicateur 3 est réalisé très insuffisamment (ateliers de formation). Aucune activité de RC des responsables de la mise en place de politiques et stratégies pour une meilleure intégration de l'ACC dans les politiques sectorielles et intersectorielles ni les propositions formulées à cet effet n'ont été constatées. Le Produit 3.1 sur l'élaboration de notes d'orientation et le Produit 3.3 sur l'intégration de l'approche CEAP et ACC dans les programmes et

					techniques municipaux pour l'agriculture, l'élevage et l'environnement.		politiques, ont été transférés au projet PASEC mais ne sont pas encore réalisés.
--	--	--	--	--	---	--	--

**Grille d'évaluation des indicateurs**

<b>Vert = réalisé</b>	Jaune = en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
-----------------------	--------------------------------	------------------------------------

---

## Appendice 5: Études de cas

### Cas de la Fédération SA'A<sup>16</sup>: campagne d'hivernage 2018

211. Le projet a confié à la Fédération SA'A la mise en place de 74 CEAP dans six communes dont trois dans la région de Maradi et trois dans celle de Zinder pour la période allant de juillet à septembre 2018. La fédération a mobilisé 70 facilitateurs locaux qui ont été recrutés parmi les techniciens et animateurs de l'OP et formés à l'approche CEAP, et quatre cadres d'appui (Directeur<sup>17</sup>, chargé de programme, comptable de la fédération SAA et un point focal basé à Zinder pour le suivi rapproché des CEAP mis en place). Ces responsables ont réalisé huit missions de suivi et évaluation des CEAP à raison de quatre par région. Le suivi externe était réalisé par les points focaux et la FAO.
212. Le diagnostic de base a suggéré quatre expérimentations suivantes: i) lutte contre les insectes floricoles sur le Niébé; ii) test de précocité pour palier au problème de l'insuffisance de pluie; iii) test comparatif de différents types des engrais pour la fertilisation du sol; et iv) lutte contre la pasteurellose ovine. Une diversité de sujets spéciaux a été abordée pendant l'animation des CEAP. Ils portaient sur: le traitement des semences avec du fongicides; la pratique de la micro dose; la rotation de culture et ses avantages, la manipulation des pesticides et paramètre de traitement phytosanitaire; l'entretien des cultures (Démariage et sarclages), la vie associative; la lutte contre le cholera et le paludisme; la fabrication du compost; la préparation des extraits aqueux bios à base des feuilles de neem, tabac et piment.
213. Parmi les bénéfices obtenus par les apprenants des CEAP, figurent: la génération et l'amélioration des connaissances sur les variétés de cultures, les amis et ennemis de cultures, les méthodes alternatives de lutte contre les ennemis de cultures, l'usage des engrais et leur utilité pour les plantes; la maîtrise des mesures faites lors de l'AAES; une meilleure compréhension de l'évolution des plantes; la maîtrise des avantages du démariage à trois plants; l'introduction de la technique de compostage. Dans certaines communautés les relais communautaires ont animé des sujets spéciaux sur la santé et la gestion phytosanitaires. La cohésion sociale s'est trouvée également renforcée et, suite aux visites organisées, les villages voisins ont sollicité la création des CEAP chez eux. Tous les groupes CEAP ont réalisé une AGR basés sur la production soit du niébé, du mil ou du sorgho.
214. La principale contrainte rencontrée par la fédération SAA concernait le montant prévu pour l'achat des matériels didactiques qui s'est révélé insuffisant pour les CEAP, ce qui a amené l'OP à préfinancer l'achat de kits manquants (pour huit CEAP).

### Cas du CSA/OCP de Zinder<sup>18</sup>: saison d'hivernage 2019

215. La mission confiée au Centre de Service d'Appui aux Organisations des Coopératives et Paysannes (CSA/OCP) de Zinder était d'installer 66 CEAP dans les trois communes de la région de Zinder dont 54 CEAP d'hivernage et 12 CEAP maraichers. En définitive, le

---

<sup>16</sup> Source: (i) Entretiens avec le FUOPAN SA'A; (II) Rapport final des activités des champs écoles agropastoraux (CEAP) dans les régions de Maradi et Zinder. FUOPAN SA'A, novembre 2018.

<sup>17</sup> Le Directeur exécutif de la Fédération a été formé comme MF. Il est le seul MF des OP. Il a participé à la formation des techniciens facilitateurs et un peu plus tard à celle des facilitateurs locaux: 75 en première année et 75 en deuxième année.

<sup>18</sup> Source: (i) Entretiens avec le CSA/OCP; (II) Rapport final d'activités CEAP, saison d'hivernage 2019, CSA.OCP, Zinder.

- CSAP/OCP a installé 51 CEAP car trois facilitateurs formés n'étaient pas disponibles au démarrage de la saison et a pu en conduire 50 à bon terme car une CEAP a été abandonnée à cause des absences répétées du facilitateur de Garin Algo et des attaques des rongeurs et des criquets.
216. Le CSA/OCP a réalisé des missions de supervision à mi-parcours du 10 au 17 septembre et du 26 au 31 octobre 2019 par le CSA/OCP/Z en collaboration avec les PFC sur tous les sites CEAP. Ces missions ont permis de visiter les expérimentations, et échanger avec les producteurs, accompagnés de certains facilitateurs communaux. Dans sa fonction, le superviseur du CSA/OCP est présent au niveau des CEAP après l'enquête exploratoire pour vérifier la pertinence des thématiques mises en place et vérifier leur conformité. Conformément au protocole d'accord qui lie le CSA OCP au projet, les autorités administratives et les points focaux techniques (PFR et PCF) sont systématiquement associés aux activités menées. Les PFC accompagnent le CSA/OCP dans la collecte des informations de proximité (par exemple le suivi du journal mensuel des CEAP) et aident les facilitateurs dans certaines activités lorsqu'ils sont sollicités. L'appui des PFC aux facilitateurs a été réel et mérite d'être salué. La collaboration avec les PFC a été généralement bonne. Un rapport d'activité qui rend compte de l'état des expérimentations au mois de juillet, août et septembre 2019 dans les différents CEAP agricoles et pastorales a été élaboré.
217. Le programme de formation des CEAP portait sur: les tests de fertilisation; les tests comparatifs des variétés améliorées et locales; les essais comparatifs des techniques culturales; la comparaison des techniques de démariage à trois et quatre plants par poquet face au démariage local; la comparaison des traitements vétérinaires face au témoin local sur les animaux.
218. Les apprenants CEAP ont montré un grand intérêt pour la formation et manifesté leur satisfaction pour plusieurs nouvelles variétés de mil et de niébé et les techniques culturales qui les ont convaincus et pensent pouvoir les adopter et répliquer pour améliorer leur rendement. Dans la zone de Oulléléwa, à Boubaram (CEAP avec 100 pour cent de femmes), la variété chakti est appréciée par tous les apprenants CEAP pour son cycle court de moins de 65 jours. A Magaria la variété ICMV introduite est beaucoup appréciée pour la consistance de ses épis et la SOSAT CT-6 pour son cycle court et la consistance des épis. En revanche, le HKP et la variété locale Ankoutess n'y ont pas retenu l'intérêt des apprenants. A Zouréwa Dadin Sarki, le démariage à trois plants par poquet est apprécié par rapport au démariage à quatre plants et au démariage local. Selon les participants, le démariage à trois plants par poquet permet de produire des gros grains.
219. Dans la Zone de Tarka, à Zangon Adamou et à Touraré, la variété de niébé IT 90 a été beaucoup appréciée pour sa bonne capacité de ramification et la longueur de ses gousses, qui selon l'avis des producteurs permet de produire plus de grains par rapport aux variétés Maifitila et TN-5-78 et la variété locale OLOKA. A Guidan Allaou la variété de mil ICMV est très appréciée pour la consistance des épis et leur beauté au visuel, ainsi que la variété SOSAT CT-6 pour son cycle court et la consistance des épis. Le mil HKP est apprécié pour ses épis longs par un seul des apprenants. A Gaga, la variété de niébé OLOKA qui n'est pas la variété locale du village mais plutôt de la zone est plus appréciée pour son fort rendement en grains et en fane que la variété TN-5-78 et la variété locale du village (Farin waké). À Guidan Rabo, la variété SOSAT est plus appréciée pour sa consistance et sa précocité, tandis que la variété locale Ankoutess est classée en dernière position car elle donne beaucoup de glumes. La variété ICRITAB menacée par les rongeurs n'a pas levé et malgré plusieurs resemis elle n'a pas pu s'adapter. A Guidan Sono, la variété ICMV a attiré

- l'attention des producteurs pour son poids lourd et la variété SOSAT pour sa consistance lui permettant d'être résistante face aux attaques de la chenille mineuse de l'épis. Sur ce site la variété ICMV a pris la place de la variété ICRITABI car au 15ème JAS, 23 poquets seulement ont poussé sur les 121 poquets que comporte la parcelle de 100 m<sup>2</sup>. À Guidan Bakoy et à Harma, la variété naine chakti est la plus appréciée pour sa précocité permettant d'être plus résilient. En revanche, la variété ICRITABI n'a pas montré une bonne adaptation dans la zone de Tarka (constat au stade de levée), sauf à Acha Bissa où elle semble être adaptée avec 100 pour cent des poquets levés.
220. Dans la zone de kantché, sur le site de Kalgo jigayi, la variété locale Wuyan bijini s'est montrée très performante au cours de la montaison par rapport aux variétés ICMV, SOSAT, et le HKP mais, les variétés Wuyan bijini et SOSAT sont arrivées en maturité en premier. A Gaon Daré concernant les techniques de récupération des terres, le Zai associé à la fumure organique s'est montré plus performant par rapport au Zai simple et les demi-lunes et le témoin.
221. Dans le domaine de l'élevage, les apprenants ont appris à vacciner et à traiter leurs volailles, à connaître les normes et les techniques de l'activité, et à connaître les signes cliniques de maladie de New-Castle.
222. Parmi les 1 349 producteurs encadrés au cours de cette campagne pluviale, on dénombre 565 hommes adultes, soit 41,89 pour cent, 367 femmes adultes soit 27,20 pour cent; 236 jeunes hommes (17,50 pour cent) et 181 jeunes femmes (13,41 pour cent). Il n'y a pas eu des abandons mais des absences ont été constatées dans tous les sites. Ces absences s'expliquent par l'occupation des apprenants par les travaux de leur champ étant donné que la zone a connu des irrégularités des pluies et que les événements pluviométriques sont survenus pendant certaines journées prévues pour l'animation. En somme, le CSA/OCP a estimé que 850 apprenants ont maîtrisé le maximum des thématiques enseignées soit 63 pour cent des apprenants.
223. Le CSA/OCP a installé 23 AVEC soit trois de plus que ce qui était prévu, à la demande volontaire des apprenants qui ont compris l'importance des cotisations et leur utilité dans la résilience.
224. Parmi les points forts constatés, il ressort que les facilitateurs locaux sont un moyen important pour fournir les conseils de proximité aux producteurs. Tous les CEAP mis en place ont été conduits jusqu'au bout et on bien produit. Les expérimentations menées dans les CEAP ont porté sur l'introduction et la comparaison des variétés. Une variété de choux commandée en France a été testée dans deux villages en utilisant la technique de culture à plat contre la technique de culture sur billon. La technique à plat a donné de meilleurs rendements. La technique sur butte a donné les plus grosses têtes de choux. Les CEAP élevage portaient par exemple sur le déparasitage interne et externe des ruminants (ovins, caprins, bovins)
225. Les nouvelles technologies et Bonnes pratiques testées impressionnent les producteurs. Certaines variétés améliorées et adaptées au changement climatique ont été très appréciées des producteurs des CEAP et sont bien adoptées. C'est le cas de la semence de niébé, IT 90, TN-5-78. C'est aussi le cas du mil (variétés ICMV et Chakti). C'est le cas par exemple de la variété «Chakti» qui a été introduite il y a trois ans et qui entraîne de bien diffuser car c'est une variété précoce. Les AVEC intégrées aux CEAP ont connu un succès remarquable. Les apprenants d'un CEAP ont réussi par exemple à conduire la culture du sésame en utilisant les fonds de solidarité du CEAP. Les AVEC ont permis de créer une solidarité et la confiance au niveau des villages.

226. Des points faibles ont existé à savoir, l'insuffisante capacité des facilitateurs dans la conception des dispositifs expérimentaux est à souligner. Plusieurs de ces facilitateurs sont alphabétisés mais n'ont pas toujours les capacités requises pour certaines tâches, ce qui nécessite une formation supplémentaire et le recyclage. Dans les CEAP, il est absolument nécessaire de bien concevoir et matérialiser le dispositif expérimental pour permettre aux producteurs de faire la comparaison entre les différents traitements et tirer leurs propres conclusions sur les résultats. La question de la fourniture des intrants reste problématique. Au cours de la campagne pluviale 2019, le matériel et les intrants sont arrivés à temps. Mais cette année, les intrants ont connu un retard.
227. Les principales difficultés rencontrées concernent les questions de trésorerie. L'OP a cumulé jusque trois mois d'arriéré de paiement des facilitateurs. Le projet accuse également un retard dans le paiement du reliquat lié aux activités de l'année précédente. Cette somme n'est pas payée jusqu'ici. En ce qui concerne le matériel, il n'y a pas eu de retard pour l'année 2019-2020. Concernant les intrants, le CSA préfinance. Les facilitateurs rencontrent des problèmes de paiement. Si les facilitateurs reçoivent leurs primes à temps, ils vont mieux travailler.
228. En conclusion, le CEAP et l'AVEC sont deux piliers de l'approche CEAP qui se soutiennent mutuellement. Les AVEC en raison de leur succès et de leur utilité méritent d'être vulgarisés et accompagnés. La demande est très forte dans les villages d'intervention du projet et les villages voisins. Les microprojets FLIA et les AVEC sont des piliers essentiels de durabilité. Dans le processus d'installation et animation des CEAP par la CSA, une bonne collaboration a existé entre les PFC et les superviseurs et facilitateurs du CSA. Les CEAP focalisés sur l'élevage commencent à émerger et à intéresser/convaincre les producteurs. Les OP faitières cherchent à travailler sur cette approche et méritent d'être accompagnées/appuyées.
229. Les villages proches des villages bénéficiaires du projet ont sollicité l'appui des facilitateurs pour créer les AVEC. Si les producteurs parviennent à développer les AGR ils peuvent mieux supporter les coûts du conseil agricole. Si le projet doit continuer, la consolidation des acquis est nécessaire. Il faut poursuivre la formation des facilitateurs locaux; recycler les formateurs déjà formés. Il faut appuyer l'installation des AVEC et des CEAP et développer des AGR pour permettre aux producteurs de contribuer au paiement du service de conseil.

#### **Cas de la FCMN-Niya à Tahoua <sup>19</sup>: saison d'hivernage 2019**

230. Dans le cadre du protocole d'accord avec la FAO allant du 28 mai 2019 au 31 mars 2020, la Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-Niya), avait pour mission d'assurer la mise en place et la supervision de 51 CEAP dont 39 d'hivernage (26 anciens et 13 nouveaux), sept maraichers et cinq d'élevage au profit de 1 275 producteurs dans la région de Tahoua. Elle devait également assurer la mise en place et l'animation de 20 AVEC et l'accompagnement de 20 CEAP dans la formulation de 20 microprojets à soumettre au FLIA.
231. La FCM- Niya a mobilisé au niveau local 64 facilitateurs et au niveau régional, un coordinateur régional, un technicien régional, ainsi que les responsables et le Président régional de Tahoua pour la mise en œuvre opérationnelle de ces activités. Au niveau national, le responsable technique et le Bureau- exécutif ont assuré l'appui technique et la supervision des équipes opérationnelles sur le terrain. Cinq sorties de suivi ont été

---

<sup>19</sup> Source: (i) Entretiens avec la FCMN-Niya; (II) Rapport final d'évaluation des activités de CEAP, Région de Tahoua. février 2020.

- effectuées par les responsables régionales de la FCMN-NIYA, et deux du niveau national, et ont permis de visiter l'ensemble des CEAP au moins deux fois.
232. La FCM-Niya a effectivement mis en place 51 CEAP fonctionnels et 13 AVEC. Les CEAP comptaient 1 814 apprenants généralement assidus dont 52 pour cent de femmes. Les 51 facilitateurs concernés ont été actifs et productifs malgré leur faible rémunération mensuelle. Au total, soixante-dix-sept (77) visites commentées ont été organisées.
233. Les principales expérimentations ou essais (tests) portaient sur les tests comparatifs entre les variétés améliorées et locales des principales cultures à savoir le mil, sorgho et niébé. Les principaux sujets spéciaux suivants ont été animés dans les CEAP: l'étude comparative des deux à trois variétés, l'utilisation rationnelle des biopesticides et produits phytosanitaires, la fabrication rapide du compost. Les autres sujets spéciaux traités ont concernés l'embouche, l'alimentation animale, la fabrication des extraits aqueux à base de graines et feuilles de neem, les produits forestiers non ligneux, les techniques de conservation des aliments, les causes et formes de malnutrition, etc.
234. Les 13 AVEC mis en place ont fonctionné. Une situation non exhaustive indique les montants des cotisations suivants: parts achetées (CFAF 980 900); amandes (CFAF 18 650); fonds de sécurité (CFAF 1 402 125); assistances aux membres (CFAF 114 550); crédits octroyés aux hommes (CFAF 1 611 000); crédits octroyés aux femmes (CFAF 1 054 700); remboursements (CFAF 3 722 700).
235. Tous les 51 CEAP ainsi que les 13 AVEC mènent des AGR: travail à la tâche dans les champs voisins et les cotisations entre membre. Cependant, ces AGR manquent de moyens financiers pour l'utilisation de la main d'œuvre mais entrevoient aussi de faire du petit commerce des céréales, une activité porteuse d'espoir.
236. Le Programme FAO résilience a permis à la FCMN-NIYA d'être plus proche de ses membres afin de leurs prêter service, surtout en renforcement de capacité, mais aussi d'augmenter sa capacité de couverture dans la région en matière de conseil agricole. Plusieurs autres motifs de satisfaction se trouvent dans le fait que: les équipements et matériels d'animation ont été mis en place sur tous les sites CEAP à temps; l'engouement a été réel aussi bien au niveau des facilitateurs que des apprenants sur la majorité des sites (communes Abalak et Bagaroua surtout); les thématiques abordées dans le cadre des CEAP sont simples et compréhensibles (comparaison variétale et tests sur les méthodes alternatives de lutte contre les ennemis des cultures).
237. Parmi les insuffisances rencontrées au plan opérationnel figurent le retard dans le décaissement des fonds, l'insuffisance du premier décaissement (30 pour cent) pour financer les activités de démarrage. Ces insuffisances ont amené la FCMN-Niya à assurer le préfinancement. D'autres faiblesses constatées sur les sites concernent: les retards dans l'installation des CEAP surtout dans la zone de Tébaram; les retards dans le début des prises d'AEES sur la majorité des sites; l'inconstance dans la tenue des animations AEES; l'absence d'un encadrement rapproché, ce qui a négativement affecté la qualité des dispositifs mis en place et également l'élan des facilitateurs. Certains itinéraires techniques comme le démarrage, l'apport d'engrais de couverture, étaient mal maîtrisés par bon nombre de facilitateurs. Les activités des visites commentées et d'échanges ont été en deçà des attentes surtout dans toutes les communes. L'inaccessibilité de certains sites (praticabilité des voies d'accès en forte pluies) et le début hésitant de la campagne agricole avec des faibles précipitations enregistrées ayant occasionné la perte de la totalité des semis au niveau des sites dans toutes les trois (3) communes d'intervention. Le manque de moyen de locomotion pour beaucoup de facilitateurs compte tenu de l'éloignement des sites

d'animation. L'installation des CEAP dans des zones où les producteurs migrent dans les hameaux de cultures à certaines périodes de la campagne (surtout au niveau de Tébaram) entraînant des faibles participations aux activités CEAP. Les autres difficultés rencontrées concernent l'insuffisance de l'encadrement rapproché des facilitateurs locaux, la mauvaise tenue des cahiers CEAP par beaucoup de facilitateurs locaux, l'insécurité grandissante dans les communes de Bagaroua et Tébaram, ainsi que la crise sécuritaire et sanitaire liée au COVID-19 ont également handicapé les activités.

### **Cas de la FUGPN Mooriben<sup>20</sup>: Campagne maraîchère 2019**

238. la FUGPN avait pour mission l'installation, l'animation et la supervision de 53 CEAP et de 20 AVEC et l'élaboration de 20 microprojets dans la région de Dosso (communes de Falwel, Sokorbé, Gaya) au cours de la saison d'hivernage 2019 et la saison sèche 2019-2020. Les 53 CEAP étaient constitués de 41 CEAP d'hivernage et 12 CEAP de saison sèche (sept maraîchers et cinq pastoraux).
239. Les expérimentations portaient sur: le test de fertilisation; le test de résistance variétale de la tomate; le tests des produits chimiques; le test des produits pesticides alternatifs (naturels); le test d'embouche et la lutte préventive contre la pasteurellose bovine.
240. Les principaux sujets spéciaux animées sont les suivants: importance de la volaille pour un ménage; importance de la vaccination; traitement de semences; respect de la densité; travail dangereux des enfants; pesée de la récolte; entretien pépinière; fabrication de composte; élaboration du compte d'exploitation; lutte biologique/alternative; fabrication des blocs à lécher; sensibilisation sur la nutrition.
241. Le dispositif de suivi a été déployé à deux niveaux. Au niveau central, deux missions de suivi ont été effectuées par les responsables de Mooriben, ce qui a permis de visiter 12 sites sur 12 opérationnels. Au niveau régional, tous les CEAP ont été visités une fois par mois par les superviseurs.
242. Le suivi a permis de constater que la grande majorité des facilitateurs sont actifs; la majorité des CEAP (10 sur 12) ont bien fonctionné. Le projet a organisé cinq visites commentées par deux CEAP dans les communes de Falwel et Gaya et quatre visites d'échange dans les sites d'implantation des CEAP et les champs collectifs qui tiennent lieu d'AGR.
243. L'ensemble des acteurs des CEAP au niveau local souhaitent continuer l'expérience. Pour ce faire 19 CEAP ont mis en place des AGR sous forme de champs collectifs pour prendre en charge les dépenses y afférentes. Cependant la mise en œuvre des AGR rencontre des contraintes, notamment la faiblesse des capacités organisationnelle et financière des CEAP.
244. Dans une perspective de consolidation et de durabilité, il est nécessaire de renforcer les capacités organisationnelle et financières des CEAP, créer des mécanismes de mise en relation entre les CEAP et les IMF et mettre en place des lignes de crédit au niveau des IMF pour faciliter le financement des micro-projets aux profits des CEAP.
245. Les principales difficultés rencontrées au niveau opérationnel concernent le décalage important dans le démarrage de la saison entre la zone de Gaya et les autres zones. pour y remédier il faut rendre disponibles les fonds à temps pour une meilleure réussite des actions menées, et tenir compte de la spécificité de la région de Gaya (démarrage précoce de la campagne maraîchère).

---

<sup>20</sup> Source: Entretiens avec les acteurs et Rapport final des activités des CEAP. Campagne maraîchère 2019. Protocole d'accord entre la FAO et la FUGPN Mooriben.

246. Le projet n'a pas prévu la collation pour les apprenants, ce qui a amené certains facilitateurs à préparer des repas pour les apprenants. Il est recommandé de prévoir une collation pour les apprenants les jours de rencontre, afin d'éviter les absences et les désertions des apprenants
247. Le niveau de certains facilitateurs (cas des facilitateurs des CEAP de Wazey et Komdilli Béré ) était réellement faible, ce qui a amené le projet à faire un encadrement de proximité plus intense. Il est recommandé d'exiger un niveau minimum de scolarisation pour les facilitateurs.
248. La motivation de certains facilitateurs (cas du facilitateur du CEAP de Liou Tounga) était faible, ce qui a amené la supervision de Mooriben à faire un rappel à l'ordre quant au respect des engagements. Il est recommandé de conditionner la gratification des facilitateurs à la performance et à la viabilité du CEAP. Certains sites n'étaient pas suffisamment protégés (cas des sites de Komdilli et wazey) contre la divagation des animaux. Il a été recommandé d'évaluer la sécurité sur les sites avant l'installation des CEAP.
249. Les facilitateurs ont été formés par la FAO et ont mis en place les AVEC. Ces AVEC permettent aux villages éloignés qui connaissent des problèmes d'insécurité et n'ont pas de structure financière très proche permettant de faciliter l'accès des producteurs au crédit. Le système des AVEC a permis aux producteurs d'accéder au crédit leur permettant d'acheter les intrants agricoles.

#### **Cas de FRUPOAM/ANFO**

250. La Fédération Régionale des Unions des Producteurs d'Oignon et Activités Maraichères (FRUPOAM) est la représentante de ANFO (Association Nigérienne des Professionnels de la Filière Oignon) dans la région de Tillabéri, elle compte 18 unions soit un effectif de 4 023 membres 2 023 femmes. C'est une structure qui a été autorisée depuis 2008, elle a été transformée en société coopérative en 2019. Elle a conduit les CEAP de la FAO pour les campagnes 2019-2020 et 2020-2021.
251. Le dispositif de supervision était composé de l'Agronome de ANFO, un planificateur d'ANFO, deux superviseurs dont un pour la commune de Say et un pour les communes de Tondikiwindi et Simiri, un élu régional qui encadre ce dispositif et les facilitateurs formés par la FAO. Au niveau de chaque commune la FRUPOAM a mis en place un point focal qui supervise les activités des facilitateurs.
252. Au niveau central, neuf missions ont été réalisées et au niveau régional, deux superviseurs ont effectué deux missions par mois soit dix missions par superviseur
253. A Say et Tondikiwindi ce sont des agents de l'agriculture qui assurent la supervision des facilitateurs, au niveau de la commune de Simiri c'est un agent de l'élevage qui assure la supervision, ils font régulièrement le suivi des CEAP ce qui est vérifiables dans le journal de visite au niveau de chaque CEAP où est consigné tout ce qui a été fait.
254. Au total 65 CEAP sur 66 prévus ont été installés dont 53 pour la saison d'hivernage et 12 pour la saison sèche totalisant 1 385 producteurs dont 815 femmes (59 pour cent) et 570 hommes (41 pour cent). Un facilitateur de Say (Tillaré) a démissionné après avoir reçu les intrants, les matériels didactiques et un mois d'indemnité. 20 AVEC ont été installés comme prévu (six sont à Say, six à Tondikiwindi et huit à Simiri) pour un total de 542 apprenants dont 202 Hommes et 340 femmes au départ. Les CEAP Saison Sèche comptaient 325 apprenants dont 129 hommes et 212 femmes et concernaient les cultures suivantes: Oignon violet de Galmi, Chou marché de Copenhague, Gombo type konni, Poivron (yellow wonder).

255. L'approche CEAP a été positive car elle a permis aux producteurs surtout avec le changement climatique de voir les variétés les mieux adaptées aux conditions agro-écologiques de leurs zones au lieu de semer des variétés de mil qui font 120 jours l'approche leur a permis de découvrir des variétés qui font 90 jours.
256. L'adoption a surtout concerné les variétés de culture. La majorité des tests conduits portent sur la comparaison des variétés les mieux adaptées à la résilience aux changements climatiques, les producteurs viennent au niveau des CEAP pour apprendre et répercuter dans leurs propres champs, et dans le voisinage des paysans observent et adoptent aussi. Les superviseurs ont été formés par la FAO au même moment que les facilitateurs.
257. Le succès du test des engrais chimiques a donné des résultats très appréciés par les apprenants. Cependant, le Niger connaît des difficultés dans l'acquisition de ces engrais chimiques du fait de leur coût élevé et du manque de moyens qui limitent les capacités des producteurs à accéder aux intrants, aussi les points de vente sont éloignés de leurs localités, il manque des structures de crédit de proximité, donc à travers les AVEC, l'accès au crédit peut être facilité. L'OP encourage l'utilisation de la fumure organique, principalement la vulgarisation du compostage
258. Les CEAP de saison d'hivernage portaient sur les cultures suivantes: niébé (TN578; IT 90; TN2887, TN25-87, K VX, locale); mil (HKP, SOSAT, ICMV, ZATIP, CIVT, locale); sorgho (Moto, Maradi, Locale, IRAT, SEPHON); riz (IR 15, GAMBIACA, Locale), les tests de fertilisation (Mil HKP+Compost; HKP+NPK; HKP+compost+NPK; HKP sans fumure)
259. Les CEAP Maraichers portaient sur la comparaison des méthodes de fertilisation de l'oignon; la comparaison de quatre méthodes de traitement contre les ravageurs du chou (Produit EC, Jus de tabac, Feuille de neem, Témoin); la comparaison de quatre méthodes de traitement phytosanitaire contre les ravageurs du chou (traitement chimique, extrait aqueux, traitement chimique+ extrait aqueux, Témoin); la comparaison de quatre méthodes de fertilisation du chou; l'étude comparative de quatre variétés de Gombo (Dan Konni, Ganki laa, Moulléré laa, local)
260. Les résultats obtenus au niveau des huit CEAP montrent que les rendements de l'oignon varient de 1,2 à 70 tonnes. Les meilleurs résultats sont observés à Sinsan Tondi Koara Zéno avec la fumure organique et le compost pour 70T/ha pour chacune de ces deux méthodes qui sont suivies du NPK et du COMPOST +NPK (60T/HA) pour chacune de ces deux dernières méthodes. Les plus faibles résultats sont enregistrés à TILLA GANDATCHE avec 1,2t/ha pour la fumure organique, 1,4t/ha pour le témoin. Mais la combinaison NPK +fumure a donné 3,6T/HA.
261. Il s'avère donc que les meilleures méthodes de fertilisation de l'oignon demeurent la fumure organique et le compost qu'on trouve sur place sans gros investissement par rapport à l'engrais chimique, très cher et souvent non disponible localement. D'ailleurs il est recommandé d'épandre la fumure organique ou le compost pour une longue durée de conservation de l'oignon.
262. En ce qui concerne les deux méthodes de traitement phytosanitaire sur le chou, les rendements vont de 14 à 83,4 tonnes/ha. Les meilleurs rendements sont obtenus avec le traitement à base des feuilles de neem (83,4t/ha), suivi de celui fait à base du jus de tabac (76t/ha) Ces meilleurs rendements sont enregistrés au CEAP de SIMIRI. Par contre à MONDOLO DALEYDO les résultats observés ont été faibles, comparés à ceux de SIMIRI. La combinaison traitement chimique et extrait aqueux a donné un bon rendement (46,6t/ha). En conclusion la meilleure méthode de traitement phytosanitaire sur le chou avec efficacité

- est celle faite à base des feuilles de neem qu'on peut préparer localement. C'est donc une méthode à vulgariser.
263. A LOUNGA BANDA l'étude comparative de quatre méthodes de fertilisation du chou a enregistré les rendements allant de 63 à 140 tonnes par hectare. La combinaison COMPOST + ENGRAIS s'est dégagée du lot avec le meilleur rendement de 140t/ha, suivie du compost avec 130t/ha. LA FUMURE ORGANIQUE se trouve avec un rendement de 63t/ha, le plus faible du test.
264. A ROUGA, le test sur l'étude comparative de quatre variétés de gombo a donné les rendements qui vont de 2,5 à 9t/ha. La meilleure variété se trouve être MOULERE LAA avec 9t/ha suivie de DAN KONNI (8,2t/ha) et de GANKI LAA (7,2t/ha). Seule la variété locale a enregistré le faible rendement de 2,5t/ha. La variété de gombo à retenir dans ce test est celle de MOULERE.
265. L'approche CEAP est une bonne approche de vulgarisation des technologies en milieu. Elle est très appréciée surtout lorsqu'elle est accompagnée de son volet AVEC. Les facilitateurs de la FRUPOAM ont été formés par la FAO. Indépendamment des CEAP, les facilitateurs ont mis en place les AVEC. Ces AVEC permettent aux villages éloignés qui connaissent des problèmes d'insécurité et n'ont pas de structure financière très proche permettant de faciliter l'accès des producteurs au crédit. Le système des AVEC a permis au producteurs d'accéder au crédit leur permettant d'acheter les intrants agricoles.
266. Les AVEC peuvent servir à capter les fonds des autres projets notamment en permettant de financer les apports personnels demandés par ces projets. Les AVEC ont trois fonction: épargne, part sociale, caisse des prêts. Nous voulons instituer les AVEC au niveau de certains sites de conservation de l'oignon. Nous avons dix magasins de conservation de l'oignon, à la récolte le sac coûte moins de CFAF 10 000, après six mois de conservation le prix peut atteindre CFAF 50 000, dans ces conditions on peut déposer des montants importants dans les caisses, plutôt que de solliciter les IMF qui ont des taux d'intérêts très élevés et de pénalités en cas de retard dans le remboursement du crédit.
267. Les autres activités réalisées ont concerné la formation des organisations paysannes sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles et l'atelier de sensibilisation des OP de base pour les plates-formes et formation sur le système de récépissé.
268. Les difficultés suivantes ont été rencontrées dans la mise en œuvre des activités: lenteur administrative constatée dans le décaissement des fonds; retard d'exécution du programme; situation de l'état d'urgence interdisant l'utilisation des motos dans nos communes d'intervention (Tondikiwindi, Say et Simiri); menaces graves d'insécurité sur certains villages de la commune de Tondikiwindi; indemnités non motivantes poussant des facilitateurs à démissionner; Manque de pause déjeuner pour les apprenants; Arrêt précoce des pluies; COVID-19.

## Appendice 6: Technologies, bonnes pratiques et innovations ACC les plus adoptées par les apprenants FEM-NE

N°	THÈMES D'APPRENTISSAGE DES APPRENANTS
<b>Productions végétales</b>	
1	Choix de Variétés améliorées de cultures pluviales et/ou maraîchères (précocité, résistance à la sécheresse, résistance aux maladies; productivité; valeur ajoutée)
2	Plan de rotation des cultures pluviales et/ou maraîchères
3	Plan d'assolement des cultures pluviales et/ou maraîchères
4	Plan d'association des cultures pluviales et/ou maraîchères
5	Labour/scarifiage avant semis
6	Apport de fumure de fonds ( fumier, engrais, compost)
7	Écartement des poquets (densité de semis)
8	Technique de préparation et de mise en place des pépinières (maraichage)
9	Technique de confection des planches pour le repiquage (maraichage)
10	Technique de repiquage (densité) des cultures maraîchères
11	Techniques de compostage (aérien ou enfoui)
12	Techniques d'entretien des cultures pluviale: sarclage
13	Techniques d'entretien des cultures pluviales: démarrage à trois plants
14	Techniques d'entretien des cultures maraîchères: Sarclo-binage
15	Techniques d'entretien des cultures maraîchères: irrigation
16	Techniques d'entretien des cultures pluviales et/ou maraîchères: apport localisé d'engrais/compost
17	Techniques de suivi de la croissance et le développement des cultures (AAES)
18	Techniques de récolte, de transport, de conservation et ou de transformation des produits agricoles pluviales et/ou maraichers
19	Techniques de valorisation des résidus de récolte (balles de riz, chaumes de mil/sorgho; fanes niébé, arachides, voandzou, autres résidus des récoltes chaumes )
20	Technique d'identification des principaux ravageurs, maladies et amis des cultures pluviales et/ou maraîchères chenille légionnaire, araignées, pucerons, moches blanches
21	Techniques de lutte contre les ravageurs et maladies des cultures par les pesticides chimiques
22	Techniques de lutte contre les ravageurs et maladies des cultures par les pesticides naturelles (extraits de plante)
23	Lutte contre les ravageurs et maladies des cultures par voie mécanique (Ramassage des déprédateurs; arrachage-brulage des pieds malades )
24	Lutte intégrée contre les ravageurs et maladies des cultures
<b>Productions animales</b>	
25	Techniques d'embouche
26	Confection et utilisation du bloc multi nutritionnelle
27	Traitement de la paille a l'urée
28	Confection et utilisation de l'aliment volaille
29	Technique de conservation du fourrage
30	Lutte contre la maladie de Newcastle
31	Protocole sanitaire de la volaille en élevage traditionnel
32	Hygiène de l'enclos
33	Techniques de déparasitage interne et /ou externes
34	Plan de vaccination des bovins et petits ruminants
35	Lutte contre la pasteurellose Bovine, Ovine
36	Analyse de l'agroécosystème pastoral (AAESP)
<b>Préservation, conservation et protection de l'environnement</b>	
37	Connaissance des nuisances et techniques de lutte contre le <i>Sida Cordifolia</i> : arrachage du <i>Sida Cordifolia</i> , valorisation (compostage); ensemencement d'oseille
38	Technique du défrichement amélioré
39	Technique de la régénération naturelle assistée (RNA)

N°	THÈMES D'APPRENTISSAGE DES APPRENANTS
40	Technique de la jachère améliorée
41	Techniques de confection des demi-lunes agroforestières
42	Techniques de confection du Zai
43	Techniques de scarifiage
44	Techniques de confection des cordons pierreux?
	<b>Education nutritionnelle</b>
45	Identification des causes de la malnutrition
46	Identification des catégories de personnes les plus touchées par la malnutrition
47	Identification des aliments appropriés pour les personnes les plus touchées par la malnutrition
48	Pratique de cultures de cases pour diversifier la production et améliorer nutrition
	<b>Santé, sécurité, hygiène et assainissement</b>
49	Consultations prénatales; utilisation des moustiquaires imprégnés, utilisation d'insecticides chimiques ou naturels, accouchement assisté, Allaitement maternelles
50	Travail dangereux des enfants
51	Hygiène /Assainissement: balayage; gestion des ordures ménagères, lavage des mains, des habits, du corps, des aliments

## Appendice 7: Matrice d'évaluation du projet

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
Pertinence et Cohérence	1. <b>Dans quelle mesure le projet est-il pertinent et cohérent pour répondre aux priorités stratégiques du Gouvernement du Niger et de ses partenaires (FAO et FEM) et aux besoins d'adaptation du secteur agricole au changement climatique?</b>	1.1. Dans quelle mesure la conception du projet et ses résultats escomptés répondent-ils aux besoins et aux priorités du Niger et de la population nigérienne en ce qui concerne le développement agricole et l'adaptation au changement climatique?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la mesure dans laquelle les objectifs et la conception du projet correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités du Gouvernement du Niger, de la FAO, et des acteurs du secteur agricole, et demeurent pertinents même si le contexte évolue</li> <li>- Alignement sur les objectifs, politiques, plans, programmes nationaux de développement durable, de développement agricole et de sécurité alimentaire</li> <li>- Alignement sur les engagements internationaux du pays sur l'environnement, le climat</li> <li>- Alignement sur les priorités des stratégies et programmes nationaux de gestion de l'environnement et, d'adaptation au changement climatique</li> </ul>	<p><i>Revue documentaire: Documents de Politique et de Stratégies de développement; Programmes, plans et Politiques Sectoriels; Cadre Programme Pays et son cadre de résultats; Objectifs stratégiques de la FAO et du FEM</i></p> <p><i>Analyse: du cadre logique, de la théorie de changement reconstituée, des dispositifs et mécanismes de gestion et de mise en œuvre (y compris la pertinence des ressources humaines et de l'expertise prévus et mobilisés), des arrangements institutionnels et des partenariats, des modalités de mise en œuvre des activités (recherche, formation, vulgarisation etc.)</i></p> <p><i>Entretiens: Equipe de supervision du projet (LTO, FLO); Unité de coordination du projet (UCP): CTP, S-E et Experts techniques; Partenaires de mise en œuvre au niveau central y compris Projets partenaires de cofinancement; Partenaires de mise en œuvre au niveau décentralisé; Producteurs (bénéficiaires finaux)</i></p>
		1.2. Dans quelle mesure le projet est-il compatible avec les autres interventions menées par le Gouvernement et ses partenaires dont la FAO et le FEM dans le secteur de l'agriculture et l'environnement?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure le projet est-il complémentaire avec d'autres interventions dans le secteur agricole et l'ACC?</li> <li>- Dans quelle mesure le projet est-il harmonisé et coordonné avec les autres acteurs et projets pour apporter une valeur ajoutée tout en</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<p>évitant le chevauchement d'activités?</p>	
		1.3. Dans quelle mesure la conception du projet et particulièrement son approche de renforcement des capacités, ses activités sont-elles appropriées pour atteindre les résultats visés?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bienfondé de la stratégie de renforcement des capacités</li> <li>- Niveau de prise en compte des besoins réels des bénéficiaires et des besoins spécifiques des femmes</li> <li>- Bien fondé des activités choisies; Cohérence entre besoins et résultats visés</li> </ul>	
		1.4. Le cadre des résultats et la théorie du changement sont-ils logiques, cohérents et réalistes pour atteindre l'objectif global du projet?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des résultats visés; Faisabilité, consistance et cohérence des activités</li> <li>- Niveau de réalisme opérationnel (méthodes et processus déployés)</li> <li>- Qualité et réalisme des indicateurs (SMART?) et des cibles:</li> <li>- Certains indicateurs et cibles ont ils été révisés?</li> <li>- Qualité des rapports semestriels et des PIRs</li> <li>- Le projet a-t-il prévu un mécanisme d'adaptation aux changements susceptibles de se produire pendant la mise en œuvre?</li> <li>- Quel est l'état d'analyse des risques, menaces et changements pouvant affecter la mise en œuvre du projet</li> <li>- Quelles sont la qualité et faisabilité des mécanismes et mesures proposées</li> </ul>	
		1.5. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence avec le CPP</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
		stratégiques et au cadre de programmation pays (CPP) de la FAO au Niger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement avec les objectifs stratégiques de la FAO</li> <li>- Alignement et cohérence avec la stratégie de renforcement des capacités de la FAO</li> <li>- Alignement et cohérence avec la stratégie genre de la FAO</li> </ul>	
		1.6. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux objectifs stratégiques et au cadre de résultats du FEM y compris ses objectifs ACC-1, 2, 3 <sup>21</sup> ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement sur lignes directrices et exigences des politiques et directives opérationnelles<sup>22</sup> du FEM</li> <li>- Contribution au cadre des résultats du FEM</li> <li>- Degré de prise en compte des ligne directrices et exigences relatives au cofinancement et sociale du FEM</li> </ul>	

<sup>21</sup> Les objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)/Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) concernant l'Adaptation aux changements climatiques (ACC), notamment:

- Objectif 1- Réduction de la vulnérabilité des effets négatifs des changements climatiques;
- Objectif 2 - Accroître la capacité d'adaptation;
- Objectif 3 - Transfert de technologies d'adaptation.

<sup>22</sup> FEM/C.31/12 mai 14, 2007.

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
Efficacité	2. <b>Dans quelle mesure les capacités des secteurs agricole et pastoral du Niger ont-elles été renforcées pour faire face au changement climatique de manière durable et les bonnes pratiques et technologies agropastorales adoptées pour accroître la production, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle?</b>	2.1. Dans quelle mesure le projet a-t-il créé un environnement opérationnel favorable pour promouvoir l'adoption de pratiques et technologies d'ACC? (Résultat 1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure les produits prévus dans le cadre du Résultat 1 ont-ils été réalisés?                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones d'intervention, partenaires et communautés partenaires identifiés et sensibilisation entreprise autour du projet.</li> <li>• Outils d'enquêtes socio-économiques et d'auto-évaluation communautaire sélectionnés et enquêtes entreprises</li> <li>• Pilotage d'essais sur l'exploitation d'un catalogue initial de variétés de cultures et de pratiques agricoles/pastorales</li> <li>• Bases de données et catalogues développés ou mis à jour incluant les ressources végétales et animales spécifiques à la région et meilleures pratiques potentielles pour l'agriculture résiliente au climat</li> </ul> </li> <li>- Quel est le niveau de réalisation de la cible du Résultat 1:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité renforcée des gestionnaires de projet et des parties prenantes à transférer des technologies et outils d'adaptation appropriés testés et sélectionnés: Score 2. Capacité modérée atteinte (75%). 25% femmes (Indicateur AMAT FPMA 3.2.2)</li> </ul> </li> </ul>	<p><u>Examen des rapports et outils:</u> PIR, rapport de l'évaluation à mi-parcours; outils de suivi du FEM, rapports semestriels; rapports d'activités des partenaires; etc.</p> <p><u>Entretiens avec les personnes ressources des entités suivantes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Unité de coordination du projet (UCP): CTP, S-E et Experts techniques;</li> <li>• Organes de supervision du projet: Gouvernement (Comité de pilotage du projet); FAO (Unité de coordination du FEM, Division technique AGPM)</li> <li>• Partenaires de mise en œuvre au niveau central (Ministères de l'agriculture (MoA), de l'élevage (MoL), de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable (MEUSSD), du plan, de l'aménagement du territoire et du développement communautaire (MPLMCD), de l'éducation supérieure, de la recherche scientifique et de l'innovation (MHESRI); Conseil national pour l'environnement et le développement durable; Direction nationale de la</li> </ul>

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les changements ou effets générés dans le cadre du Résultat 1.</li> <li>- Quels sont les facteurs ayant favorisé ou limité l'obtention du Résultat 1</li> </ul>	<p>météorologie (DNM); Institut National de Recherche du Niger );</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires de mise en œuvre au niveau déconcentré: Gouvernorats régionaux de projets d'appui et la fourniture d'appui politique et technique; Services techniques régionaux, départementaux et communaux des ministères;</li> <li>• Projets partenaires de cofinancement;</li> <li>• Acteurs locaux et prestataires (FCMN-Niya; FRUPOAM/ANFO; CSA/OCP; SA'A; Mooriben);</li> <li>• Bénéficiaires finaux: Communes, Communautés, Agriculteurs et éleveurs ciblés</li> </ul>
		<p>2.2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'accroissement de la résilience écologique, économique et sociale d'au moins trois systèmes de production dans 15 municipalités dans deux zones agro-écologiques par l'adoption de stratégies et pratiques améliorées axées sur les champs écoles et par un plus large choix de matériel génétique adapté, optimisé/intensifié grâce à des interactions avec le PAC-RC et d'autres programmes partenaires? (Résultat 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure les produits prévus dans le cadre du Résultat 2 ont-ils été réalisés?</li> <li>• Cursus de la formation des facilitateurs pour les CEP, PFS et DFF révisés à la lumière de l'ACC et autres thèmes transversaux comme le genre et la nutrition.</li> <li>• Maîtres formateurs et facilitateurs CEP/PFS/DFF formés sur la base de cursus ACC</li> <li>• Agriculteurs/éleveurs formés à la production durable et à la mise en œuvre de pratiques nouvelles/adaptées</li> <li>• Développement et adoption d'outils participatifs d'appui à la décision pour l'analyse du changement climatique afin de réduire les risques pour les</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<p>agriculteurs/éleveurs et les communautés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations de producteurs (OP) renforcées par l'adoption de pratiques ACC.</li> <li>• Fonds local d'investissement pour l'adaptation (FLIA) mis en place (opérationnel et financièrement durable)</li> </ul> <p>- Quel est le niveau de réalisation des cibles du Résultat 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dix pour cent de la surface cultivée des municipalités appuyées par les programmes du partenaires (40 000 ha) intègrent les stratégies ACC, pratiques et matériel génétique adapté approuvés.</li> <li>• 100% des groupes ciblés (1 000 champs écoles/ 20 000 ménages) adoptent au moins deux des types suivants de nouvelles technologies (désagrégés par genre – 25% femmes / 75% hommes): a) Variétés végétales résilientes au climat (résistant à la sécheresse ou aux inondations); b) Pratiques agronomiques pour la gestion des inondations et des sécheresses dans les systèmes de production végétale (conservation des sols et pratiques agro-forestières); c) Outils d'évaluation de la résilience;</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<p>d) Outils de prévisions météorologiques d'aide à la décision. (AMAT FPMA 3.1.1 et 3.1.1.2).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les changements ou effets générés dans le cadre du Résultat 2?</li> <li>- Quels sont les facteurs ayant favorisé ou limité l'obtention du Résultat 2?</li> </ul>	
		<p>2.3. Dans quelle mesure le projet a-t-il facilité l'intégration des stratégies d'adaptation au changement climatiques dans les politiques, programmes et planifications des secteurs agro-sylvo-pastoraux grâce à l'amélioration des capacités institutionnelles et la coordination intersectorielle? (Résultat 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure les produits prévus dans le cadre du Résultat 3 ont-ils été réalisés?</li> <li>• Élaboration de notes d'orientation politique basées sur les analyses de la résilience</li> <li>• Capacités institutionnelles renforcées pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les programmes et politiques basés sur l'approche CEP.</li> <li>• Plan national d'investissement pour l'ACC axée sur les CEP développé pour les programmes et politiques liés aux secteurs agricole et pastoral</li> <li>- Quel est le niveau de réalisation de la cible du Résultat 3</li> <li>• 15 municipalités ciblées, quatre ministères et un institut de recherche ont augmenté la capacité d'adaptation pour réduire</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<p>les risques et répondre à la variabilité climatique. (AMAT FPMA 2.2.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les changements ou effets générés dans le cadre du Résultat 3?</li> <li>- Quels sont les facteurs ayant favorisé ou limité l'obtention du Résultat 3?</li> </ul>	
		<p>2.4 Dans quelle mesure les actions déployées par la FAO à travers ce projet ont-elles contribué à atteindre son objectif général prévu consistant à «renforcer la capacité des secteurs agricole et pastoral du Niger à faire face au changement climatique, en intégrant les pratiques et stratégies d'ACC dans les initiatives de développement agricole en cours et dans les politiques et programmes agricoles, et en encourageant les agriculteurs à adopter les technologies et pratiques d'ACC grâce à un réseau des champs écoles paysans déjà établis sur le terrain»</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure le projet a-t-il amélioré la capacité des secteurs agricoles et pastoraux du Niger à faire face au changement climatique en intégrant des pratiques et stratégies d'adaptation au changement climatique (ACC) dans les politiques et programmes de développement agricole en cours.</li> <li>- Dans quelle mesure le projet a-t-il permis aux parties prenantes d'adopter un processus d'apprentissage pragmatique axé sur le terrain qui mène à une plus grande compréhension, adaptation et éventuellement adoption à grande échelle de pratiques agro-pastorales améliorées qui à leur tour créent une tendance à l'augmentation de la production et à l'amélioration des moyens de subsistance ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les facteurs ayant favorisé ou limité la réalisation de l'objectif global?</li> <li>- Quels sont les enseignements tirés de l'application de l'approche CEP/CEAP par le projet en tant qu'outil d'apprentissage et d'amélioration des connaissances des producteurs et de vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et d'appui à l'ACC?</li> </ul>	
		<p>2.5 Dans quelle mesure la progression vers les impacts de la résilience aux changements climatiques à long terme au Niger peut-elle être attribuée au projet?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels impacts ont été générés ou sont en voie d'être générés par le renforcement de la résilience dans les secteurs agricole et élevage et des communautés face au changement climatiques?</li> <li>- Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils contribué (ou sont-elles entrain de contribuer) à la génération des impacts dans les secteurs agriculture et élevage en général et auprès des communautés bénéficiaires en particulier?</li> <li>- Existe-t-il des contraintes ou risques pouvant entraver la progression vers la réalisation des impacts à long terme?</li> <li>- Quelles sont les mesures de prévention ou de gestion de ces risques?</li> <li>- Quelle est finalement la probabilité d'impact?</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
<b>Efficienc</b>	<b>3. Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre et de gestion du projet (mécanismes de gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau des projets, participation des parties prenantes, communication de données et communication) ont-ils affecté l'efficacité du projet et la qualité des résultats<sup>23</sup>?</b>	3.1. Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement et efficacité des organes de mise en œuvre:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de Pilotage de Projet (CPP)</li> <li>• Unité de coordination du projet (UCP)</li> </ul> </li> </ul>	<i>Examen des rapports et outils: PIR, rapport de l'évaluation à mi-parcours; rapports semestriels; etc.</i> <i>Entretiens: Unité de coordination du projet (UCP): CTP, S-E et Experts techniques; Comité de pilotage du projet; Partenaires de mise en œuvre au niveau central; Projets partenaires de cofinancement; Supervision du projet du Siège de la FAO: LTO/ Division de production et de Protection Végétale (AGPM); FLO/Unité de Coordination du FEM (UCF)</i>
		3.2. Dans quelle mesure le projet a-t-il bénéficié d'une assistance technique adéquate, ponctuelle et de qualité de la part de la FAO par rapport aux besoins et résultats escomptés?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité, qualité et ponctualité de l'appui de l'Unité de Coordination du FEM (UCF) au projet:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ponctualité et efficacité des missions annuelles de supervision</li> <li>• Fréquence de participation au comité de pilotage du projet</li> <li>• Contribution au développement d'actions préventives et correctives par rapport aux risques et problèmes affectant la mise en œuvre du projet</li> <li>• Ponctualité dans le transfert des fonds du projet en rapport avec les besoins financiers semestriels</li> </ul> </li> <li>- Qualité et efficacité du LTO sous la supervision de la Division de production et de Protection Végétale (AGPM):               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité de coordination et mobilisation de l'expertise de l'Equipe d'Appui au Projet (agents techniques, agents opérationnels)</li> </ul> </li> </ul>	

<sup>23</sup> L'évaluation s'appuiera sur une échelle à six niveaux (voir encadré 5).

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'assistance dans le recrutement des ressources humaines et prestataires</li> <li>• Qualité et ponctualité de l'approbation des TDR, Protocoles d'Accord et contrats par les agents techniques appropriés de la FAO</li> <li>• Qualité et ponctualité dans l'examen et l'approbation des rapports techniques, des publications, des documents, du matériel et des manuels de formation etc.;</li> <li>• Qualité du suivi de l'exécution technique conformément au cadre des résultats du projet;</li> <li>• Qualité de l'examen des Rapports d'État d'Avancement du Projet (REAP) et de l'élaboration des Bilans annuels de Mise en Œuvre du Projet (PIR).</li> </ul> <p>- Quels sont les principaux risques ou problèmes dont la prévention/résolution a été réalisée grâce à la supervision du projet?</p>	
		<p>3.3. Dans quelle mesure la planification des activités a-t-elle affecté l'efficacité du projet?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État, qualité et efficacité des processus de planification</li> <li>- Degré d'utilisation du cadre de résultats/cadre logique du projet comme outil de gestion</li> <li>- Évolution du cadre des résultats</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
		3.4. Dans quelle mesure la planification financière a-t-elle été efficace?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement du système de contrôle financier</li> <li>- Facilité dans la prise des décisions budgétaires</li> <li>- Niveau de variation entre les dépenses prévues et les dépenses réelles.</li> <li>- Fréquence et effectivité des audits (annuels, biannuels)</li> <li>- Cas de changements d'allocation des fonds</li> </ul>	
		3.5. Quelles sont la situation et l'effectivité du cofinancement?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État des engagements prévus et réels en matière de cofinancement.</li> <li>- Pour chaque cofinancement, renseigner: (i) Sources du cofinancement; (ii) Nombre de - partenaires de financement; (iii) Type du cofinancement; (iv) Montant confirmé au moment de l'approbation du directeur (USD); (v) Montant réel perçu au moment de l'examen à mi-parcours (USD); (vi) Pourcentage réel du montant attendu</li> </ul>	
		3.6. Dans quelle mesure les outils de suivi-évaluation ont-ils été utilisés de façon adéquate?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure le système de collecte systématique de données sur le terrain pour le suivi des indicateurs de résultat était-il opérationnel et efficace?</li> <li>- Quelles étaient globalement la qualité et l'efficacité des outils de suivi-évaluation?</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les informations provenant du système de Suivi et Évaluation, ont-elles été utilisées de manière appropriée afin de prendre des décisions immédiates lors de la mise en œuvre du projet?</li> <li>- Dans quelle mesure les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours ont-elles été prises en compte et gérées?</li> <li>- Effectivité de l'analyse des réalisations? (PIR)</li> <li>- Niveau d'intégration des préoccupations liées au genre et aux populations vulnérables dans les outils</li> <li>- Niveau de prise en compte et gestion des risques environnementaux et sociaux</li> </ul>	
		3.7. Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles efficacement participé à la gestion du projet?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure les partenariats noués par le projet (par exemple, avec le gouvernement, la société civile et le Groupe de travail du projet) ont-ils été complémentaires et synergiques aux interventions du projet? (Qualité des partenariats; Niveau d'implication et d'appui des parties prenantes gouvernementales aux niveaux central, déconcentré et local; Intérêt et implication des parties prenantes pour la réussite du projet)</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel a été l'effet conséquent de la participation des parties prenantes sur les résultats du projet?</li> </ul>	
		3.8. Dans quelle mesure les données sont-elles communiquées et utilisées?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment le projet évalue-t-il, documente-t-il et partage-t-il ses résultats, leçons apprises et expériences?</li> <li>- Dans quelle mesure le projet a-t-il diffusé les «Meilleures pratiques» et les «leçons apprises» du projet pour une adaptation augmentée au risque climatique du secteur agricole?</li> <li>- Dans quelle mesure les produits et activités de communication sont-ils susceptibles de soutenir la durabilité et l'intensification des résultats du projet?</li> <li>- Niveau de conformité avec les obligations en matière de communication de données au FEM.</li> <li>- Mode et processus de communication des bonnes pratiques</li> <li>- Qualité de la communication interne et externe relative au projet</li> </ul>	
<b>Durabilité<sup>24</sup></b>	<b>4. Dans quelle mesure les conditions de durabilité et les risques (financiers,</b>	4.1. Le projet a-t-il mis en place des mécanismes de durabilité ou une stratégie de sortie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les conditions et mécanismes de durabilité mis en place?</li> </ul>	<i>Documentation du projet (voir détails précédents dans les questions d'évaluation précédentes)</i>

24 La durabilité globale est évaluée sur une échelle à quatre niveaux mentionnée ci-après: Probable (L), Assez probable (ML), Assez improbable (MU), et Improbable (U)

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
	<p><b>socio-économiques, environnementaux, institutionnels et de gouvernance) pouvant affecter la durabilité ont-ils été identifiés (Document de projet, Examen annuel du projet /PIR) et gérés?</b></p>	<p>appropriée pour la fin du projet?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie de sortie a-t-elle été déployée?</li> <li>- Cette stratégie est-elle pertinente et réaliste?</li> </ul>	<p><i>Entretiens avec les acteurs (voir détails précédents dans les questions d'évaluation précédentes)</i></p>
<p>4.2. Les risques financiers pour la durabilité sont-ils pris en compte et gérés?</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle est la probabilité d'indisponibilité des ressources financières et économiques après la fin du projet?</li> <li>- Existe-t-il ou non des instruments et des mécanismes financiers et économiques mis en place pour garantir le maintien des effets bénéfiques du projet après la fin de l'aide du FEM?</li> <li>- Quels sont les facteurs nécessaires à la mise en place d'un environnement favorable à la durabilité du financement?</li> </ul>		
<p>4.3. Les risques socio-économiques et environnementaux pour la durabilité sont-ils pris en compte et gérés?</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existe-t-il des risques sociaux, politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet?</li> <li>- Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer ou anéantir les réalisations et les résultats du projet, notamment des risques identifiés par les parties prenantes au projet?</li> <li>- Existence des risques d'une faible appropriation par les parties prenantes</li> </ul>		

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de sensibilisation du public/des parties prenantes</li> <li>- Qualité de la communication du projet</li> </ul>	
		4.4. Dans quelle mesure les risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité sont-ils identifiés et pris en compte?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques associés aux cadres juridiques, politiques, structures de gouvernance et processus concernant la durabilité des bénéficiaires du projet</li> <li>- Existence des facteurs/ cadres pouvant assurer ou favoriser une autonomie après la clôture du projet</li> <li>- Capacités des responsables du projet à s'adapter à des changements institutionnels et de gouvernance</li> </ul>	
		4.5. Quelle est la probabilité que les résultats du projet restent utiles ou perdurent après l'achèvement du projet?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréciation sur la base des réponses aux précédentes sous questions sur la durabilité</li> </ul>	
<b>Thèmes transversaux</b>	<b>5. Dans quelle mesure les préoccupations liées au genre, aux populations autochtones, groupes vulnérables ou marginalisés et à la sauvegarde environnementale ont-elles effectivement été prises en compte pendant la mise en œuvre du projet?</b>	5.1. Les préoccupations liées au genre ont-elles été prises en compte pendant la mise en œuvre et la gestion du projet? (Dans quelle mesure les femmes, les populations autochtones et les groupes vulnérables et marginalisés ont-ils participé au projet?)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'intégration du genre (prévu? appliqué? pourquoi? quel effet?)</li> <li>- Nombre, intensité et étendue des activités ciblant les femmes</li> <li>- Nombre de femmes / Nombre d'hommes bénéficiaires du projet</li> </ul>	<i>Revue documentaire:</i> Document de projet, Politique genre du FEM, Cadre développé par l'OED pour l'analyse des aspects de genre; Rapport d'évaluation à mi-parcours; Rapport d'activités <i>Entretiens:</i> Communautés; ONG; Associations de la Société civile, acteurs de la mise en œuvre; point focal FEM, acteurs des services publics, privés et de la société civile; producteurs; communautés
		5.2. Dans quelle mesure la société civile, les populations autochtones et les groupes vulnérables et marginalisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'engagement désagrégé par type d'acteur et par sexe.</li> </ul>	

Critère d'évaluation	Question d'évaluation	Sous-questions d'évaluation	Indicateur	Source d'information/Méthode de collecte:
		<p>ont-ils participé au projet et leurs besoins pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du programme à différents niveaux?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État d'application des directives du FEM concernant l'intégration des populations autochtones</li> <li>- Liste des préoccupations des couches défavorisées prises en compte par le projet</li> <li>- Plan d'action (existant, niveau d'application et de réalisation)</li> </ul> <p>Nombre, intensité et étendue des activités ciblant les femmes</p>	
		<p>5.3. Dans quelle mesure les problématiques et la sauvegarde environnementales et sociales ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques ont-ils été identifiés pendant la mise en œuvre?</li> <li>- Quelles sont le plan et les mesures de maîtrise et de gestion des risques significatifs identifiés</li> </ul>	

Bureau de l'évaluation  
evaluation@fao.org  
www.fao.org/evaluation/fr/

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**  
Rome, Italie